Bureau d'Architecture
Alain Mariage

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL D'AWANS
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT ET DE DROIT

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du ……..par ordonnance

Le Secrétaire, E. Dechamps Le Bourgmestre, A. Vrancken

Le Collège communal certifie que le présent document a été soumis à enquête publique
du ……. au ……par le Collège

Le Secrétaire, E. Dechamps Le Bourgmestre, A. Vrancken

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du……..par ordonnance

Le Secrétaire, E. Dechamps Le Bourgmestre, A. Vrancken

pour le compte

de la Commune d'Awans

INSTITUT DE CONSEIL ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE ASBL
Boulevard Frère Orban, 4 à 5000 NAMUR
Tél : +32.81.25.04.80 - Fax : +32.81.25.04.90 - E-mail : icedd@icedd.be

en collaboration avec ALAIN MARIAGE Ir Architecte
Rue de l'Arbre Sainte-Barbe, 393 à 4000 ROCOURT
Tél : +32.04.247.18.57– E-mail : a.mariage@skynet.be

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 4

1.1. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION 4
1.2. COMITE D'ACCOMPAGNEMENT ET AUTEUR DE PROJET 5
1.2.1. Comité d'accompagnement 5
1.2.2. Auteur de projet 5

2. LE CONTEXTE 6

2.1. LE CONTEXTE HISTORIQUE 6
2.2. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET LES ENJEUX DE L'ETUDE 8

3. LES TENDANCES D'EVOLUTION 11

3.1. INTRODUCTION 11
3.2. LA POPULATION 12
3.2.1. Evolution de la population 12
3.2.2. Caractéristiques de la population 16
3.2.3. Densité de population 19
3.2.4. Scénarii d'évolution 20
3.3. LE LOGEMENT 29
3.3.1. Evolution du parc de logement 29
3.3.2. Types de bâtiments 30
3.3.3. Structure du parc de logement 31
3.3.4. Statut de propriété 32
3.3.5. Taille des logements 33
3.3.6. Années de construction 34
3.3.7. Etat du logement 34
3.3.8. Programme communal d'actions en matière de logement 37
3.4. L'EMPLOI ET LE NIVEAU DE VIE 39
3.4.1. Emploi salarié dans le secteur privé 39
3.4.2. Emploi salarié dans le secteur public 40
3.4.3. Emploi non salarié 41
3.4.4. Niveau de vie 41
3.5. LE MARCHE IMMOBILIER 45
3.5.1. Prix des habitations et des appartements 45
3.5.2. Prix des terrains 46
3.5.3. Evolution du prix de l'immobilier 47
3.5.4. Nombre constructions neuves et de terrains vendus 47
3.5.5. Evolution de la taille des parcelles 48
3.5.6. Comparaison entre le prix de l'immobilier et les revenus 49

4. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL 51

4.1. LES MODES D'OCCUPATION DU SOL 51
4.1.1. Le secteur agricole 51
4.1.2. Les commerces et services 53
4.1.3. Les PME, l'artisanat et les industries 54
4.1.4. Sites à réhabiliter et bâtiments en reconversion 55
4.1.5. Le secteur touristique 56
4.2. LES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES ET LA STRUCTURE DU BATI 57
4.2.1. Caractéristiques générales de la commune 57
4.2.2. Entité paysagère de Villers-l'Evêque 59
4.2.3. Entité paysagère d'Othée 63
4.2.4. Entité paysagère de Hognoul et de la Nationale 3 68
4.2.5. Entité paysagère d'Awans 72
4.2.6. Entité paysagère de Fooz 76
4.3. LES ELEMENTS PATRIMONIAUX 79
4.3.1. Les sites et les monuments classés 79
4.3.2. Les biens repris à l'inventaire patrimonial monumental 80
4.3.3. Les sites archéologiques 82
4.4. LES RESEAUX ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES 83

4.4.1. La production et la distribution d'eau ... *83*
4.4.2. La distribution d'électricité et le réseau d'éclairage public ... *84*
4.4.3. Le transport et la distribution de produits gazeux ... *84*
4.5. LES ENJEUX FONCIERS ... 86
4.5.1. Estimation des disponibilités en zone d'habitat ... *86*
4.5.2. Estimation des disponibilités en zone d'aménagement communal concerté ... *88*
4.5.3. Estimation des disponibilités dans les autres zones ... *88*

5. LES RESEAUX DE DEPLACEMENTS ... 91

5.1. INTRODUCTION ... 91
5.2. EFFICACITE DU RESEAU DE DEPLACEMENT ... 92
5.2.1. Le réseau des voies principales ... *92*
5.2.2. Les transports privés ... *93*
5.2.3. Les transports publics ... *97*
5.2.4. Les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes) ... *100*
5.3. SECURITE ROUTIERE ... 101
5.3.1. Sécurité routière ... *101*
5.4. POLES ECONOMIQUES GENERATEURS DE TRAFIC ... 103
5.4.1. Pôles économiques pris en considération ... *103*
5.4.2. Profils de mobilité des pôles économiques ... *103*

6. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ... 110

6.1. LES SOLS ... 110
6.2. LES RESSOURCES EN EAU ... 110
6.2.1. Les eaux de surface ... *110*
6.2.2. Les eaux souterraines ... *112*
6.3. LES RISQUES NATURELS ... 112
6.3.1. Les phénomènes d'inondation ... *112*
6.4. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ... 112
6.5. LES MILIEUX NATURELS ... 113
6.5.1. Etat général du réseau écologique ... *113*
6.5.2. Les sites de grand intérêt biologique ... *113*
6.5.3. Les statuts de protection ... *114*
6.6. PARTICULARITES ENVIRONNEMENTALES ... 115
6.6.1. Villers-l'Evêque ... *115*
6.6.2. Othée ... *116*
6.6.3. Hognoul et axe de la Nationale 3 ... *116*
6.6.4. Awans ... *117*
6.6.5. Fooz ... *117*

7. LA SITUATION JURIDIQUE ... 118

7.1. PLAN DE SECTEUR ... 118
7.1.1. Approbation et modification du plan de secteur ... *118*
7.1.2. Répartition des affectations ... *118*
7.2. PERIMETRES REGLEMENTAIRES ... 121
7.2.1. Plans communaux d'aménagement ... *121*
7.2.2. Permis de lotir ... *121*
7.2.3. Site à réhabiliter ... *122*
7.2.4. Périmètres de remembrement ... *122*
7.2.5. Périmètres réglementaires non d'application ... *122*
7.3. AUTRES DISPOSITIONS JURIDIQUES ... 123
7.3.1. Monuments et sites classés ... *123*
7.3.2. Sites archéologiques ... *123*
7.3.3. Captages et périmètres de protection ... *123*
7.3.4. Arbres et haies remarquables ... *124*
7.3.5. Statut juridique des cours d'eau ... *124*
7.3.6. Statut juridique de la voirie ... *124*

8. SYNTHESE ... 127

9. PRINCIPALES REFERENCES ... 129

1.Introduction

Le schéma de structure communal d'Awans constitue l'aboutissement d'une longue réflexion, entamée en 2006, sur la situation de la commune en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il examine la situation actuelle et les perspectives d'évolution de cette commune de la périphérie liégeoise et lance des pistes pour encadrer son avenir.

Le schéma de structure est, avec le schéma de développement de l'espace régional, un instrument de la conception et de la planification du territoire communal. Le prescrit de l'article 16 du CWATUPE en précise le contenu. Il est défini comme un document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de l'ensemble du territoire.

Contrairement à un plan ou à un règlement, un schéma n'a pas de valeur réglementaire, Il constitue néanmoins la ligne de conduite que se donne la commune et précise ce qu'est pour elle la notion de bon aménagement des lieux. Il servira de guide, tant pour les futurs documents d'aménagement que pour des réalisations concrètes.

1.1. Documents mis à disposition

Le dossier du schéma de structure est structuré de la manière suivante :

- La première partie (Partie I. Diagnostic) expose l'analyse de la situation existante de fait et de droit et met en évidence des enjeux territoriaux, **c'est l'objet du présent rapport** ;
- La deuxième partie (Partie II. Options) regroupe, selon 5 axes de l'action publique (l'habitat, la programmation des réserves foncières, la localisation des fonctions économiques, l'environnement, les modes et les réseaux de déplacements), les options territoriales poursuivies ainsi que les modalités d'exécution qui les accompagnent;
- La troisième partie (Partie III. Evaluation environnementale) précise les principales incidences environnementales des options territoriales retenues;
- La quatrième partie (Partie IV. Résumé non technique) propose un résumé, accessible au plus grand nombre, de l'ensemble de l'étude.

Le schéma de structure est accompagné d'une cartographie réalisée à l'échelle du 1/10.000^{ième}.

- La partie I. Diagnostic comprend 10 cartes :
  - Occupation du sol ;
  - Structure du bâti ;
  - Paysage et éléments patrimoniaux ;
  - Réseaux techniques ;
  - Hiérarchie du réseau ;
  - Transports en commun ;
  - Environnement ;
  - Assainissement ;
  - Plan de secteur ;
  - Situation juridique.

1.2. Comité d'accompagnement et auteur de projet

1.2.1. Comité d'accompagnement

Le suivi et la coordination de l'étude ont été assurés par un comité d'accompagnement composé :

- pour le Collège d'Awans : Monsieur Vrancken, Bourgmestre, Monsieur Capelle, Echevin, Madame Bouveroux-Vanhove, Echevine, Monsieur Baldewyns, Echevin, Monsieur Radoux, Echevin, Monsieur Moxhet, Echevin.
- pour l'administration communale : Madame Delvaux, Service urbanisme, Madame Paquay, Service urbanisme.
- pour le Service Public Wallon : Madame Hames, attachée, DGO4, Direction de l'aménagement local, Monsieur Delecour, fonctionnaire-délégué, DGO4, Direction extérieure de Liège, Madame Vervier, attachée, DGO4, Direction extérieure de Liège .

Ce comité d'accompagnement s'est réuni à 3 reprises (13 février 2006, 20 septembre 2006, 29 septembre 2009 et le 18 février 2009).

Un groupe de pilotage composé de certains membres du Collège communal, des services de l'administration et des représentants de l'auteur de projet s'est également réuni de manière régulière entre 2006 et 2009 pour prendre connaissance des résultats de l'étude, les discuter du point de vue politique et décider des suites et des orientations à leur donner.

Les travaux ont été présentés, à plusieurs reprises à la CCATM (30 novembre 2005, 26 avril 2006, 31 mai 2006, 28 juin 2006, 30 octobre 2008 et le 19 mars 2009).

1.2.2. Auteur de projet

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable asbl
Boulevard Frère Orban, 4 à 5000 Namur
Tél : +32.81.25.04.80 - Fax : +32.81.25.04.90 - E-mail : icedd@icedd.be
Equipe mise à disposition pour la présente étude : Bertrand Ippersiel, Marie Pairon, Renaud Naiken, Philippe Romedenne, Caroline Setruk, Laurent Scheray.

en collaboration avec Alain Mariage, Ir Architecte
Rue de l'Arbre Sainte-Barbe, 393 à 4000 Rocourt
Tél : +32.04.247.18.57– E-mail : a.mariage@skynet.be

2. Le contexte

2.1. Le contexte historique

Dès l'époque romaine et compte tenu de la proximité du centre important qu'était alors Tongres, la région était très fréquentée. La chaussée qui reliait Tongres à Arlon, traversait le territoire de l'actuelle commune d'Awans. Cette présence humaine a laissé des traces tangibles car des vestiges de villas romaines furent découverts en plusieurs endroits de la commune et tout particulièrement aux alentours du village de Villers-l'Evêque.

S'il est très difficile de déterminer la date à laquelle les villages de l'entité se sont constitués, il est très vraisemblable qu'ils se soient développés autour d'une exploitation agricole. L'étude de l'étymologie des noms des villages ne fournit pas d'éléments décisifs pour situer dans le temps l'origine des villages actuels.

Dès le Haut Moyen-Age, établissements ecclésiastiques et seigneurs s'implantent solidement dans la région hesbignonne. Quelques grands censiers, de nombreux cultivateurs, une foule de travailleurs journaliers mettent ces terres fertiles en valeur tout en supportant de lourdes charges. Aux fermages élevés et aux frais d'exploitation importants s'ajoutent les droits féodaux mais aussi, la dîme prélevée par les abbayes et les collégiales.

La Hesbaye a été le théâtre de nombreuses chevauchées tumultueuses de la chevalerie locale et elle a aussi souvent servi de champ de bataille pour des troupes étrangères. Il faut noter qu'une partie du territoire actuel de la commune d'Awans ne faisait pas partie de la Principauté de Liège, Awans étant alors une enclave du Duché de Brabant.

Entre 1290 et 1325, la Guerre des Awans et des Waroux déchira la chevalerie hesbignonne. Ayant débuté sur un fait mineur elle connut maintes péripéties. Après 35 ans de lutte, c'est finalement la bataille d'Dommartin qui scella la défaite des Waroux.

En 1408, la bataille d'Othée mit aux prises les liégeois, révoltés contre leur prince évêque Jean de Bavière, et les troupes du Duc de Bourgogne Jean Sans Peur. La bataille se déroula non loin du tumulus d'Othée et coûta la vie à environ 13.500 combattants. La défaite des liégeois fut lourde de conséquences pour les Bonnes Villes de la principauté qui perdirent, suite à la Sentence de Lille prononcée en 1408, tous leurs acquis démocratiques. Le village d'Othée fut complètement dévasté et une épidémie décima les habitants.

Autre bataille importante pour la région, la bataille de Rocourt opposa en 1746 les troupes françaises aux troupes coalisées composées principalement d'autrichiens, de hollandais et d'anglais. Les français, déployés entre les villages de Wihogne et Hognoul, avaient installé leur quartier général dans la campagne d'Othée. Après d'âpres combats, les français emportèrent la victoire ce qui leur assura pour quelques années la mainmise sur les territoires de l'actuelle Belgique.

Au cours du 18ième siècle, la Hesbaye reste très traditionaliste. Les détenteurs des terres, institutions ecclésiastiques et noblesse, freinent les innovations et contribuent au maintien d'une économie rurale arriérée.

La Révolution française constituera un moment très important : de très nombreux villageois adhérent à ses idéaux et grands principes égalitaires. Beaucoup font surtout valoir leurs griefs à l'encontre du clergé.

Mais cet élan vers un changement révolutionnaire est vite brisé. Certes, les ruraux ont obtenu une représentation au Tiers Etat jusqu'alors réservé aux Bonnes Villes. Mais, en cette époque de guerres

impériales, les réquisitions et, surtout, la conscription accablent les campagnes qui voient les hommes partirent à la guerre.

Et quand bien même ces hommes seraient restés au pays, ils ne posséderaient pas davantage de terres car les biens de l'Eglise, vendus par le Trésor français, sont acquis, les nobles s'abstenant de les acheter, à quelques grands fermiers et aux bourgeois des villes qui disposaient des capitaux nécessaires à leur achat. Pour la plupart des paysans, les conditions de vie n'auront donc finalement guère changé malgré le changement de régime.

Ce n'est pas l'avènement de la Belgique qui va modifier sensiblement les structures en place. Il se forme en effet une " aristocratie " rurale qui concentre dans ses mains le pouvoir économique et le pouvoir politique.

Les députés de la région, catholiques ou libéraux, dénoncent tous la ruine des campagnes au profit des villes, le " tout à l'industrie " au détriment de l'agriculture ! Ils réclament des routes, du crédit, l'organisation d'un enseignement agricole, la réforme du bail à ferme, l'instauration d'une assurance mutuelle… Tous décrivent la condition misérable du prolétariat rural et revendiquent, dans un siècle pourtant libre-échangiste, le protectionnisme agraire.

Pourtant, c'est au cours de ce 19ième siècle que la campagne de la Hesbaye Liégeoise va vivre une mutation capitale en passant d'une agriculture de subsistance à une économie de profit. La structure des propriétés va changer et les préoccupations scientifiques vont modifier les anciennes pratiques culturales. La recherche du rendement va favoriser l'innovation technologique. La jachère disparaît, les rendements s'améliorent, les cultures se diversifient et l'élevage se développe.

Pour le monde agricole hesbignon, la culture de la betterave sucrière constitue une source de richesse nouvelle qui ne conduit pas à la suppression d'autres cultures. Il s'agit réellement d'un bonus financier.

Mais, dans les campagnes, les mentalités évoluent lentement. Et il faut attendre la crise agricole de 1880 qui déstabilise une partie de la population des petits cultivateurs et ouvriers agricoles et les pousse vers les industries du bassin liégeois, pour voir apparaître une réelle mutation des esprits. Apparaissent alors les " navetteurs " qui, au contact des ouvriers plus politisés, vont introduire les idées socialistes dans les campagnes.

Avec l'instauration en 1894 du suffrage universel, les paysans vont se choisir des candidats plus représentatifs de leurs aspirations profondes et l'ère des notables va prendre fin.

Le début du 20ième siècle voit le développement de l'industrie à Awans avec la création d'un petit pôle économique à proximité de la gare. Plusieurs usines et ateliers mécaniques s'installèrent. Le secteur prit son plein essor après la seconde guerre mondiale.

Sur le plan agricole, le début du 20ième siècle est caractérisé par la raréfaction de la main d'œuvre et un effritement progressif des grandes exploitations. Une véritable spéculation foncière apparaît avec comme conséquence notamment la fragmentation des propriétés car les petites parcelles sont plus rémunératrices. Ce mouvement s'accélère entre les deux guerres pour ensuite s'inverser.

A la fin 20ième siècle, Awans comme l'ensemble du bassin liégeois subit la restructuration du secteur industriel avec comme conséquence la disparition des fleurons telles que les entreprises Brouhon et Awans-François qui, avant 1940, procuraient du travail à plus de 1000 personnes.

Comme on le verra par la suite, Awans est un territoire en pleine mutation tant sur le plan économique, social qu'urbanistique.

2.2. Le contexte géographique et les enjeux de l'étude

D'une superficie de 2.715 ha, Awans se situe au Nord-Ouest de l'agglomération liégoise au sein d'un réseau autoroutier et routier particulièrement dense. En 2006, elle comptait 8.696 habitants. Elle est aussi limitrophe de la Région flamande et il ne faut parcourir que 16 kilomètres pour se rendre à Tongres.

Cette situation géographique présente l'avantage de mettre à la disposition de ses habitants des services nombreux et variés : services de santé, d'enseignement, activités culturelles et sportives, etc.

Depuis la fusion des communes intervenue en 1977, Awans est une entité regroupant les 5 villages suivants : Awans, Fooz, Hognoul, Othé et Villers-l'Evêque.

Située dans le canton électoral de Grâce-Hollogne (arrondissement électoral de Liège), la commune d'Awans fait partie de la Province de Liège et de l'Arrondissement administratif et judiciaire de Liège. Rattachée au canton judiciaire de Grâce-Hollogne, elle accueille une brigade de Gendarmerie des Autoroutes.

Awans se situe sur le plateau hesbignon qui offre des espaces ouverts situés à une altitude comprise entre 120 et 160 mètres. Le relief y est mollement ondulé, très occasionnellement vallonné.

Le territoire d'Awans appartient, géologiquement parlant, à la période du crétacé (ère mésozoïque ou secondaire correspondant à une période s'étalant entre 150 et 60 millions d'années avant aujourd'hui).

Ce territoire fait partie du bassin fluvial mosan (partie Meuse aval) rassemblant les eaux de la Mehaigne, du Hoyoux, de la Berwinne et du Geer. Le territoire communal est parcouru par le Roua ou rigole d'Awans, aqueduc artificiel se développant sur plus de 8 km. Cette rigole a été creusée pour assécher les marécages qui occupaient le centre d'Awans.

Le réseau hydrographique est très peu développé ce qui a notamment comme conséquence que la capacité de recharge de la nappe aquifère située dans les craies du Crétacé est très importante. La CILE exploite cette ressource aquifère à travers un réseau très important de galeries avec comme conséquence des zones de prévention très étendue et qui concernent près de 75% du territoire communale. La protection des eaux souterraines est le principal enjeu environnemental identifié à l'échelle communale.

La structure écologique est très pauvre. Aucune zone protégée en vertu de la police de la conservation de la nature (y compris Natura 2000) n'est répertoriée sur le territoire communal. Aucun site de grand intérêt biologique n'est recensé.

Cette région est en effet essentiellement agricole. Les sols de la presque totalité de ce territoire sont de type limoneux profond à bon drainage naturel, reposant sur un substrat crayeux. Ces sols possèdent une très grande valeur agronomique. Ils sont cultivés depuis des millénaires. Ils sont aptes à produire des rendements très élevés pour un investissement minimum et pour les cultures les plus exigeantes.

La chaussée Liège-Bruxelles dont le premier tracé date de 1717 et ensuite la construction de l'autoroute en 1971 ont marqué de leur empreinte le territoire awansois.

Grands axes rectilignes, ces voiries découpent les campagnes et séparent les villages, créant une communauté du Nord et une communauté du Sud. Historiquement, ces barrières physiques ont provoqué une réelle distanciation entre les habitants de ces deux communautés. Les uns et les autres ont pris des habitudes différentes dans divers domaines.

Ainsi, ceux du Nord rejoignaient volontiers Tongres pour aller faire leurs achats tandis que ceux du Sud étaient plus tournés vers Liège et la vallée mosane. A l'époque, les moyens de transport disponibles conditionnaient évidemment beaucoup ces comportements. Ce n'est finalement qu'avec l'avènement, pas si ancien, de l'automobile que les awansois se sont dirigés de manière plus manière plus uniforme vers les pôles commerciaux, culturels et économiques. Mais la fracture reste palpable.

Traditionnellement la Hesbaye liégeoise est représentée par un paysage d'openfield composé de villages enserrés dans une auréole herbagère avec quelques vergers anciens dans une campagne mollement ondulée. Les fermes et les maisons se regroupent en villages assez ouverts. Cette caractéristique se retrouve essentiellement au Nord de la commune. Le plan du village « en tas », qui est le plus fréquent, regroupe des maisons jointives, qui s'alignent le long des routes, pour former un ensemble resserré mais bien individualisé dans la campagne ouverte.

Au sud de la commune, la vocation agricole est beaucoup moins prononcée. Les noyaux bâtis sont plus jointifs et l'habitat est plus dense. Les bâtiments industriels se caractérisent par des gabarits et des matériaux qui créent une rupture vis-à-vis du cadre bâti traditionnel.

La présence des voies de communication a conduit localement à la division de ce territoire et à l'isolement des petites localités. Cette partie de la commune est marquée par une moins grande cohésion spatiale, en raison de la présence des nombreuses limites physiques et visuelles dans le paysage.

La commune d'Awans est également voisine de l'aéroport de Liège, aéroport à statut régional plus spécialement dédié au trafic de marchandises. Depuis quelques années, le développement de cet aéroport, objet de bien des discussions, a un impact énorme sur l'évolution de la situation économique mais aussi des conditions de vie dans certains quartiers des communes voisines.

Au cours des dernières années, des décisions importantes ont été prises pour encourager le développement de cet outil et ces décisions ont eu des retombées plus ou moins directes sur la commune d'Awans : aménagement de voiries, aggravation des problèmes d'égouttage, aménagement d'une zone d'activités économiques entre autoroute et la Nationale 3, inscription d'une nouvelle zone d'une mise en réserve de terrains en vue d'une extension du village – fret de l'aéroport et du développement de la zone multi-modale.

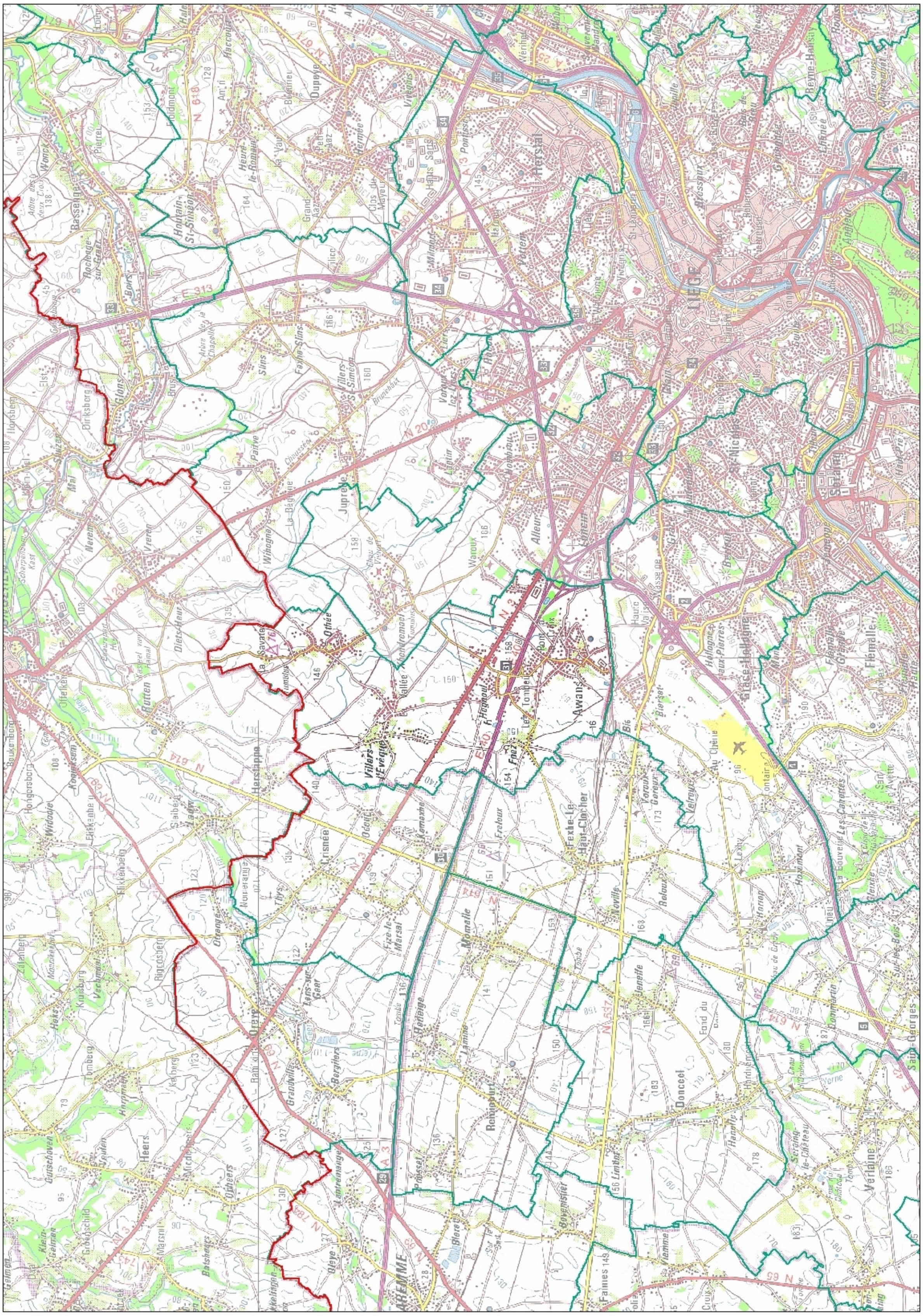
E 313
N 20
N 614
Awans
Othée
Herstal
Momalle
Donceel

3. Les tendances d'évolution

3.1. Introduction

Ce chapitre a comme principal objectif de dresser le profil socio-économique de la commune d'Awans. Il aborde les thématiques suivantes :

- les aspects démographiques ;
- le logement
- le contexte économique.

Il s'appuie et complète le diagnostic posé dans le cadre de l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

L'étude de la population constitue une des données de base pour l'élaboration du schéma de structure. Elle constitue un thème transversal influençant de manière plus ou moins directe tous les autres domaines abordés.

Ce volet de l'analyse comporte trois parties:

- l'évolution de la population (évolution du chiffre de population, mouvements naturels et migratoires, population étrangère, densité de population) ;
- la structure de la population (taille des ménages, structure par âge) ;
- les projections de population sur base d'hypothèses.

La problématique du logement est une autre question essentielle. La répartition de l'habitat conditionne très nettement la localisation des autres fonctions spatiales ainsi que tout le système de déplacements. Ce chapitre aborde les principales caractéristiques du logement (évolution du parc de logement, type de bâtiments, statut de propriété, âge des constructions, taille, état du logement).

Nous faisons également référence au programme communal d'actions en matière de logement.

Le chapitre consacré au contexte économique traite de manière assez générale la situation de la population active et de l'emploi. Un taux d'emploi est calculé. On y aborde également le niveau de vie à travers la spatialisation du revenu médian. Une seconde partie traite des différents secteurs économiques présents à Awans.

Ces analyses se basent principalement sur des données statistiques (recensements de la population et des logements, statistiques démographiques annuelles, statistiques financières, pyramides des âges, etc.) fournies par l'INS.

Dans certains cas, elles sont cartographiées à l'échelle du secteur statistique qui constitue la plus petite unité spatiale pour laquelle des données sont disponibles. Certaines données sont présentées par secteur statistique qui sont eux-mêmes regroupés par entité. Une entité correspond en général à une ancienne commune ou à un village. Nous avons cependant regroupé le village d'Hognoul avec les secteurs bordant la Nationale 3 car sur le plan territorial il participe à la même dynamique.

Le dernier volet aborde les principales caractéristiques du marché immobilier d'Awans mais aussi de manière plus générale celles qui se dégagent à l'échelle de la Province de Liège.

3.2. La population

3.2.1. Evolution de la population

3.2.1.1. L'évolution historique

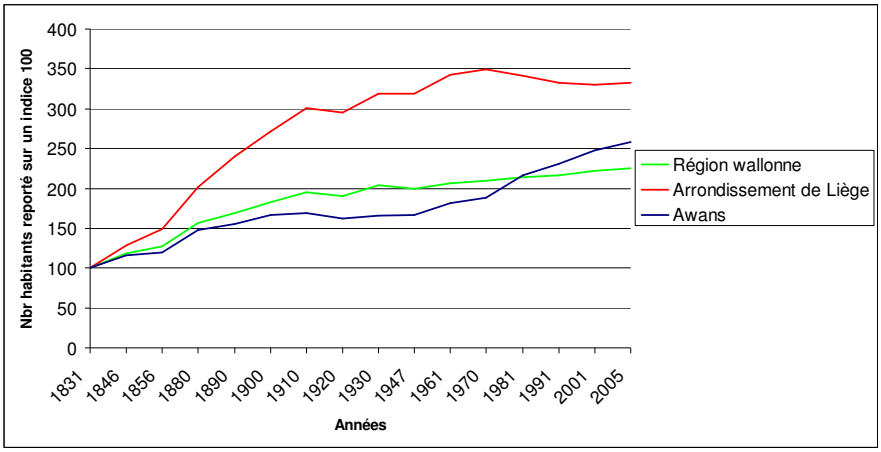

Evolution comparée de la population calculée de 1831 à 2005 (1831 = base 100)

1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
7476	7531	7574	7653	7756	7839	7994	8121	8174	8162
1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
8139	8215	8239	8270	8302	8352	8410	8601	8642	8696

Evolution du nombre d'habitants entre 1987 et 2006 (source Ecodata)

Le graphique ci-dessus compare l'évolution relative du chiffre de la population de la commune d'Awans, de l'arrondissement de Liège et de la Région wallonne de 1831 à 2005. Pour permettre la comparaison, les données sont ramenées sur un indice 100 calculé en 1831 (à l'époque Awans, dans ses limites actuelles, comptait 3.356 habitants).

Ils montrent que, sur une longue période, la commune d'Awans présente un profil d'évolution en augmentation mais en dessous de celui enregistré pour l'arrondissement de Liège et qu'il faut attendre le début des années '80 pour atteindre l'indice enregistré à l'échelle régionale.

Si on ramène l'indice sur une plus courte période (20 ans), Awans montre des chiffres bien plus significatifs que l'arrondissement de Liège ou même que la région wallonne, reflet du phénomène de périurbanisation enclenché dès le début des années '80. Depuis 20 ans, la population n'a cessé d'augmenter (avec un petit fléchissement au milieu des années '90) pour atteindre en 2006 8.696 habitants.

Depuis le début du 19ème siècle, Awans a connu une progression continue de son nombre d'habitants mais qui s'est toujours situé en dessous de l'indice enregistré à l'échelle de l'arrondissement. Ce n'est que récemment que la tendance s'inverse avec une progression relative plus rapide à Awans que dans le reste de l'arrondissement.

3.2.1.2. L'évolution de la population par village

Entité	Secteur statistique		Pop en 1981	Pop en 1991	Pop en 2001	Pop en 2003	Dif-81-91	Dif-81-91(%)	Dif-91-01	Dif-91-01(%)	Dif-01-03	Dif-01-03(%)
Awans	1.1	Centre d'Awans	1 325	1 286	1 268	1106	-39	-3%	-18	-1%	-162	-12.78%
	1.2	Quartier Nord	152	220	248	445	68	45%	28	13%	197	79.44%
	1.3	Quartier Est	104	200	267	257	96	92%	67	34%	-10	-3.75%
	1.4	Station	1 174	1 213	1 293	1300	39	3%	80	7%	7	0.54%
	1.5	Campagne d'Awans	23	58	31	44	35	152%	-27	-47%	13	41.94%
			2 778	**2 977**	**3 107**	**3 152**	**199**	**7%**	**130**	**4%**	**45**	**1%**
Fooz	2.1	Village de Fooz	442	438	481	500	-4	-1%	43	10%	19	3.95%
	2.2	Campagne de Fooz	1	4	0	0	0	0%	0	0%	0	0.00%
			443	**442**	**481**	**500**	**-1**	**0%**	**39**	**9%**	**19**	**4%**
Hognoul + N3	3.1	Village d'Hognoul	323	422	517	543	99	31%	95	23%	26	5.03%
	3.2	Axe de la Nationale 3	936	962	926	907	26	3%	-36	-4%	-19	-2.05%
	3.3	Campagne d'Hognoul	41	57	67	62	16	39%	10	18%	-5	-7.46%
			1 300	**1 441**	**1 510**	**1 512**	**141**	**11%**	**69**	**5%**	**2**	**0%**
Villers l'Evêque	4.1	Village de Villers l'Evêque	867	782	936	967	-85	-10%	154	20%	31	3.31%
	4.2	Quartier de la briqueterie	123	183	251	264	60	49%	68	37%	13	5.18%
	4.3	Campagne de Villers l'Evêque	317	493	526	513	176	56%	33	7%	-13	-2.47%
			1 307	**1 458**	**1 713**	**1744**	**151**	**12%**	**255**	**17%**	**31**	**2%**
Othée	5.1	Village d'Othée	1 328	1 331	1 420	1433	3	0%	89	7%	13	0.92%
	5.2	Campagne d'Othée	64	107	71	69	43	67%	-36	-34%	-2	-2.82%
			1 392	**1 438**	**1 491**	**1502**	**46**	**3%**	**53**	**4%**	**11**	**1%**
		Pop totale de Awans	**7 220**	**7 756**	**8 302**	**8 410**	**536**	**7%**	**546**	**7%**	**108**	**1%**

Evolution du nombre d'habitants par secteurs statistiques (source INS)

Le tableau ci-dessus précise les chiffres de population pour les différents secteurs statistiques pour les années 1981, 1991, 2001 et 2003 dernière année de référence pour laquelle des données spatialisées à cette échelle sont disponibles.

Ce tableau permet également de préciser des taux d'évolution pour les périodes considérées. Certains chiffres relatifs (%) doivent être pris avec précaution car ils peuvent se rapporter à quelques unités et ne sont donc pas significatifs.

Pour illustrer les données, trois cartes montrant l'évolution entre 1981 et 1991, entre 1991 et 2001 ainsi que pour une période récente 2001 – 2003 sont proposées. Elles sont complétées par des graphiques qui permettent de suivre l'évolution de la population pour chaque entité ou village.

Depuis 1981, la population d'Awans augmente de manière constante avec en moyenne une progression de 7% (+/- 540 personnes) tous les 10 ans. Il existe cependant des disparités à l'échelle communale.

Evolution de la population entre 1981 et 1991

La progression a surtout été forte dans les quartiers situés en périphérie immédiate du centre d'Awans et plus particulièrement dans la partie Nord (+45%) et est (+92%). La création de cités sociales est l'un des facteurs explicatifs. Le village d'Hognoul a connu une évolution similaire avec une augmentation de 31%.

On notera que le centre d'Awans mais aussi celui de Villers-l'Evêque ont connu lors de cette période une baisse de population en perdant respectivement 39 habitants et 85 habitants. Pour Villers-l'Evêque, cette perte a été compensée par un apport important d'habitants venant s'installer dans le **quartier de la briqueterie.**

Entre 1981 et 1991, l'augmentation de la population est surtout marquée dans les quartiers périphériques d'Awans alors que les noyaux bâtis anciens restent stables ou perdent des habitants.

Evolution de la population entre 1991 et 2001

Entre 1991 et 2001, la population a continué d'augmenter (546 personnes soit 7%); c'est notamment le cas des quartiers périphériques autour d'Awans et d'Hognoul. Durant cette période, les signes de la périurbanisation de la ville de Liège se marque de plus en plus avec une forte augmentation de la population dans les entités villageoises. Villers-l'Evêque a connu une progression tant dans le centre du village (+20%) que dans la campagne proprement dite. Hognoul et Othée, dans une certaine mesure, ont connu une évolution similaire. La perte d'habitants s'est poursuivie dans le centre d'Awans et le long de la N3.

Entre 1991 et 2001, le phénomène de périurbanisation de la ville de Liège se marque sur le territoire communal avec un fort attrait pour les villages et une perte d'habitants dans le centre d'Awans et démarre le long de la N3.

Evolution de la population entre 2001 et 2003

Sur la dernière période examinée 2001-2003, l'augmentation de la population n'a pas été proportionnellement aussi importante que celle constatée pour la période précédente mais depuis la moyenne s'est rétablie pour atteindre 70 nouveaux habitants par an (moyenne calculée sur la période 2002 – 2006). Les entités villageoises (Fooz, Villers-l'Evêque, Othée) mais aussi Hognoul présentent un profil d'évolution stable. Une augmentation importante de la population est enregistrée dans le quartier situé au Nord d'Awans (+ 197 habitants) et dans sa partie rurale alors que le centre continue à perdre 162 habitants.

Le centre d'Awans continue à perdre des habitants alors que dans le reste de la commune une situation en équilibre semble s'installer.

3.2.1.3. Le bilan naturel et le bilan migratoire

L'évolution de la population d'une commune est conditionnée par le mouvement naturel, composé des naissances et des décès et par le mouvement migratoire, composé des entrées et des sorties. Le bilan naturel est la différence entre les naissances et les décès. Le bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties.

Bilan naturel

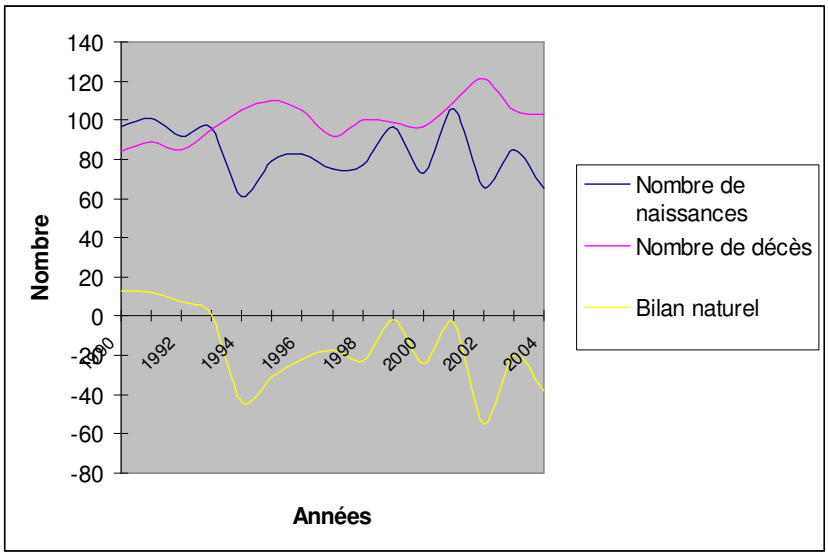

Bilan naturel de la commune d'Awans (source Ecodata)

A l'exception du début des années '90, le bilan naturel de la commune d'Awans a toujours été négatif c'est-à-dire que le nombre de décès a toujours été supérieur au nombre de naissances. Le constat est similaire à l'échelle de l'arrondissement. Cette situation contraste cependant assez fortement avec celle de la Province dont le bilan naturel est globalement positif avec un léger tassement enregistré début des années 2000. La situation rencontrée à Awans peut être expliquée par une structure d'âge vieillissante.

Nous ne disposons pas de données actualisées concernant le taux de natalité (nombre de naissance pour 1000 habitants) et le taux de mortalité (nombre de décès pour 1000 habitants) à l'échelle des secteurs statistiques. Il est donc difficile d'apprécier les différences entre les différentes entités.

Awans présente un bilan naturel négatif depuis le début des années '90, bilan expliqué partiellement par une structure d'âge vieillissante.

Bilan migratoire

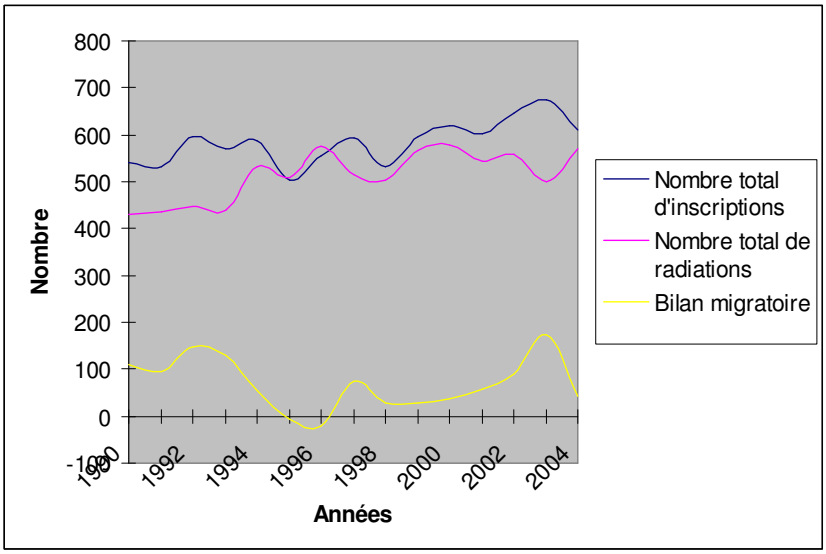

Bilan migratoire de la commune d'Awans (source Ecodata)

Le bilan migratoire a fluctué au cours des 15 dernières années. Il a globalement toujours été positif avec une courte période de déclin au milieu des années '90. Depuis 2000, il a connu une progression constante avec une légère diminution en 2004 mais en restant toujours positif.

Ce profil d'évolution est semblable à celui enregistré à l'échelle de l'arrondissement qui a également été négatif au milieu des années '90. Quant à la Province de Liège, son évolution est également semblable bien que son bilan migratoire n'ait jamais été globalement négatif. Nous ne possédons malheureusement pas de données spatialisées à l'échelle des secteurs statistiques qui permettrait de nuancer le diagnostic en précisant les entités qui au sein du territoire communal sont les plus attractives. Plusieurs facteurs indiquent néanmoins que c'est les parties rurales et plus particulièrement les villages de Villers-l'Evêque et d'Othée qui sont les entités les plus recherchées.

Le parallèle entre l'évolution de la population depuis le début des années '90 avec sa composante liée au bilan naturel et sa composante liée au bilan migratoire démontre clairement que l'évolution de la population à Awans est principalement liée au bilan migratoire.

Le bilan migratoire a globalement toujours été positif depuis une quinzaine d'années. Il explique quasi à lui seul l'évolution positive de la population constatée à Awans, le bilan naturel étant quant à lui toujours négatif depuis le milieu des années '90.

3.2.2. Caractéristiques de la population

3.2.2.1. Taille moyenne des ménages

Un ménage est constitué, soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de parenté, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun (définition INS). Globalement en Belgique, la taille des ménages ne cesse de diminuer de manière constante depuis plusieurs années.

La composition des ménages connaît depuis quelques années de profonds changements qui s'expliquent par la conjonction de divers facteurs : augmentation des familles monoparentales, baisse de nuptialité, accroissement du nombre de divorcés et de célibataires.

La taille moyenne d'un ménage belge est à présent de 2.41 personnes (données issues du recensement 2001) ce qui a notamment des conséquences sur les politiques de logement à mener.

Awans en la matière fait quelque peu exception. En 2001, la taille moyenne d'un ménage y atteint 2.53 ce qui est au-dessus de la moyenne de l'arrondissement (2.23) ou celle enregistrée à l'échelle provinciale (2.33).

Deux explications peuvent être avancées : d'une part, un nombre d'enfants plus grand par famille, d'autre part, la persistance plus forte qu'ailleurs de famille multi-générationnelles où vivent ensemble les grands-parents et les enfants plus âgés.

Il existe bien entendu des disparités selon le type de logement. A Awans, un ménage occupant une maison unifamiliale présente une taille moyenne de 2.59 et celui occupant un appartement 1.41.

	2001	2002	2003	2004
Nbr. Ménages	3335	3291	3355	3383
Pop. Totale	8302	8352	8410	8601
Taille des ménages	2.49	2.54	2.51	2.54

Evolution de la taille des ménages entre 2001 et 2004 à Awans (Source : Ecodata)

La taille des ménages à Awans est restée stable depuis 2001. Les derniers chiffres disponibles datant de 2004 montrent une taille de ménage identique (2.54).

En Belgique, la taille des ménages ne cesse de diminuer. Awans fait exception en présentant une taille des ménages (2.53) ce qui se situe au-dessus de la moyenne.

La carte ci-après spatiale par secteur statistique la taille des ménages. La taille moyenne de 2.53 (année 2001) à l'échelle communale montre des disparités importantes à l'échelle des secteurs statistiques. Les variations sont importantes et oscillent entre 2.19 et 3.47.

Ce sont les quartiers centraux d'Awans ainsi que les secteurs situés le long de la Nationale 3 qui présentent les tailles de ménages les plus faibles. Les quartiers périphériques d'Awans mais aussi les noyaux villageois abritent des ménages aux tailles plus importantes et bien souvent au-dessus de la moyenne.

Le centre d'Awans et la Nationale 3 abritent des familles de taille réduite. Il y a un lien à établir entre cet état de fait et l'âge des populations que l'on y retrouve.

3.2.2.2. Structure d'âge de la population

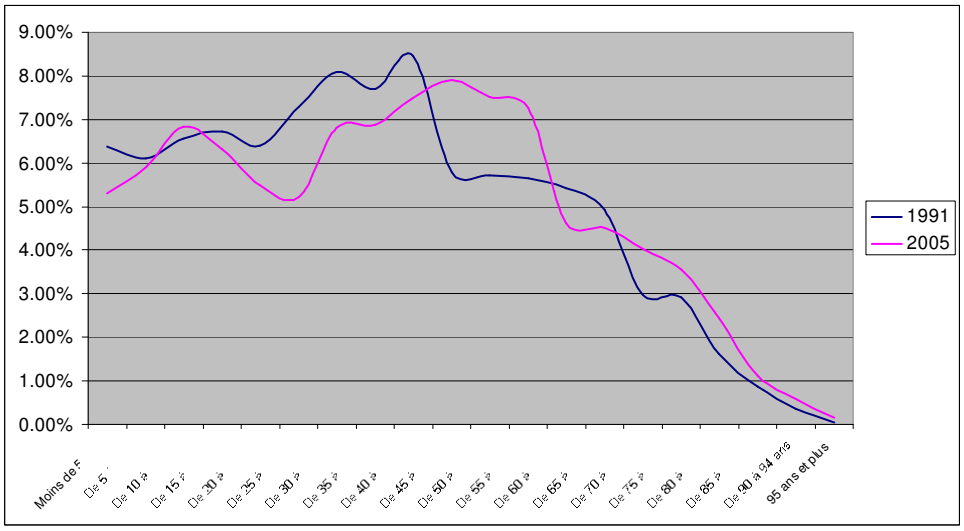

Comparaison de la structure d'âge entre 1991 et 2005 (source INS)

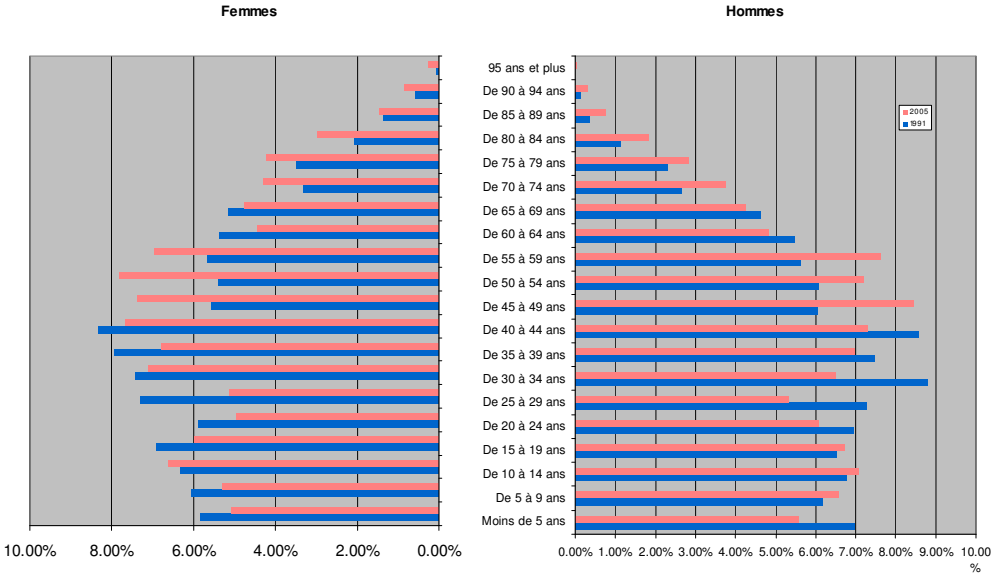

Pyramides des âges 1991 et 2005 (source INS)

Le vieillissement de la population est un phénomène amorcé depuis le début du siècle. La pyramide des âges rétrécit à sa base et augmente à son sommet. Ce phénomène est consécutif à la diminution de la nuptialité et à un recul de l'âge de mortalité.

Les pyramides ci-contre comparent la situation entre 1991 et 2005. Elles sont relativement semblables mais se distinguent par un vieillissement marqué de la population. Le graphique du dessus montre clairement ce glissement de la structure de la population vers les tranches d'âges supérieurs avec actuellement un pic des 45 – 60 ans.

La structure d'âge de la population est caractérisée par un début de vieillissement et une forte représentation des 45 – 60 ans.

3.2.2.3. Ratio population jeune / population âgée

Un indice a été calculé en tenant compte du nombre d'habitants de moins de 17 ans et du nombre d'habitants de plus de 65 ans. L'indice 1 reflète une situation où il y a autant de jeunes que de personnes âgées. Un indice supérieur à 1 indique la présence de plus de jeunes que personnes âgées et l'inverse pour un indice inférieur à 1.

Cet indice ne peut être assimilé au taux d'accroissement naturel. Il permet cependant de mettre en évidence la situation très différente constatée dans les secteurs de la N3, dans une certaine mesure le centre d'Awans et les villages. Le quartier à l'Est d'Awans se démarque, fait expliqué par la présence d'une maison de repos.

La population âgée domine dans les secteurs le long de la N3 et dans une certaine mesure dans le centre d'Awans.

3.2.2.4. Population étrangère

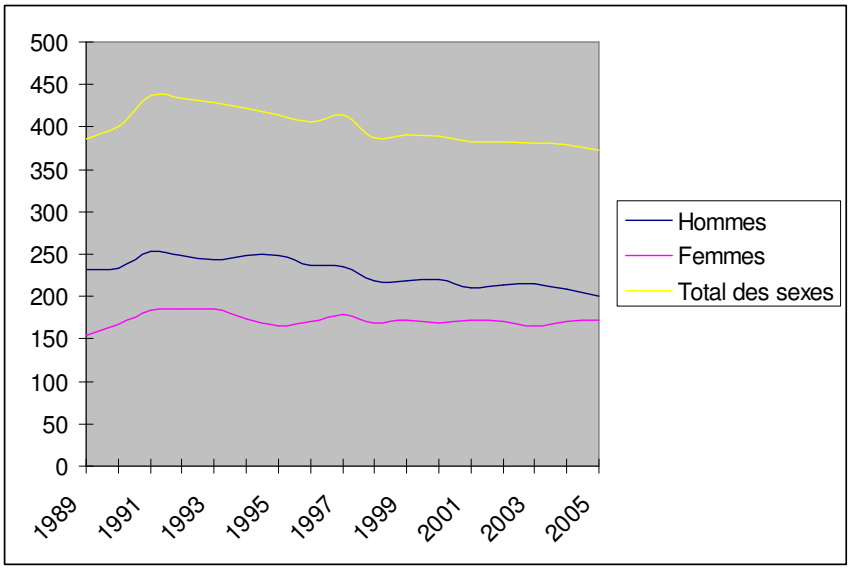

Evolution de la population étrangère à Awans entre 1989 et 2004 (Source Ecodata)

Dans les communes de la micro-région, la présence des étrangers, à l'exception notoire de Grâce-Hollogne reste assez confidentielle. Ainsi, à Awans, ils représentaient en 2005 moins de 4.3% de la population totale. Les étrangers sont en constante diminution puisqu'en 1989 ils représentaient près de 6.1%.

Les étrangers qui vivent à Awans sont principalement de nationalité italienne. En 2004, ils représentaient les deux tiers de la population étrangère. Viennent ensuite deux groupes de même importance, les Français et les Espagnols, représentant chacun un peu moins de 10 % du nombre total d'étrangers. Les autres nationalités sont très peu représentées.

La présence d'étrangers est très peu marquée à Awans (4.3% de la population). La communauté italienne est la mieux représentée.

3.2.3. Densité de population

3.2.3.1. Calcul de la densité de population corrigée

Entité	Secteur statistique		Pop2003	Superficie "residentiel" (ha)	DensPop (hab/ha)
Awans	1.1	Centre d'Awans	1106	25.9	42.7
	1.2	Quartier Nord	445	14.9	29.9
	1.3	Quartier Est	257	6.0	42.5
	1.4	Station	1300	33.3	39.0
	1.5	Campagne d'Awans	44	9.8	4.5
			3152	**90**	**35.1**
Fooz	2.1	Village de Fooz	500	13.6	36.8
	2.2	Campagne de Fooz	0	0.0	0.0
			500	**14**	**36.8**
Hognoul	3.1	Village d'Hognoul	543	19.7	27.6
	3.2	Axe de la Nationale 3	907	30.8	29.5
	3.3	Campagne d'Hognoul	62	6.8	9.1
			1512	**57**	**26.4**
Othée	5.1	Village d'Othée	1433	37.6	38.2
	5.2	Campagne d'Othée	69	14.7	4.7
			1502	**52**	**28.8**
Villers l'Evêque	4.1	Village de Villers l'Evêque	967	25.7	37.7
	4.2	Quartier de la briqueterie	264	8.1	32.4
	4.3	Campagne de Villers l'Evêque	513	26.8	19.1
			1744	**61**	**29**
Total			**8410**	**273.6**	**30.7**

Le calcul de la densité est généralement abordé en prenant en compte un nombre d'habitants reporté sur la superficie du secteur statistique. Ce mode de calcul ne tient pas compte du fait que, dans certains secteurs, certaines superficies ne sont pas affectées à l'activité résidentielle. C'est particulièrement vrai dans les secteurs ruraux.

Pour corriger ce biais, nous avons tenu compte dans le calcul proposé uniquement des superficies qui sont occupées par une fonction résidentielle c'est-à-dire les habitations complétées des cours et des jardins. Ces données sont issues de la carte dressée au 1/10.000 et qui spatialise les différentes occupations du sol (voir chapitre consacré au mode d'occupation du sol). Il existe en réalité une petite marge d'erreur puisque les superficies estimées sur cette base se font à partir d'un relevé datant de 2006 et que les chiffres de population datent de 2003. Les chiffres proposés sont donc à considérer comme des indicateurs mais restent significatifs.

En moyenne, la densité de population est de 30 habitants à l'hectare avec une densité maximum de 43 habitants/ha dans le centre d'Awans et une densité très faible approchant les 4.5 habitants/ha dans les campagnes d'Awans ou d'Othée.

A Awans, dans les espaces résidentiels, la densité moyenne de population avoisine les 30 habitants à l'hectare.

2.4.2. Spatialisation de la densité de population

Awans offre une structure classique découlant de l'histoire de son urbanisation. Les centres tant d'Awans proprement dit que des différents villages présentent de fortes densités oscillant entre 30 et 40 habitants à l'hectare.

Les secteurs ruraux sont moins densément peuplés. Les campagnes aux alentours de Villers-l'Evêque se singularisent quelque peu mais c'est en réalité un biais statistique dû à un découpage des secteurs statistiques qui ne tient pas compte de la réalité de terrain notamment la délimitation du quartier de la briqueterie.

En termes de densité, le territoire d'Awans offre une structure classique avec une forte densité dans les centres s'estompant progressivement dans les parties plus rurales.

3.2.4. Scénarii d'évolution

Les perspectives d'évolution s'étendent jusqu'en 2025 ce qui constitue le cadre de réflexion dans lequel s'inscrit le schéma de structure. Les données sont manquantes pour permettre, à l'échelle des quartiers, de mettre en évidence des évolutions précises.

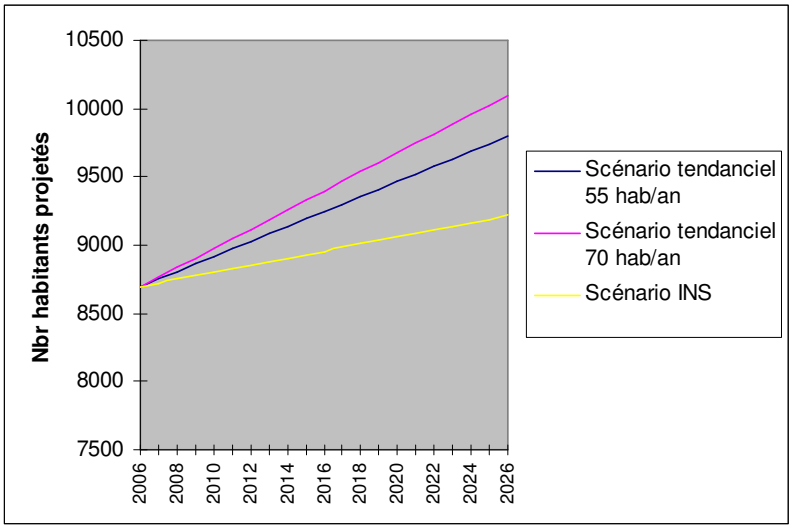

Scénarii d'évolution de la population (Calculs propres - source INS)

Le premier scénario s'appuie sur la tendance actuellement observée depuis 20 ans c'est-à-dire environ 55 nouveaux habitants par an. Il s'agit d'une extrapolation qui ne tient pas compte de paramètres démographiques. Cette projection amène à considérer que dans un délai d'une vingtaine d'année la population d'Awans atteindrait les 9.800 habitants.

Le deuxième scénario, plus optimiste, se base sur une progression plus forte qui est celle enregistrée depuis les 5 dernières années et qui montre une évolution d'environ 70 habitants par an. Sur cette base, la population atteindrait environ d'ici 2025 10.100 habitants.

Une troisième approche a été de considérer les perspectives démographiques calculées par l'INS à l'horizon de 2050. Ces perspectives sont, sur le plan de la démographie mathématique, plus pertinentes qu'une simple extrapolation. Elles prennent en compte les quatre principaux facteurs démographiques d'évolution : les décès, les naissances, les migrations internes et les migrations externes. Le principe est d'appliquer à une population résidente soumise à un « risque », une probabilité que l'événement survienne. Les calculs proposés sont réalisés à l'échelle de la Province. Il n'existe pas d'évolutions calculées à l'échelle communale.

L'exercice proposé dans le schéma de structure étant de discerner les principales tendances d'évolution, nous avons pris comme hypothèse de travail que la population d'Awans pourrait évoluer de manière similaire à celle prévue pour la population de la Province. En reportant les indices d'évolution, on constate que la population projetée de cette manière est de 9.200 personnes.

Sur base de différentes projections, la population d'Awans pourrait atteindre entre 9.200 et 10.000 personnes d'ici 2025. Ce chiffre doit être mis en perspective avec les disponibilités foncières.

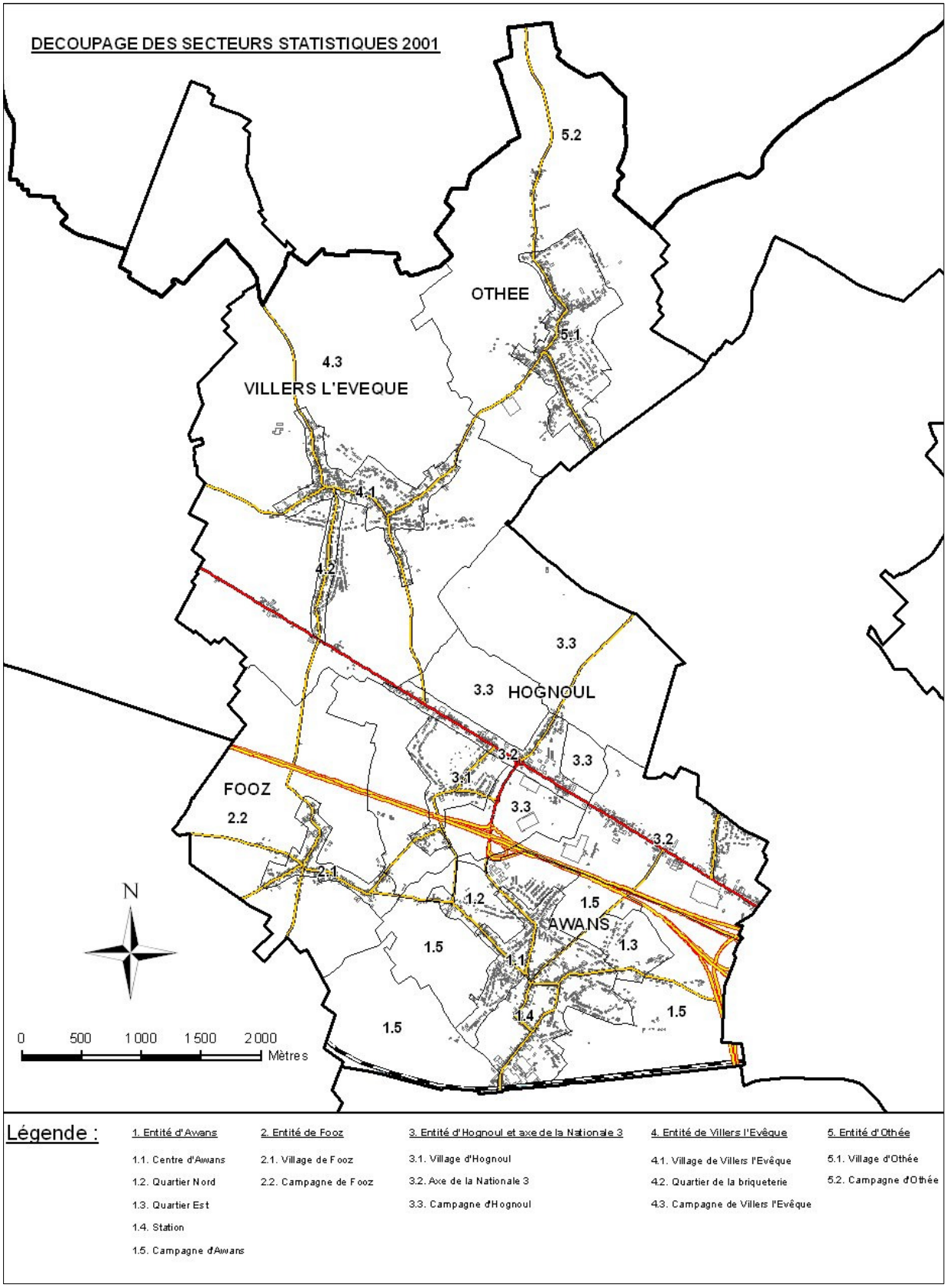

Découpage en secteurs statistiques (source INS)

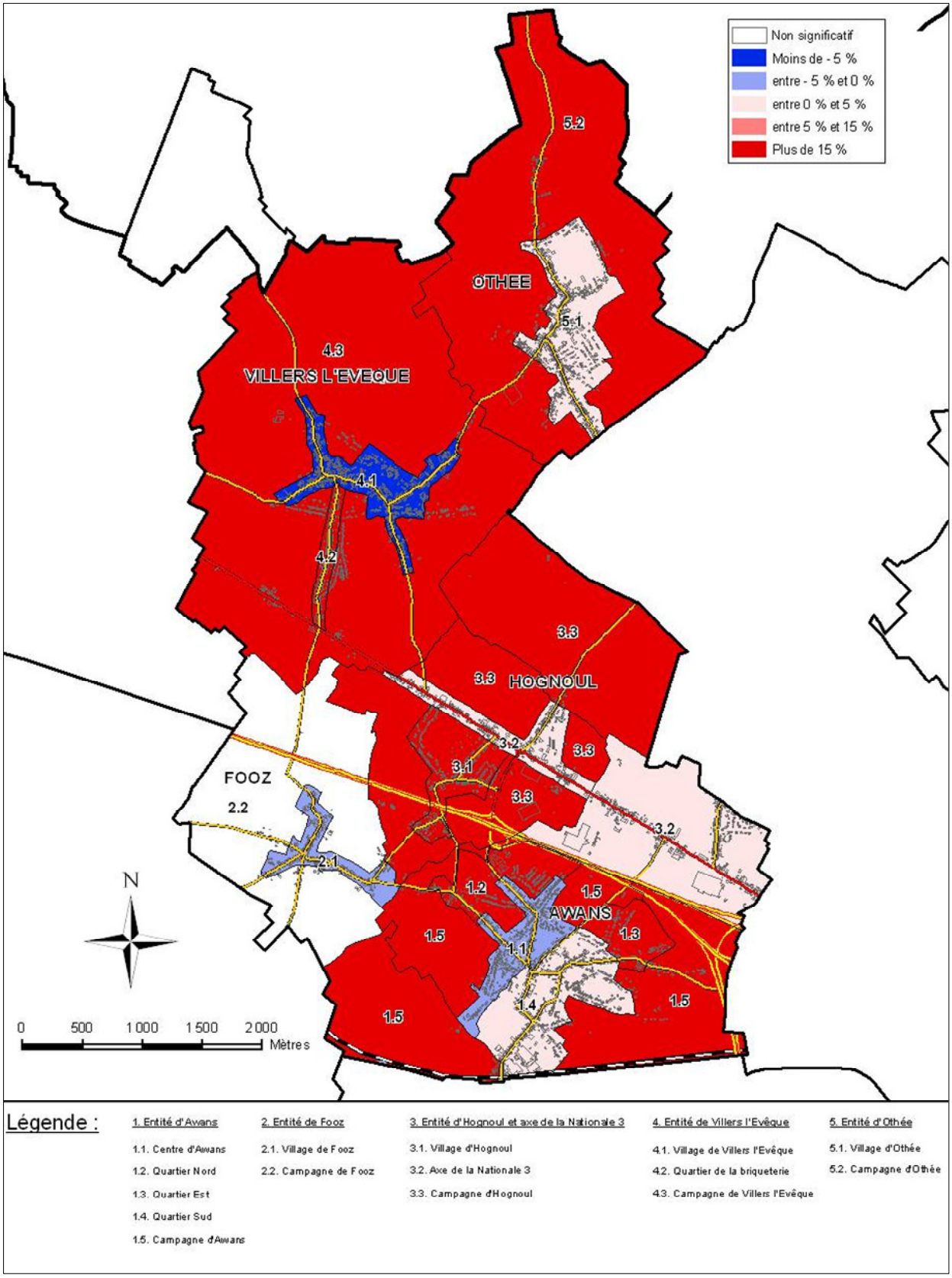

Evolution de la population entre 1981 et 1991 (source INS)

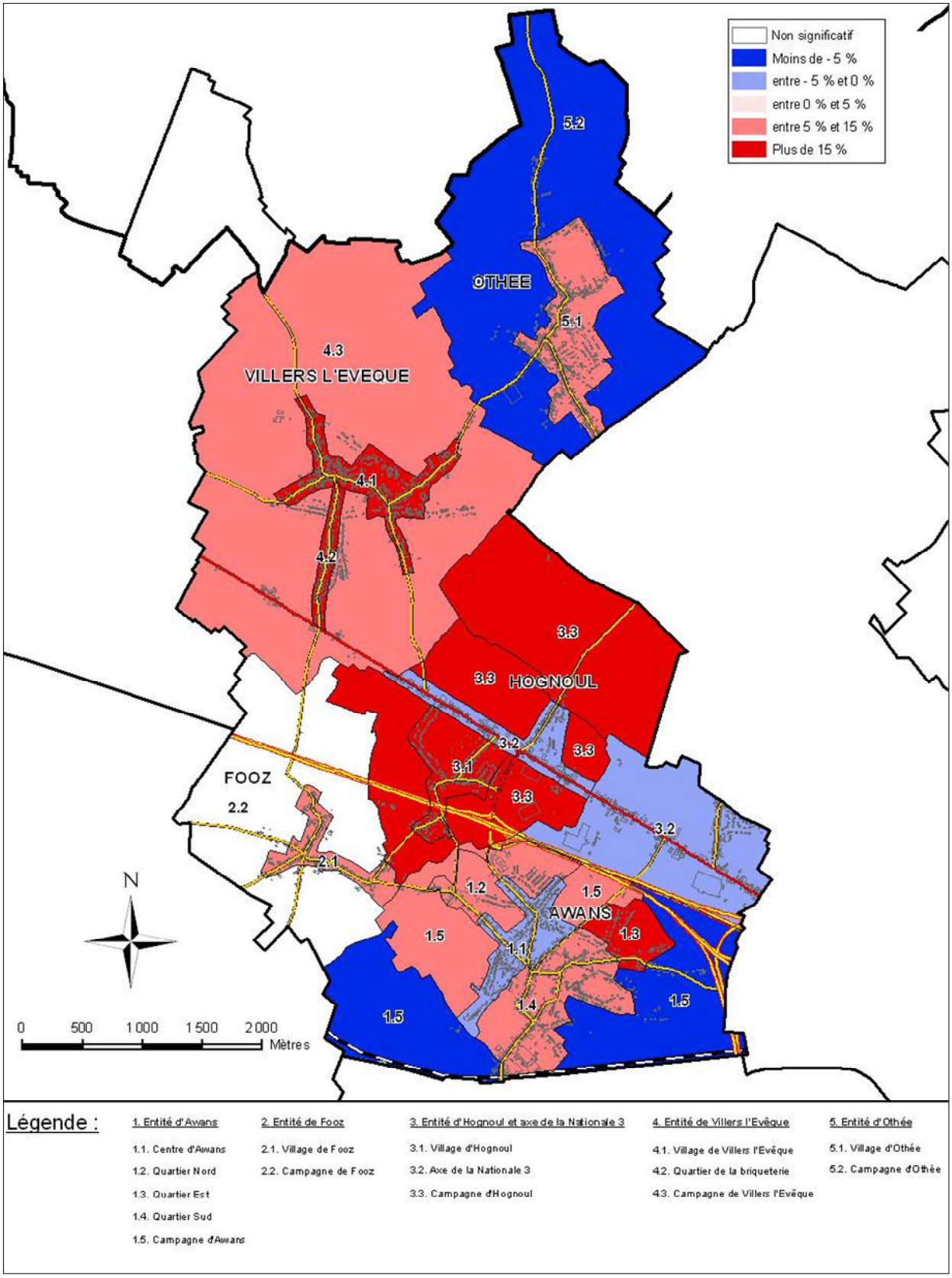

Evolution de la population entre 1991 et 2001 (source INS)

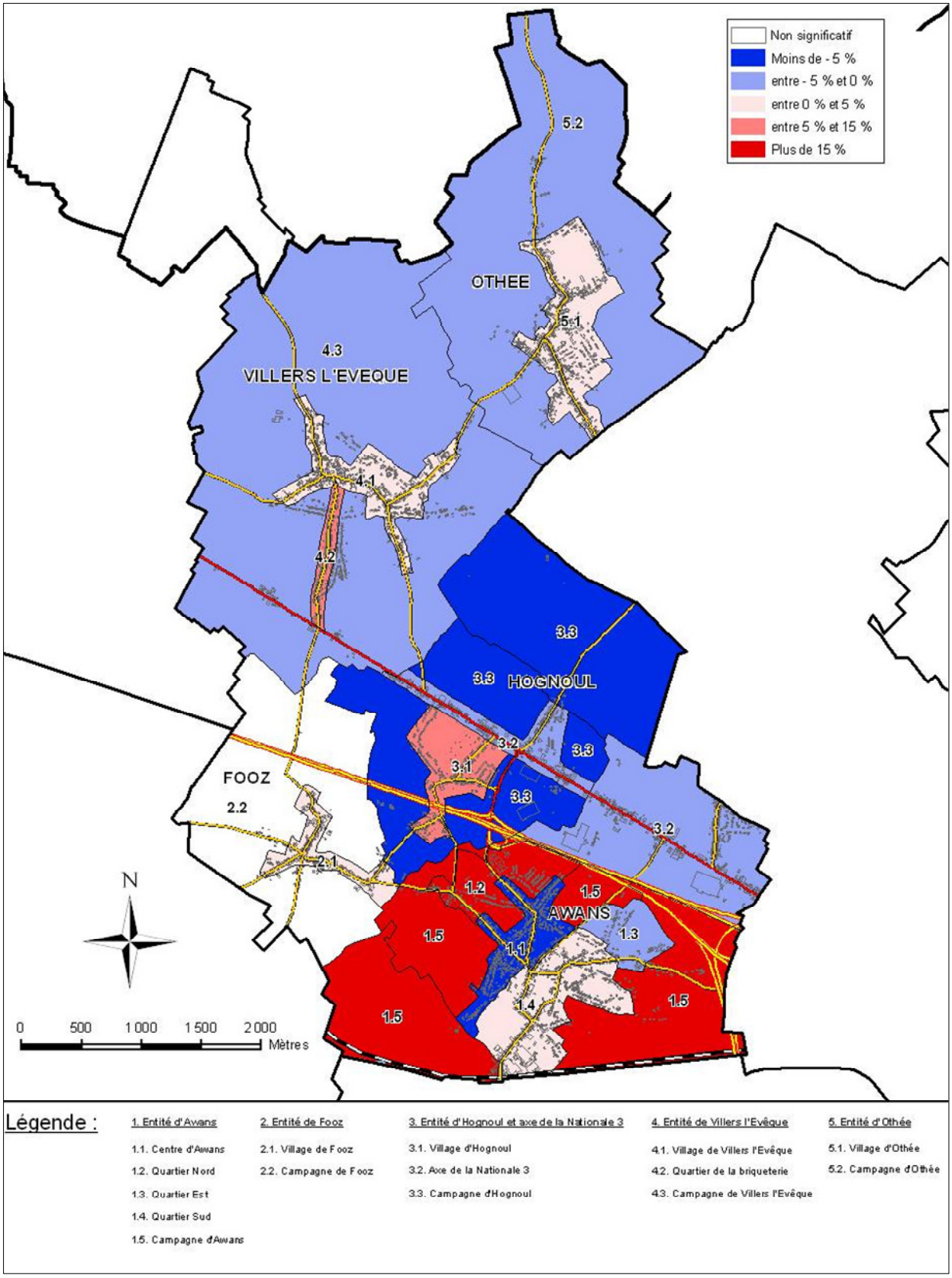

Evolution de la population entre 2001 et 2003 (source INS)

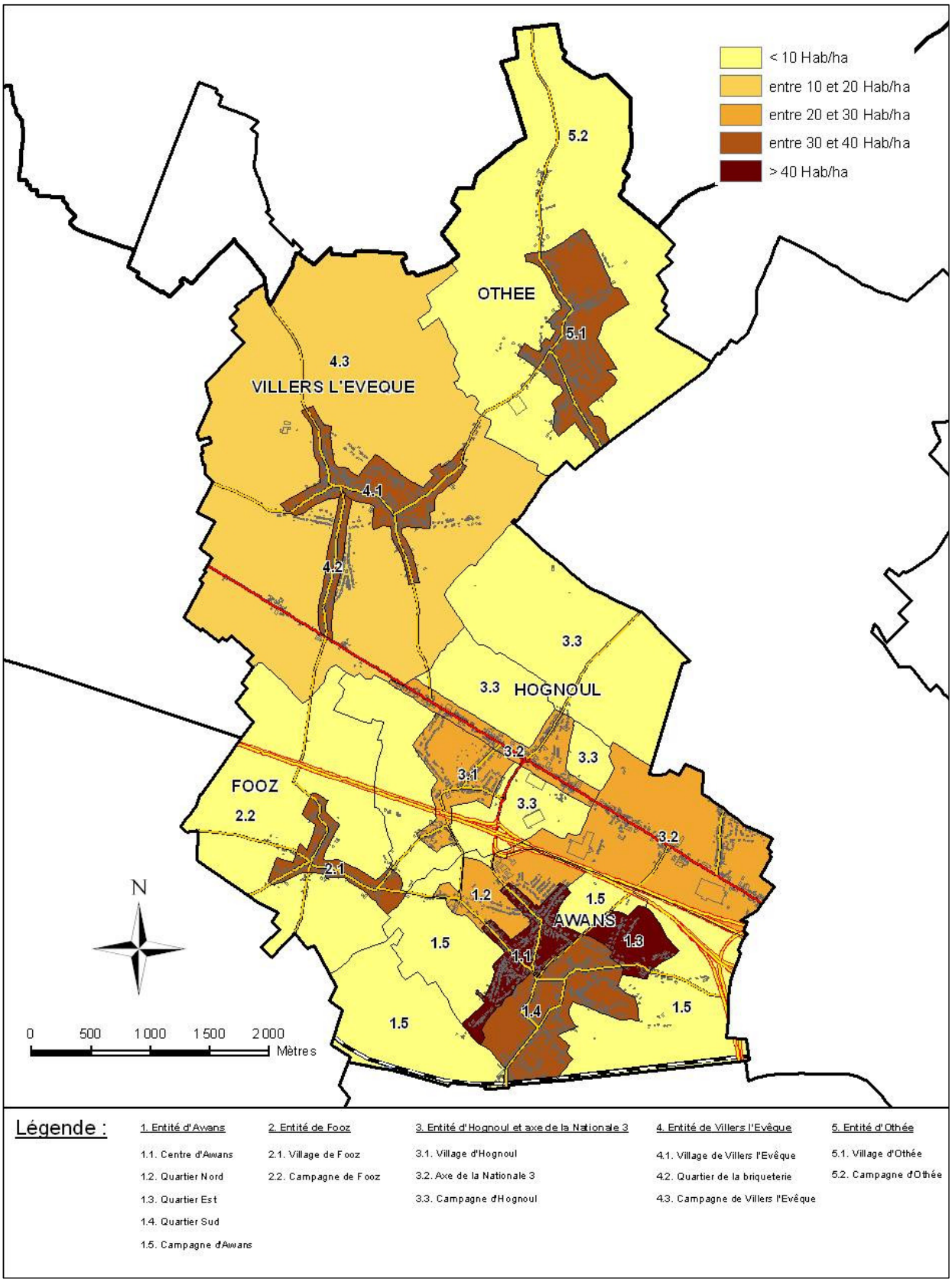

Densité de population par secteur statistique (Calculs propres)

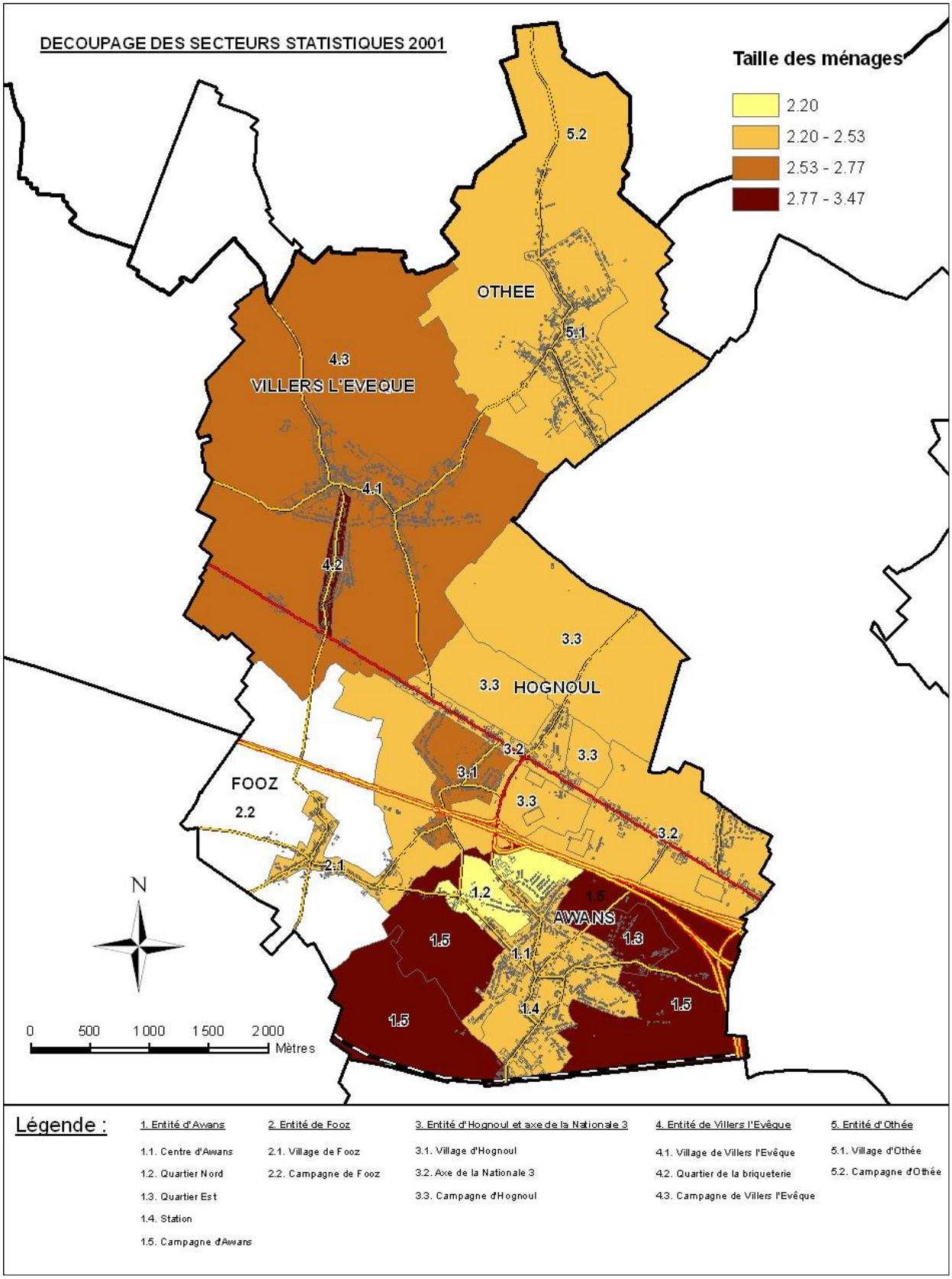

Taille des ménages par secteur statistique - 2001 (Source : INS)

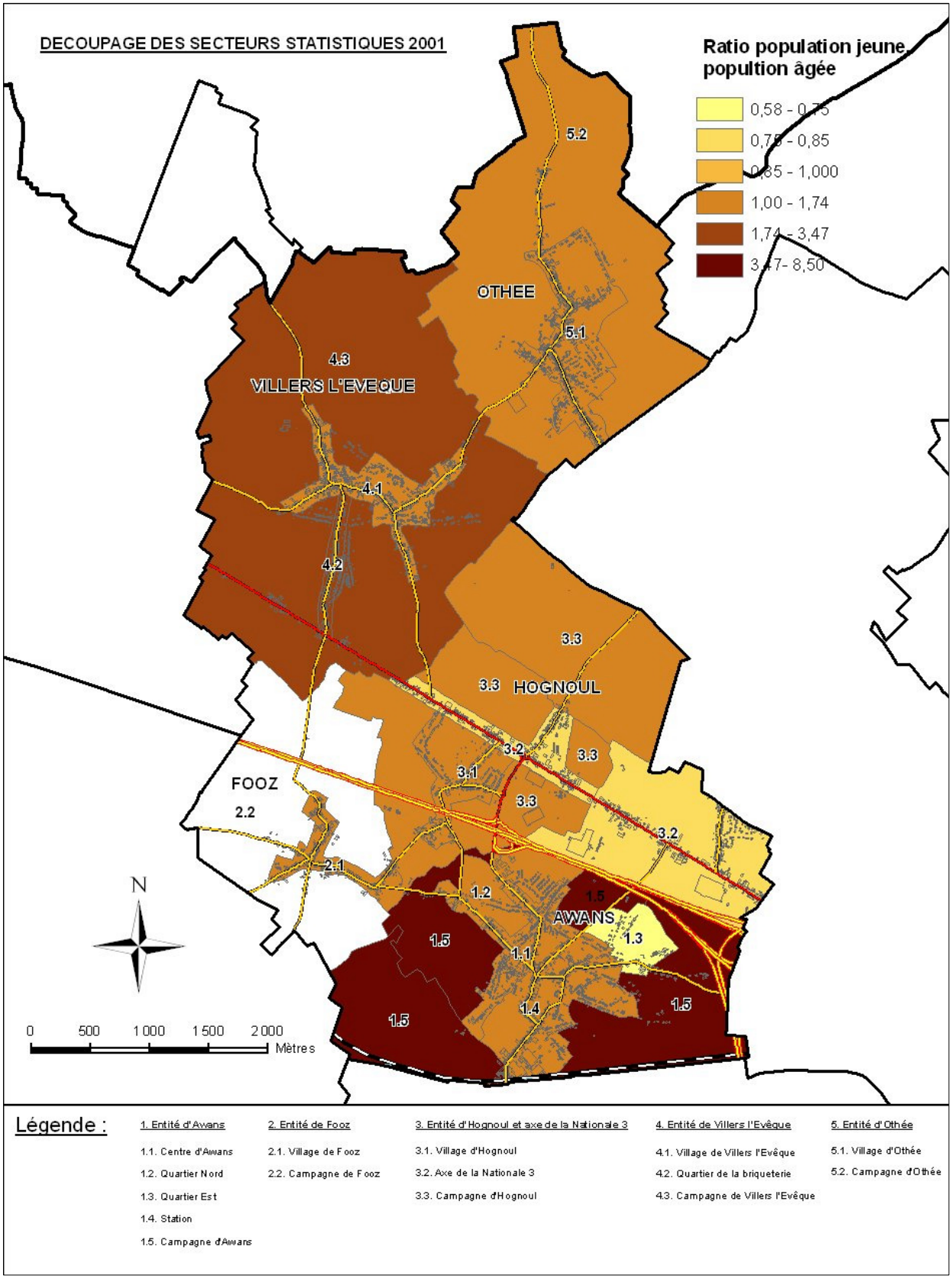

Ratio population jeune / population âgée - 2001 (Source : INS)

3.3. Le logement

3.3.1. Evolution du parc de logement

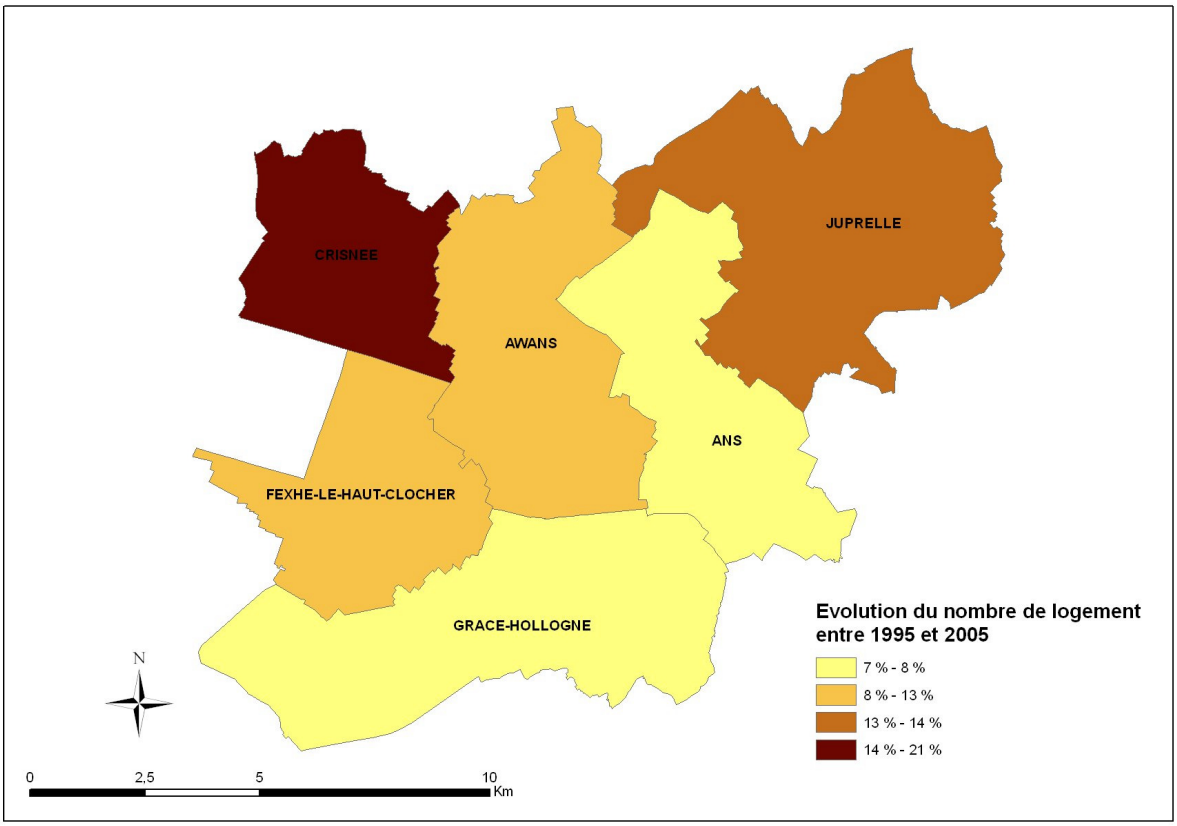

Evolution du parc de logement entre 1995 et 2005 (Source INS)

En 2005, la commune d'Awans comptait 3.383 logements. La progression par rapport à 1995 est de 379 unités (38 en moyenne par année) soit environ 13%, ce qui au-dessus de la moyenne constatée dans l'arrondissement ainsi qu'en Région wallonne.

	1995	2005	Diff.95/05	%
Awans	3 004	3 383	379	12.6%
Arr. Liège	261 807	278 715	16 908	6.5%
Rw	1 383 920	1 512 055	128 135	9.3%

Evolution du nombre de logements entre 1995 et 2005 (Source INS)

L'accroissement du parc de logement est lié à une augmentation de la population mais aussi à la diminution progressive de la taille des ménages. A l'échelle de la micro-région, c'est l'une des communes qui connaît la plus forte progression du parc de logement.

Comme quasi l'ensemble de la micro-région, la progression du parc de logement est particulièrement importante à Awans et se situe au-dessus des moyennes enregistrées à l'échelle de l'arrondissement.

3.3.2. Types de bâtiments

3.3.2.1. Maisons unifamiliales 4 façades

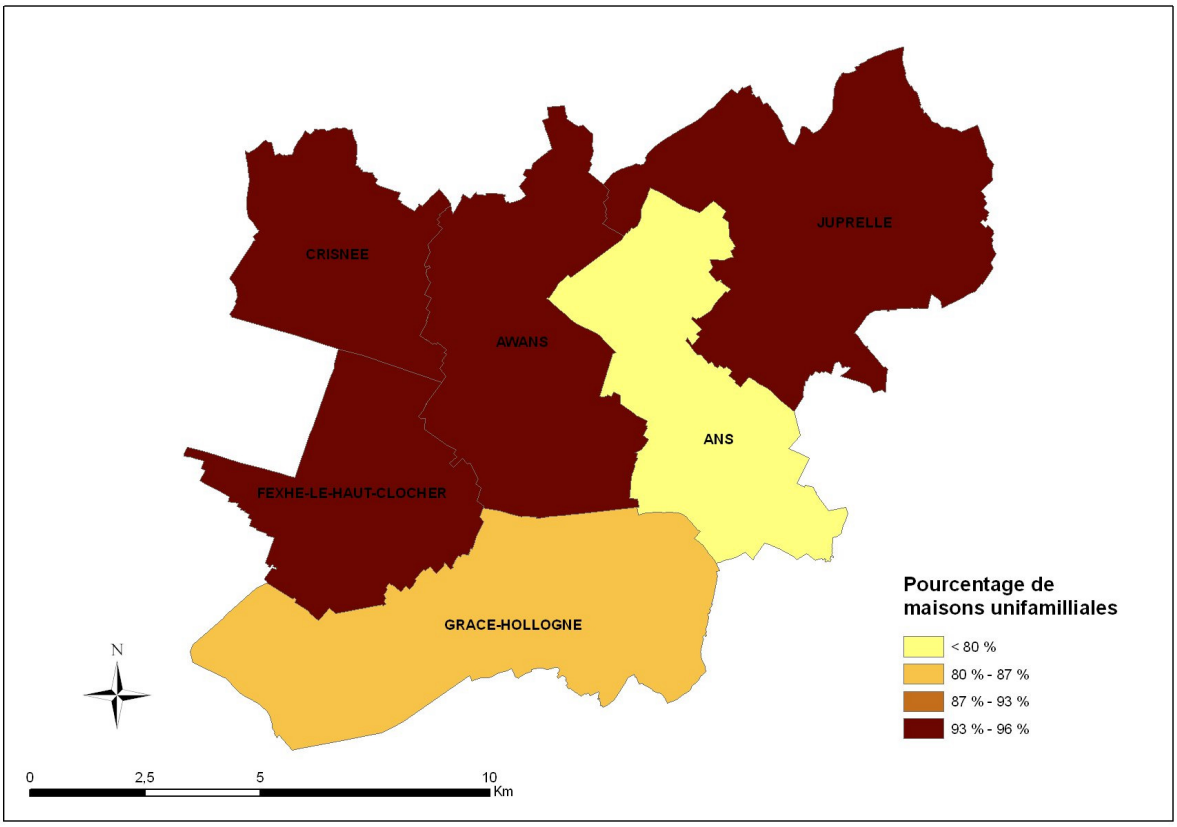

Proportion de maisons unifamiliales - 2001 (Source INS)

Le recensement de l'INS fournit des informations quant aux types de logements dans la commune : il peut s'agir de maisons individuelles séparées (4 façades), de constructions jumelées (3 façades) ou mitoyennes, ainsi que de bâtiments comportant plusieurs logements sous forme d'appartements ou de studios. Les statistiques renseignent également des logements installés dans des bâtiments non résidentiels (logements insérés dans des bâtiments agricoles, conciergeries dans des bâtiments industriels).

En 2001, 93% des ménages habitent une maison unifamiliale et 51% occupent une maison 4 façades ce qui est largement supérieur à la moyenne de la province (31%) ou de l'arrondissement (22%). Cet état de fait peut s'expliquer par la dispersion de l'habitat rural et la présence de plusieurs lotissements.

La situation de la mitoyenneté est contrastée à l'échelle communale avec une plus forte proportion de maisons mitoyennes dans le centre d'Awans et dans une certaine mesure à Othée (voie également la carte consacrée à la typologie du bâti).

A Awans, la proportion de maisons unifamiliales de type 4 façades est particulièrement importante. C'est principalement dans ce segment que le parc de logement a progressé lors des 15 dernières années.

3.3.2.2. Appartements

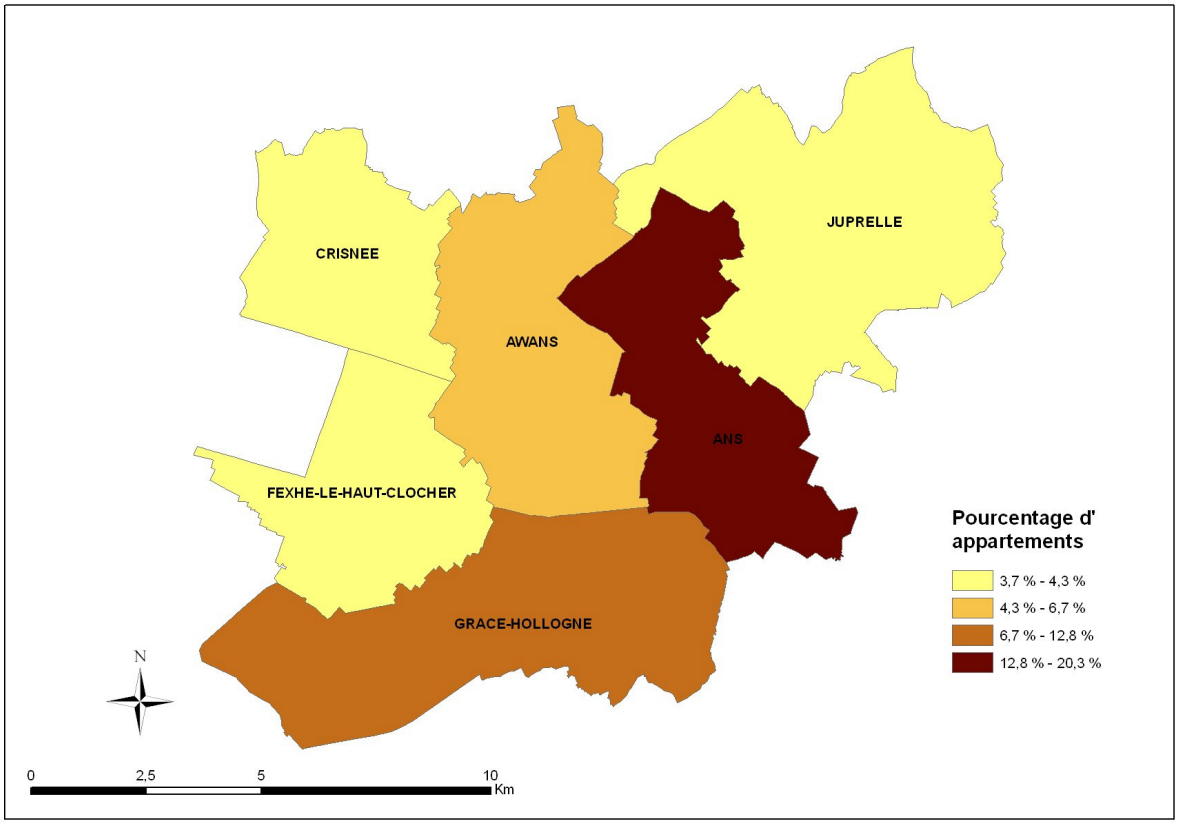

Proportion d'appartements - 2001 (Source INS)

Dans le parc de logement, la proportion d'appartement est faible avec 6.7% ce qui est en dessous de la moyenne de l'arrondissement (23%) et de la moyenne provinciale (27%).

C'est le quartier du centre d'Awans qui abrite le taux le plus important d'appartements. C'est ensuite le quartier de la Station et les secteurs le long de la Nationale 3 qui se dégagent. Au niveau des villages, c'est Othée et Villers-l'Evêque qui avec 9% de leur parc de logement dévolu aux appartements sont les plus représentatifs.

A Awans, le taux d'appartements est très faible. Ils se localisent principalement dans le centre d'Awans, dans le quartier de la Station et le long de la Nationale 3. On en retrouve aussi dans une proportion plus faible dans certains noyaux villageois.

3.3.3. Structure du parc de logement

Le parc de logement est fait à 90% de propriétaires soit sur base des chiffres de 2003 3.086 logements auxquels on peut rajouter 18 logements sociaux acquisitifs. Le reste se partage entre 246 logements sociaux, 4 logements de transit, 3 logements d'accueil. 22 bâtiments sont déclarés inoccupés et 4 insalubres.

Awans abrite de nombreuses cités sociales, elles se répartissent de la manière suivante :

- Quartier du pont de la Croix à Awans ;
- Quartier des Saules, à Awans ;
- Quartier rue J. Jaures, à Awans ;

– - Quartier derrière l'église à Hognoul.

La commune d'Awans abrite un important parc de logements sociaux se situant exclusivement dans la partie sud de la commune.

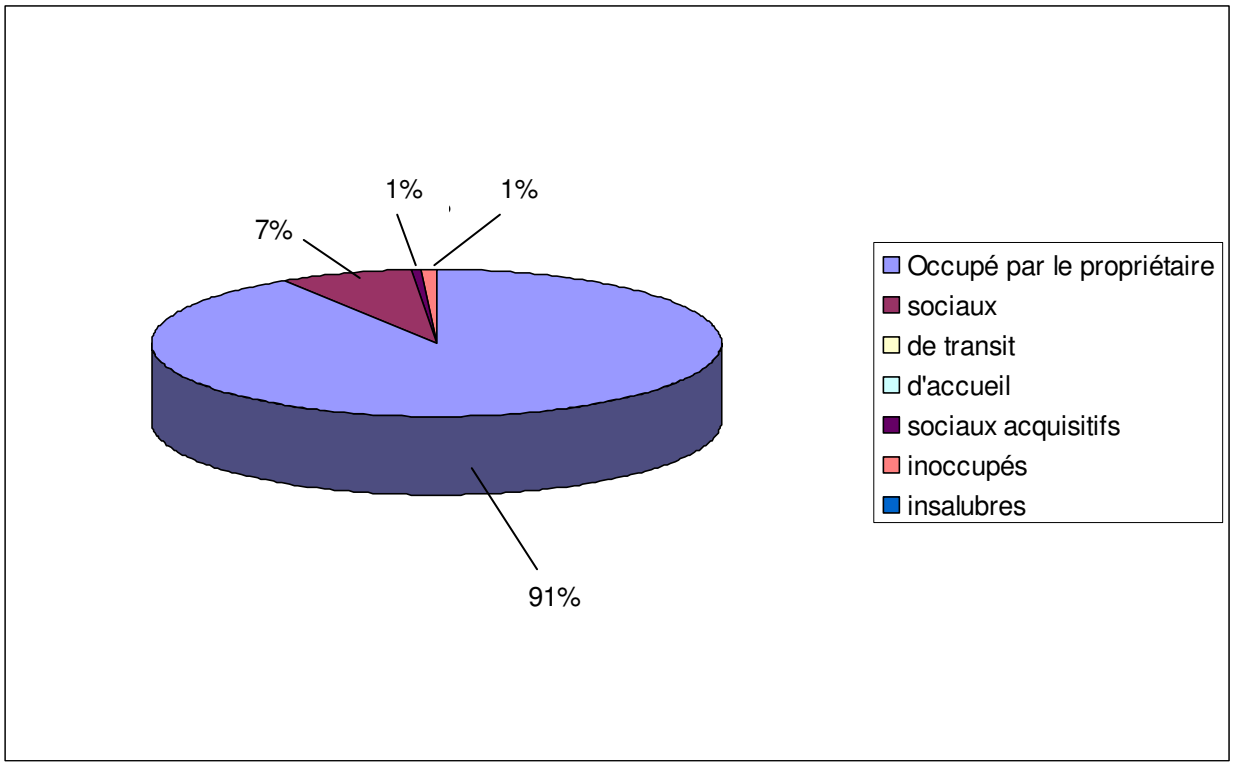

Répartition du parc de logement – 2003 (Source : commune)

3.3.4. Statut de propriété

A Awans le taux de propriétaire (y compris les copropriétaires ou les usufruitiers) est de 75% ce qui est un taux particulièrement important. En Région wallonne, la moyenne se situe aux alentours des 68% avec comme caractéristique une constante progression depuis 10 ans (+ 10%).

Une augmentation du nombre de logements occupés par des propriétaires entraîne logiquement un recul équivalent du nombre de logements de location ou de ceux utilisés gratuitement (loges de concierge p.ex.). C'est la situation enregistrée à Awans.

Le taux de propriétaire enregistrée à Awans est très élevé, caractéristique d'une commune périurbaine à vocation résidentielle.

3.3.5. Taille des logements

	NBR TOTAL LOGEMENT	SUPERFICIE DU LOGEMENT EN M²						
		MOINS DE 35 M²	35 - 54	55 -84	85 - 104	105 - 124	125 M² ET PLUS	PAS DE REPONSE A LA QUESTION
Awans	3 202	148 (5%)	434 (14%)	800 (25%)	808 (25%)	469 (15%)	331 (10%)	212 (7%)
Arr. Liège	249 402	22620 (9%)	47735 (19%)	69721 (28%)	48404 (19%)	24647 (10%)	15441 (6%)	20834 (8%)

Superficies des logements- 2001 (Source INS)

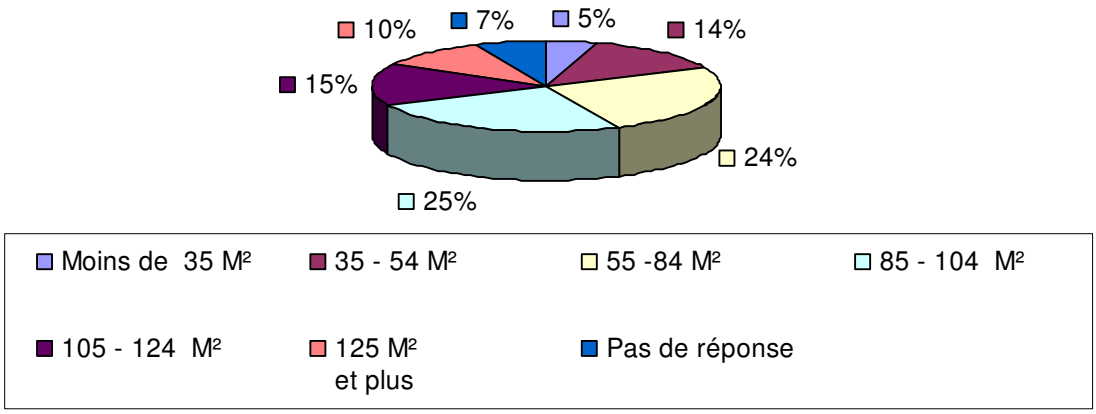

Répartition des superficies de logements- 2001 (Source INS)

De manière générale, la taille d'un logement à Awans est supérieure à celle constatée dans l'ensemble de l'arrondissement. Il y a d'une part une plus forte proportion de logement offrant plus de 100 m2 et d'autre part les petits logements (moins de 35 m2) sont moins nombreux.

La superficie moyenne par occupant avoisine les 35 m2 avec des superficies plus importantes pouvant atteindre plus de 50 m2 dans certains quartiers. Ce sont principalement les nouveaux quartiers résidentiels qui présentent cette caractéristique (domaine de Waroux, quartier de la Briqueterie).

On notera cependant que des noyaux anciens présentent également des superficies par occupant au-dessus de la moyenne. Il s'agit du quartier de la Station, de Fooz et de Hognoul. Ces quartiers connaissent depuis plusieurs années une forte évolution de leur urbanisation, facteur qui peut expliquer que la superficie des logements augmente.

La superficie moyenne par occupant avoisine les 35 m2 ce qui est supérieure à la moyenne. Cela s'explique partiellement par le développement de nouvelles résidences offrant généralement des superficies habitables supérieures à l'habitat plus ancien qu'il soit de type rural ou urbain.

3.3.6. Années de construction

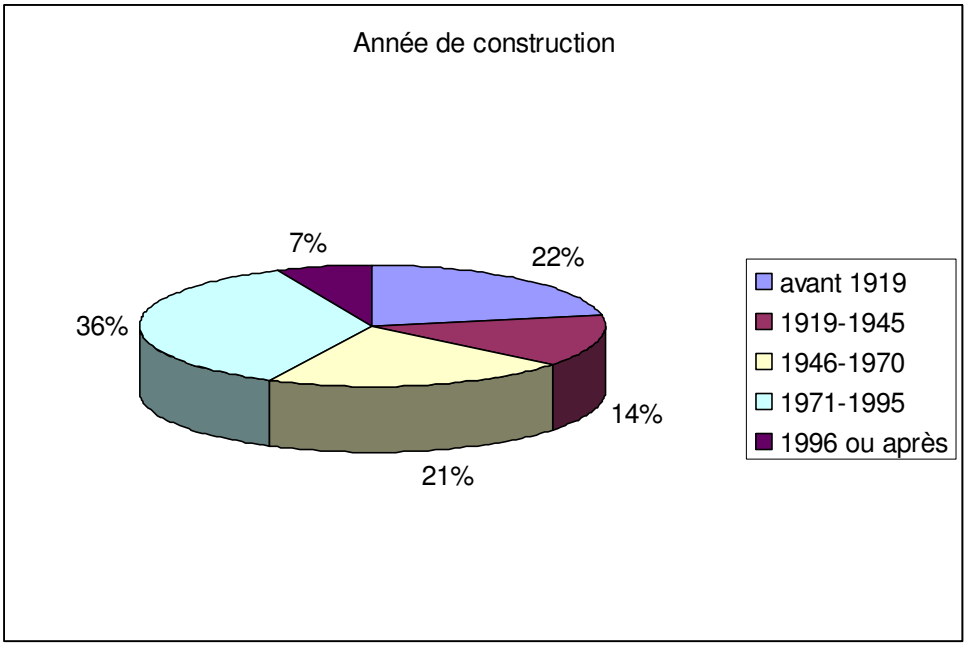

Classes d'âge du bâti pour la commune d'Awans– 2001 (source INS)

A Awans, la proportion de bâtiments anciens datant d'avant 1919 est importante (22%) ce qui correspond au taux constaté à l'échelle de la Province ou de l'arrondissement. Par contre les constructions érigées entres les deux guerres sont proportionnellement moins importantes que dans le reste de la Province.

La principale caractéristique est la très forte proportion de constructions datant d'après 1970 avec 43% de l'ensemble. A titre de comparaison, l'arrondissement se situe à 27%.

Le taux de transformation entre 1991 et 2001 est d'environ 8.5% ce qui correspond aux moyennes enregistrées à l'échelle provinciale.

Une part importante des bâtiments date d'avant la première guerre mondiale (22%) mais la majorité des biens a été construit après 1970.

3.3.7. Etat du logement

Il n'existe pas de données actualisées permettant de cerner l'état du parc de logement wallon. Pour tenter d'appréhender cette problématique, nous faisons référence à l'atlas intitulé « Structures sociales et quartiers en difficultés dans les régions urbaines belges » récemment actualisé.

Cet atlas identifie, sur base d'un ensemble de variables identiques appliqué au territoire des 17 plus grandes régions urbaines belges, les quartiers cumulant le plus de difficultés sur le plan socio-économique et urbanistique. Un set d'indicateurs concerne la qualité du logement.

La cartographie spatialise un indice global de la qualité du logement. Les quartiers sont classés sur un continuum allant des quartiers présentant un état du logement fortement dégradé aux quartiers offrant une qualité de logement très bonne. Les secteurs statistiques de moins de 100 habitants ne sont pas pris en considération.

Les variables utilisées sont les suivantes :

- part des propriétaires ;
- indice synthétique de l'état du logement annoncé ;
- indice synthétique de la disponibilité en espaces intérieurs ;
- indice synthétique de la qualité de l'environnement.

Ces indices synthétiques se basent sur des caractéristiques « perçues » par les habitants (et déclarées lors de l'enquête socio-économique générale de 2001). Ils doivent être utilisés avec précaution mais pris ensemble ils reflètent assez bien l'état du parc de logement.

En parallèle, le niveau d'équipement en moyens de communication (téléphone, internet) et de déplacement (voiture) a également été considéré, bien qu'ils ne constituent pas réellement un indicateur des conditions de logement.

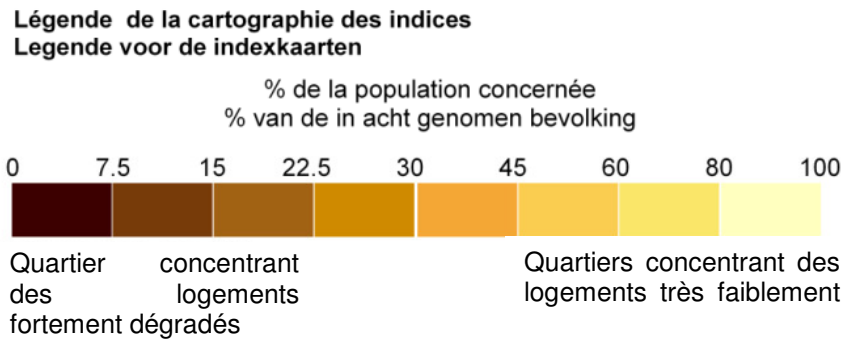

La cartographie ne propose pas une représentation immédiate de l'indice. Ce qu'il importe de montrer c'est la valeur relative, la position des quartiers les uns par rapport aux autres.

La cartographie est dès lors réalisée sur base de classes dérivées qui traduisent le pourcentage de la population qui réside dans des quartiers présentant un intervalle de valeur d'indice « Etat du logement » donné. Pour trouver la valeur indiquant le seuil, la méthode suivante est appliquée.

On classe en premier lieu les secteurs statistiques par indice croissant (abscisse) en fonction du pourcentage cumulé de la population (ordonnée). Ensuite, ces secteurs sont regroupés de manière à ce que la population cumulée représente un pourcentage donné de l'ensemble de la population. Les seuils des classes sont donc définis sur l'ordonnée du graphique illustré ci-dessous.

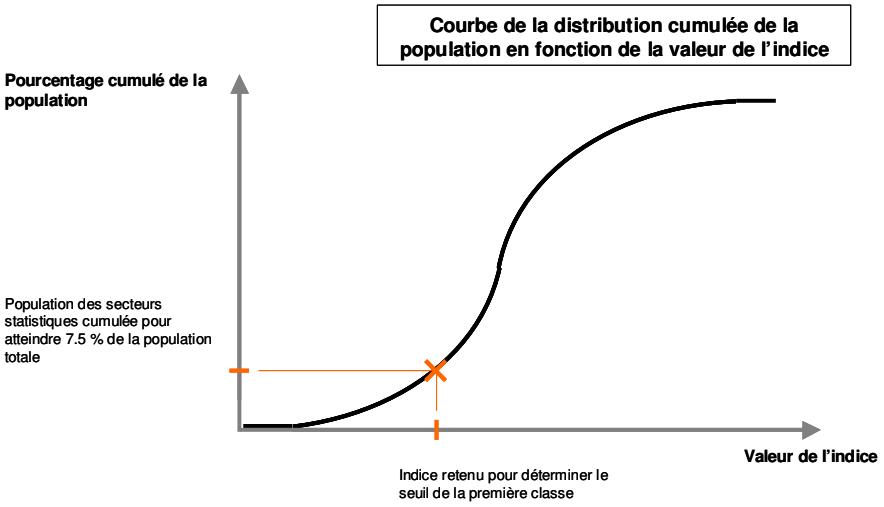

La première classe des cartes d'indice représente l'ensemble des secteurs statistiques présentant un intervalle d'indice les plus faibles, de telle sorte que la population cumulée de tous ces secteurs statistiques corresponde à 7.5 % de la population totale étudiée.

On procède ensuite de la même manière avec les secteurs statistiques restants en fixant les seuils de population sur l'axe des ordonnées du graphe (15%, 22.5%, …).

Toutes les classes restantes sont calculées de cette manière jusqu'à atteindre la dernière classe qui regroupera les secteurs statistiques présentant un intervalle sur les indices les plus élevés et donc les secteurs abritant un parc de logement en bon état.

Cette représentation cartographique permet de montrer la distribution spatiale de l'état du parc de logement tout en permettant de cerner la problématique en regard du nombre de personnes concernées.

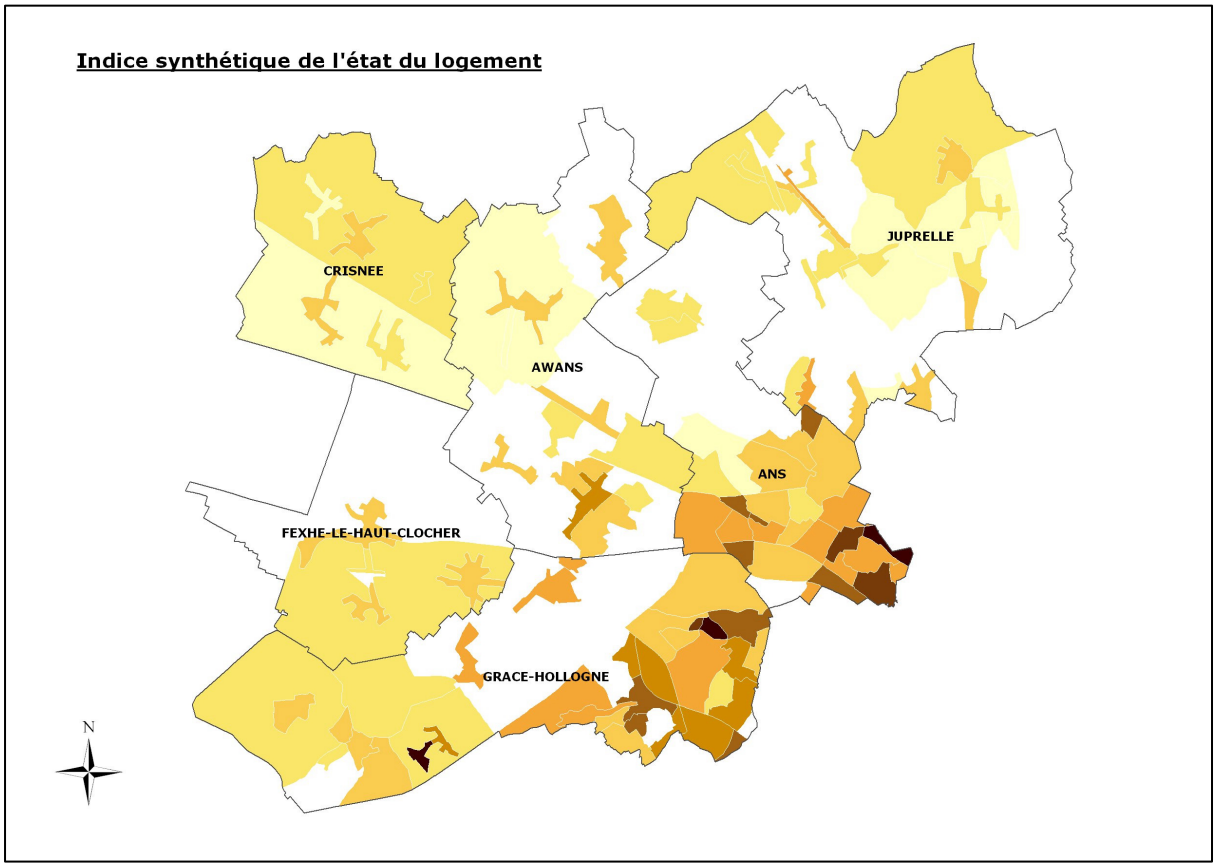

Spatialisation de l'état du logement à l'échelle de la micro-région (Calculs propres)

A l'échelle de la micro-région, la partie est du territoire avec le sud de la commune d'Ans et l'est de la commune de Grâce-Hollogne offre le parc de logement le plus dégradé. Ces quartiers participent directement la conurbation liégeoise caractérisée par un noyau urbain entouré de zones industrielles et ouvrières péricentrales datant du XIXe ou du début du XXe siècle offrant un parc de logement dégradé.

Globalement, ce sont bien les zones périurbaines qui, comme ailleurs, fixent les populations aux plus hauts revenus constituées des propriétaires, dans les logements les plus récents. Awans participe de ce mouvement.

Awans présente globalement un parc de logement en bon état. Un seul secteur se dégage du lot, il s'agit du secteur central de l'entité d'Awans (rue J. Jaures, rue Blanche d'Ans, rue Defuisseaux, …).

En termes de commodités, en 2001, 73,4% des logements offrent le chauffage central avec une très forte proportion de chauffage au mazout (82%) ce qui est supérieure à la moyenne régionale (55%).

Située en périphérie de Liège, Awans offre un parc de logement en bon état. Seul le quartier du centre d'Awans présente une situation qu'il reste à améliorer.

3.3.8. Programme communal d'actions en matière de logement

Les diverses opérations envisagées par le programme communal d'actions en matière de logement tendent à favoriser la cohésion sociale par une diversification et un accroissement de l'offre de logements dans les noyaux d'habitat. Les nouveaux logements seront prioritairement mis à disposition des ménages à revenus modestes ou en état de précarité.

Pour la période s'étendant du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006, Le programme a mis la priorité sur :

- le projet de la rue Xhendremael : construction de 12 maisons jointives ;
- le projet de l'ancienne école d'Othée, rénovation en 4 logements sociaux ;
- le projet du quartier « derrière l'Eglise », construction de 6 maisons.

Le programme communal d'actions en matière de logement identifie également les possibilités des biens publics.

Propriétaire	Localisation	Superficie	Equipé	Zonage
Commune	Rue Jacquet		oui	Zone d'habitat
Commune	Rue Roulette	1183 m2	oui	Zone d'habitat à caractère rural
CPAS	Chemin de Freloux	37.144 m2	oui, en partie	Zone d'habitat
CPAS	Othée	787 m2	oui	Zone d'habitat à caractère rural
CPAS	Au Tige de Huy	9788 m2	oui	Zone d'habitat
CPAS	Al Savatte	1762 m2	oui	Zone d'habitat à caractère rural
CPAS	Sart	4592 m2	oui	Zone d'habitat
CPAS	La Tombelle	3626 m2	oui	Zone d'habitat à caractère rural
CPAS	Roua	1505 m2	oui	Zone d'habitat à caractère rural
SLP	Rue Jean Jaurès	9800 m2	non	Zone d'habitat
SLP	Rue Noël Heine	7000 m2	oui, en partie	Zone d'habitat
SLP	Rue de Xendremael		oui	Zone d'habitat
SLP	Eglise Hognoul		oui	

Possibilités de valorisation de biens publics

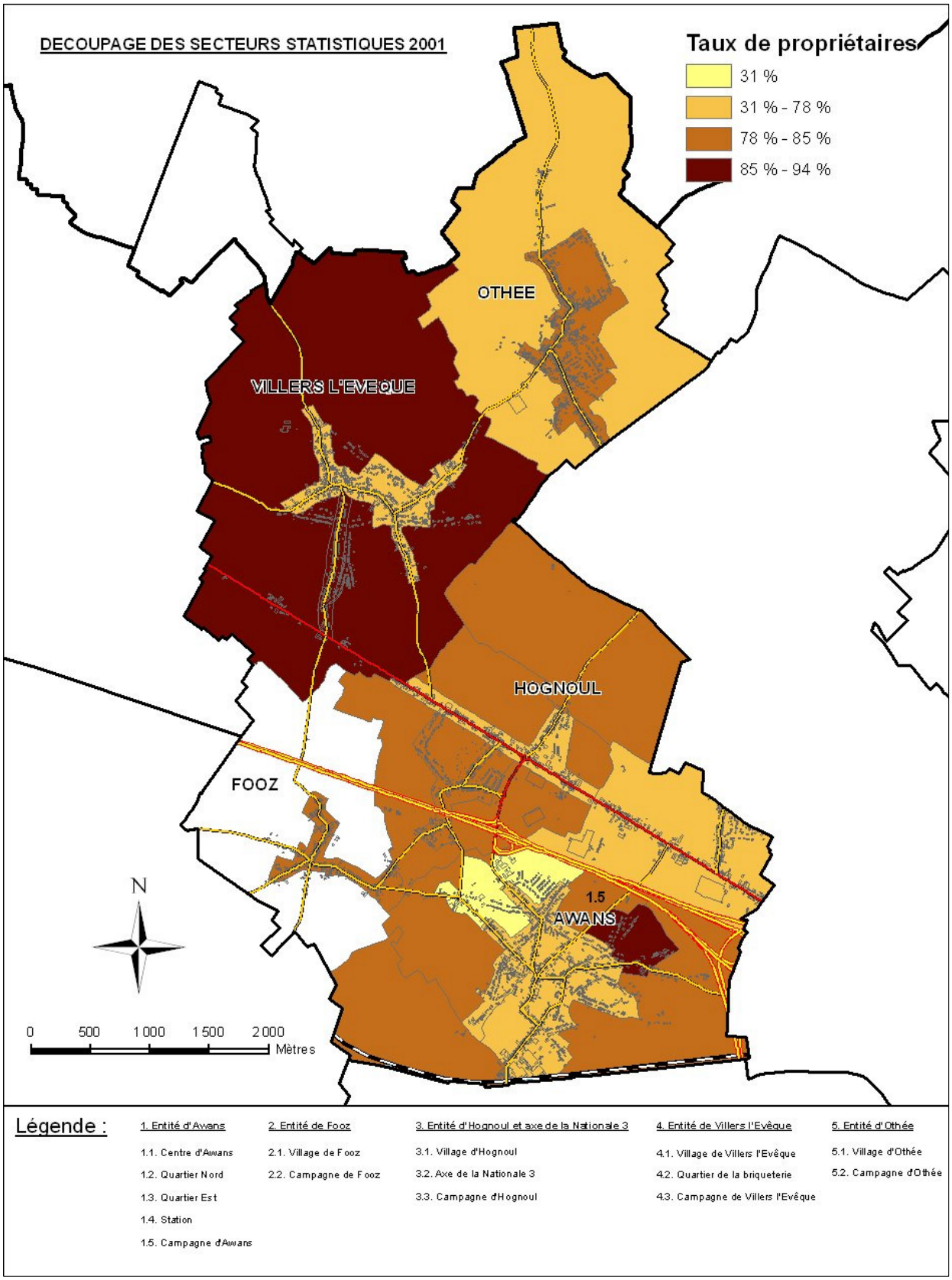

Taux de propriétaire – 2001 (Source : INS)

3.4. L'emploi et le niveau de vie

3.4.1. Emploi salarié dans le secteur privé

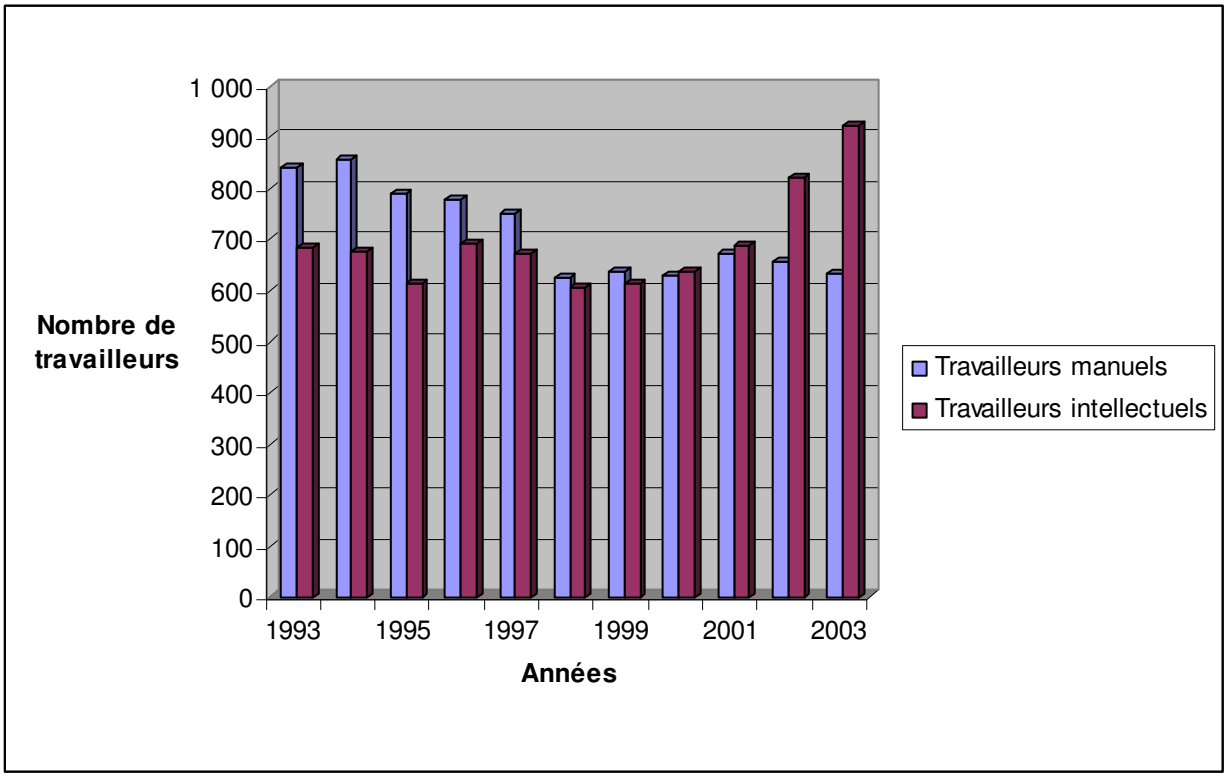

Evolution de l'emploi salarié dans le secteur privé entre 1993 et 2003 (Source : ONSS)

Etablissements	Travailleurs manuels			Travailleurs intellectuels			Total des travailleurs
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
172	514	119	633	416	507	923	1 556

Structure de l'emploi salarié dans le secteur privé en 2003 (Source : ONSS)

Après une augmentation début des années '90, l'emploi salarié a diminué fin de cette même période pour ré augmenter depuis peu. Il atteint à présent (2003) 1.556 personnes réparties dans 172 établissements.

Depuis également, l'emploi salarié est en majorité composé de travailleurs intellectuels. C'est une inversion de tendance.

A Awans l'emploi salarié qui comptabilise 1.556 personnes est en augmentation. Il est caractérisé par une proportion plus importante de travailleurs intellectuels que manuels.

3.4.2. Emploi salarié dans le secteur public

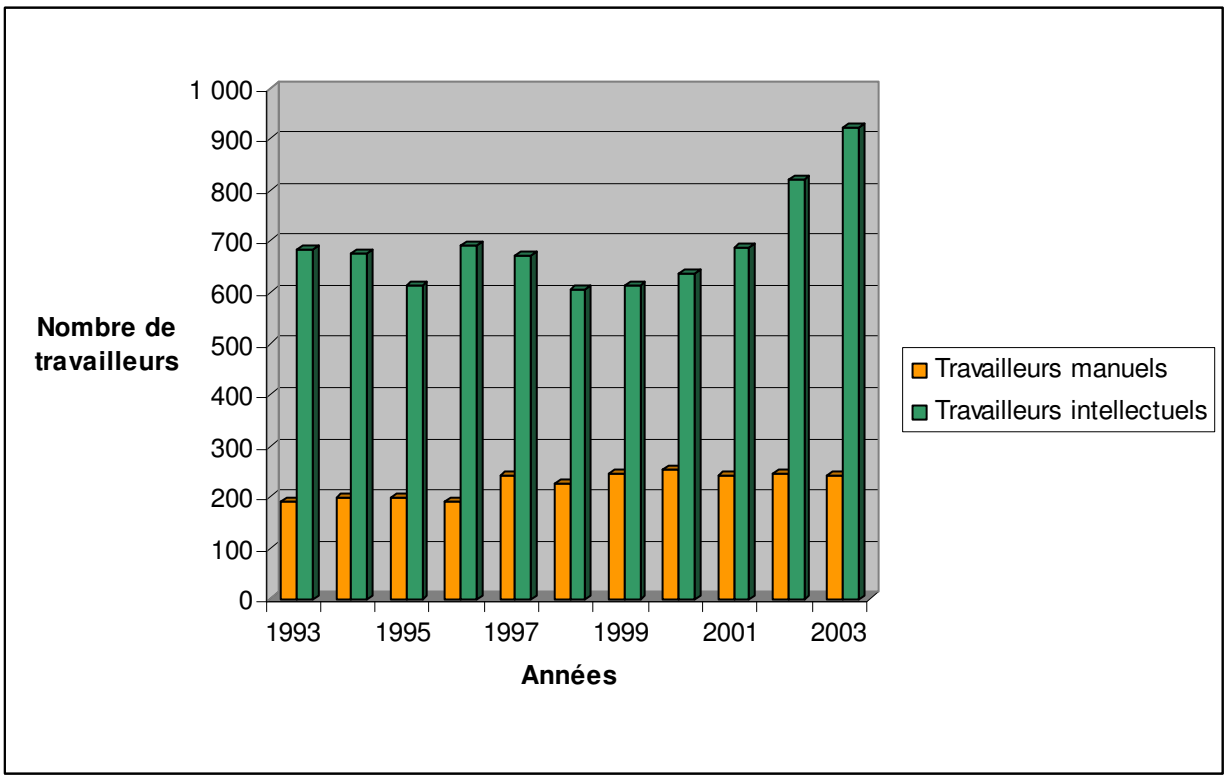

Evolution de l'emploi salarié dans le secteur public entre 1993 et 2003 (Source : ONSS)

Etablissements	Travailleurs manuels			Travailleurs intellectuels			Total des travailleurs
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
13	35	59	94	107	134	241	335

Structure de l'emploi salarié dans le secteur privé en 2003 (Source : ONSS)

Dans le secteur public, le travail intellectuel et féminin domine. On comptabilise 335 travailleurs pour 13 établissements.

Le nombre d'emploi a également augmenté depuis le début des années 2000.

Dans le secteur public, le travail intellectuel et féminin domine.

3.4.3. Emploi non salarié

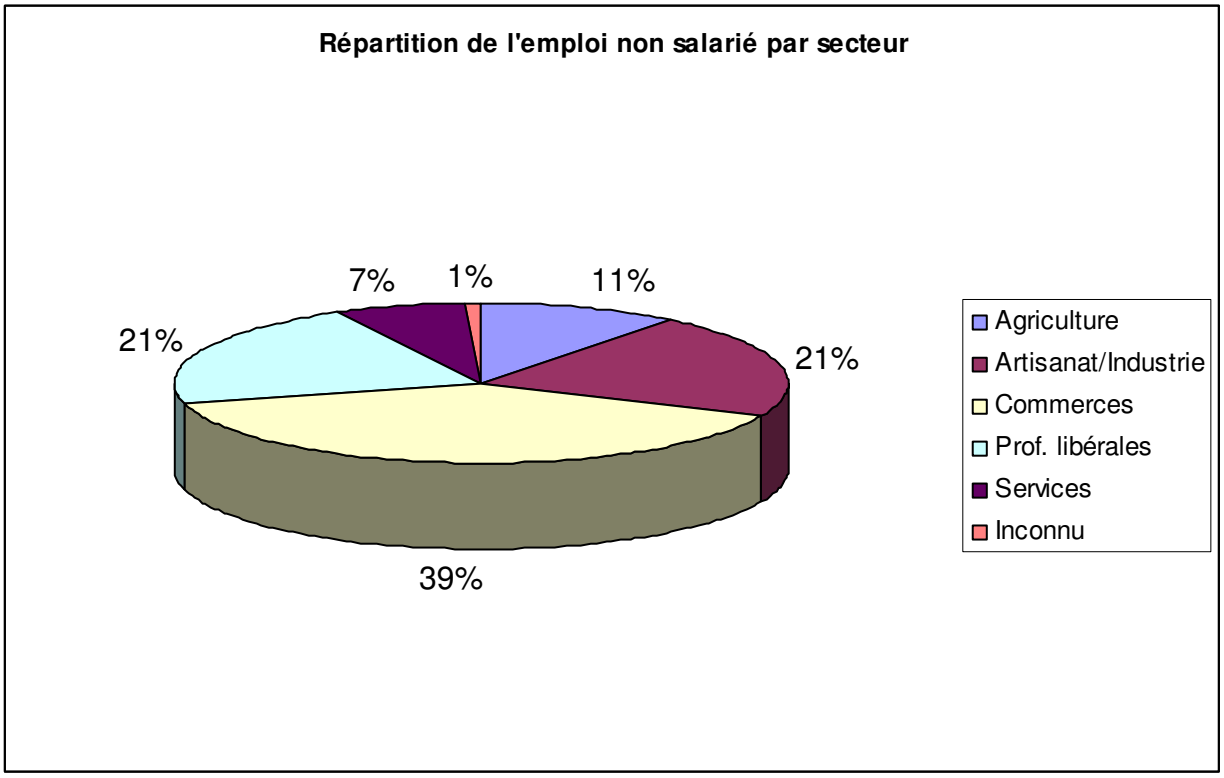

Répartition par secteur de l'emploi non salarié en 2003 (Source : INASTI)

Près de 40% de l'emploi non salarié se retrouve dans le secteur du commerce. C'est là une caractéristique majeure du profil des activités rencontrées à Awans.

Les professions libérales sont également très bien représentées. Le secteur agricole ne représente quant à lui que 7% de l'emploi non salarié.Dans l'emploi non salarié, le secteur du commerce domine largement.

3.4.4. Niveau de vie

3.4.4.1. Revenu médian à l'échelle sous-régionale

Nous faisons ici référence au revenu médian (revenu enregistré par déclaration). Lorsque toutes les déclarations sont classées par ordre de grandeur croissante, le revenu médian est la valeur se trouvant au milieu. Par définition, 50% des déclarations sont inférieures à la valeur moyenne et 50% supérieures. Le revenu médian est beaucoup moins influencé par les extrêmes que le revenu moyen.

En 2003, le revenu médian enregistré à Awans était de 21.225 €. L'indice de richesse est de 102.76 (l'indice 100 représente le revenu médian belge) et démontre une situation favorable en termes de revenus.

A l'exception de Grâce-Hollogne, l'ensemble de la micro-région présente des revenus médians au-dessus du revenu médian calculé à l'échelle provinciale (18.478 €). Le revenu médian wallon est lui de 17.815 €.

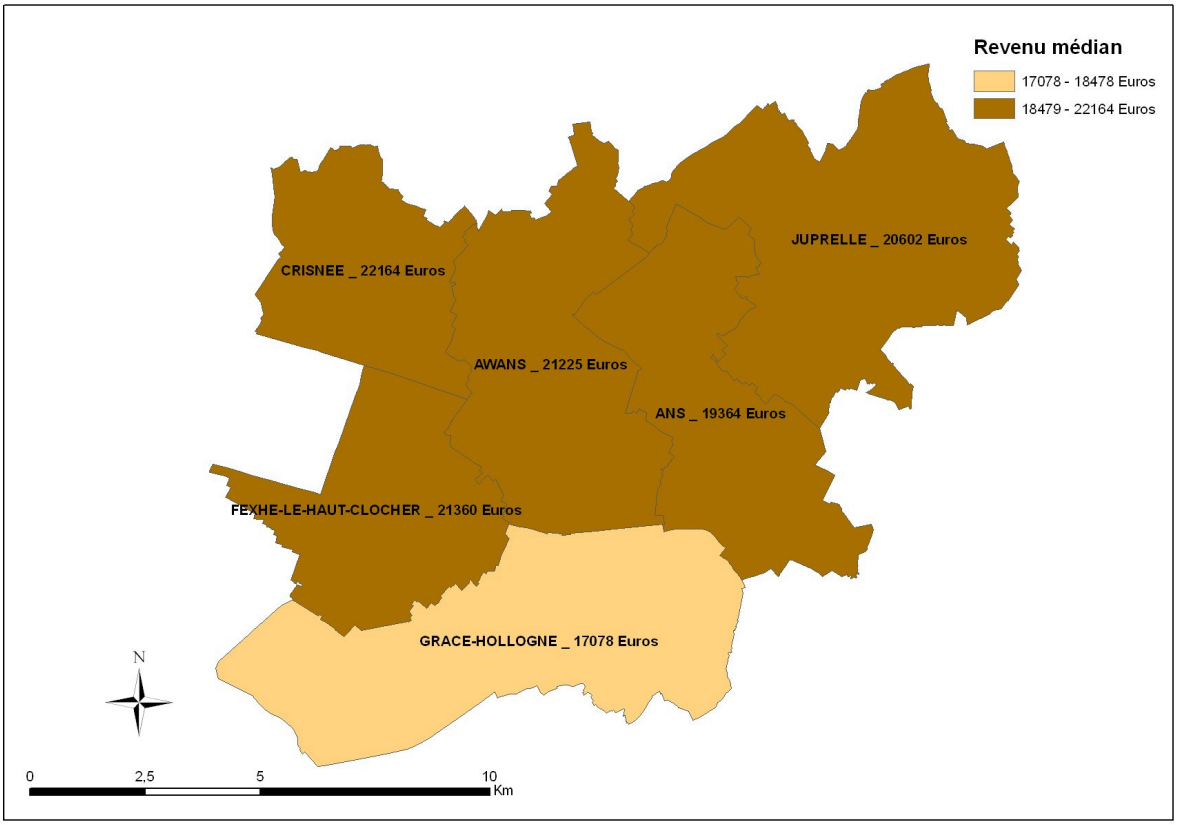

Revenu médian par déclaration – 2003 (Source : Ecodata)

Sur ce plan, Awans présente une caractéristique à souligner, le nombre de déclaration supérieure à 50.000 € est de 11% alors qu'il est de 7% à l'échelle provinciale.

Awans est caractérisé par un revenu médian très favorable et un indice de richesse positif.

3.4.4.2. Evolution du revenu médian

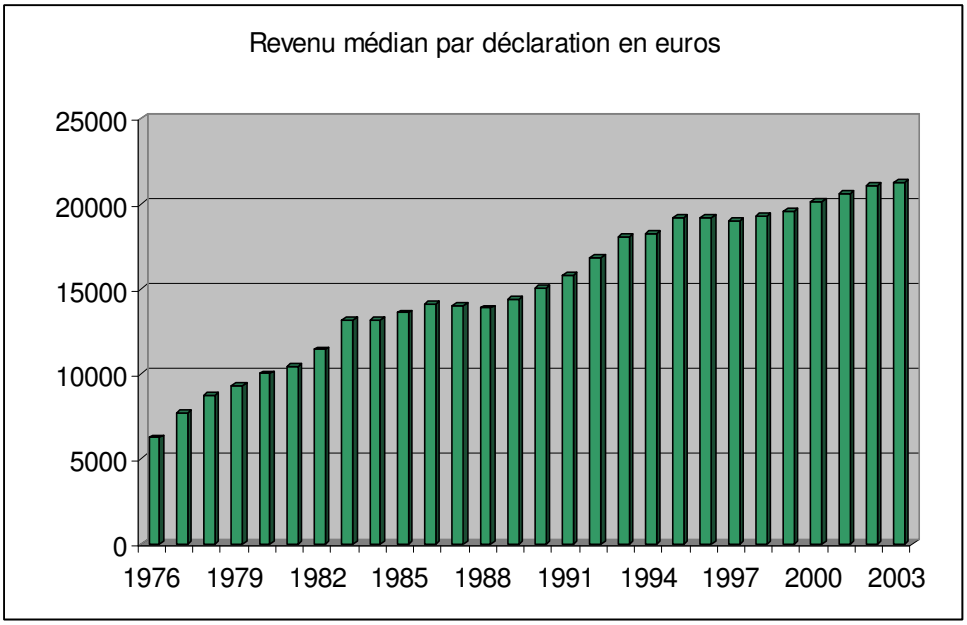

Evolution du revenu médian pour la commune d'Awans entre 1976 et 2003 (Source : Ecodata)

Depuis près de 20 ans, le revenu médian a continuellement progressé à Awans.

Après une progression fin des années '70, il est resté relativement stable pendant les années '80 pour ensuite augmenter de manière continue début des années 90'. Il a légèrement diminué en 1997 pour ensuite augmenter à nouveau.

Le revenu médian est en progression quasi constante depuis 20 ans à Awans.

3.4.4.3. Spatialisation du revenu médian

Les quartiers les plus aisés sont le village d'Hognoul, le quartier de la Briqueterie et la campagne de Villers-l'Evêque. Viennent ensuite le village de Fooz, les secteurs le long de la Nationale 3 (y compris le domaine de Waroux) et de manière plus étonnante le quartier de la Station.

Othée présente des revenus moins favorables mais c'est surtout le centre d'Awans qui abrite les revenus les plus faibles.

Si on spatialise le revenu médian, on constate des situations contrastées à l'échelle communale, les revenus les plus faibles se situant au sud de la commune.

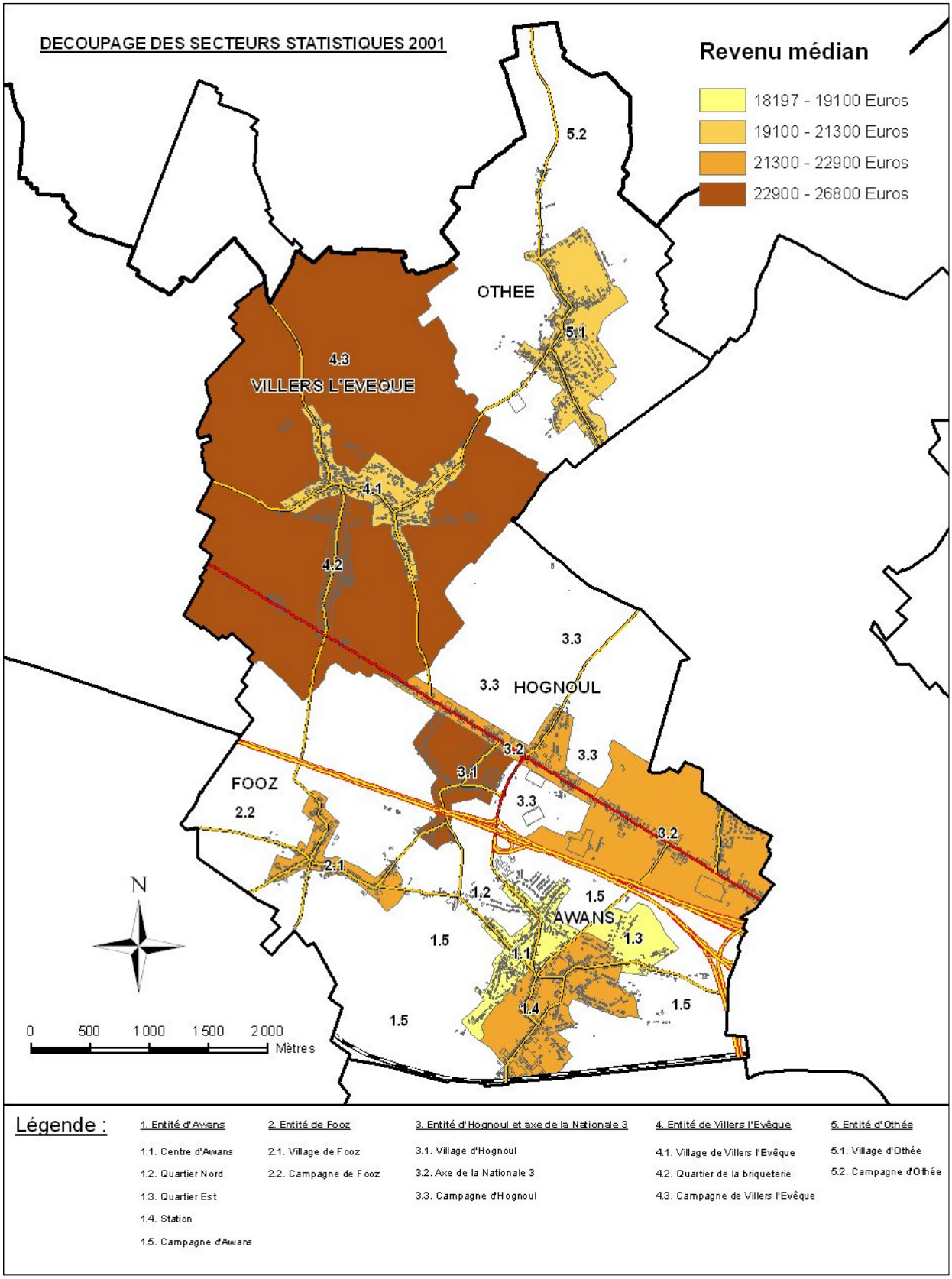

Revenu médian par déclaration – 2001 (Source INS)

3.5. Le marché immobilier

3.5.1. Prix des habitations et des appartements

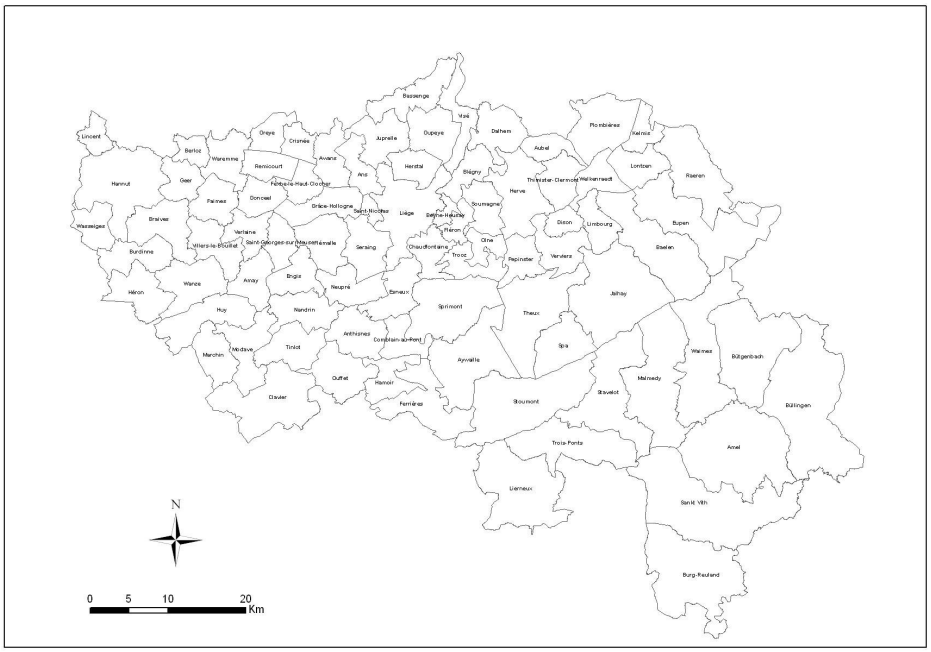

Localisation des communes de référence

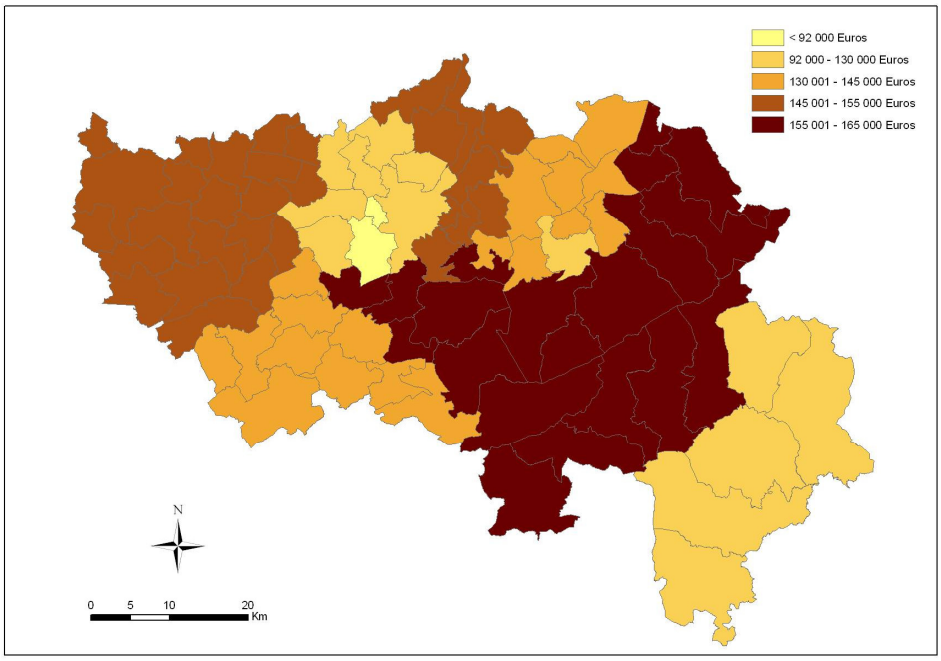

Prix de référence pour une habitation en 2005 (Source : Echo – Stadim)

Les données présentées proviennent des statistiques présentées par la revue L'Echo (sur base de données Stadim) pour l'année 2005. La notion d'habitation regroupe les petites et moyennes maisons ainsi que les villas et les maisons de maître.

Les prix de référence correspond au 3ième quartile (Q75) c'est-à-dire que 25% des ventes se réalisent en deçà. Ce montant ne reprend donc pas l'immobilier qualifié de bon marché qui dans la plupart des cas occasionne des frais de rénovation important. C'est généralement cet indicateur qui est choisi par les professionnels.

A Awans, le prix de référence en 2005 est de 120.000 euros (le prix moyen est de 89.000 euros). Ce prix a augmenté de 21% en 1 an ce qui représente l'augmentation la plus forte de la province de Liège et de 49% en 5 ans. Les prix les plus élevés se situent par contre toujours au sud de la province (Trooz, Aywaille, Neupré, …).

Il existe également une forte différence de prix selon la taille de la parcelle sur laquelle se situe le bien. Les habitations se situant sur des parcelles de plus de 10 ares pouvant atteindre entre 172.000 et 225.000 euros comme prix de référence. Ce sont les biens situés sur des parcelles de plus petites tailles qui ont connu la plus forte progression. Le prix de référence d'un appartement est de 104.600 euros avec une augmentation de 11% en une année. Le marché de ce type est cependant considéré comme étroit dans cette partie de la province.

3.5.2. Prix des terrains

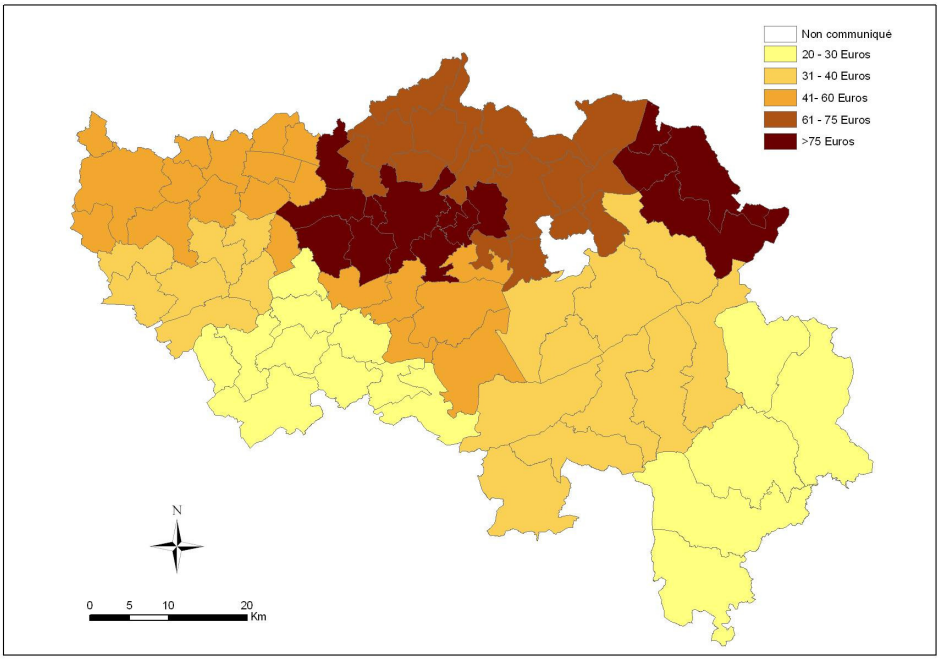

Prix du terrain à bâtir en 2005 (Source : Echo – Stadim)

A Awans, le prix du terrain a littéralement explosé en une année avec une augmentation de 112%, le prix dépasse les 75 euros/m^2 et peut atteindre 164 euros/m² dans le cas de projet immobilier (situation qui reste rare).

Un des facteurs explicatifs est la rareté des terrains mis en vente sur le marché et globalement des réserves foncières qui diminuent (voir ci-après).

A Awans, le prix de référence d'une habitation se situe aux alentours des 120.000 euros. Prix qui a connu une augmentation de 21% en une année.Le prix du terrain à bâtir a littéralement explosé pour atteindre à présent en moyenne 120 euros/m^2.

3.5.3. Evolution du prix de l'immobilier

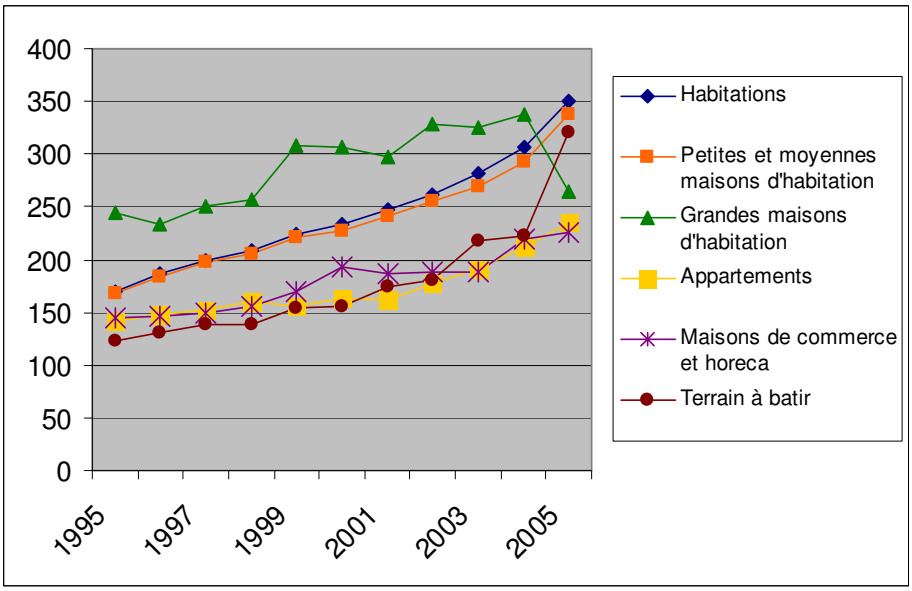

Evolution du prix de l'immobilier entre 1995 et 2005 pour l'arrondissement de Liège (Source Echo –Stadim)

Le graphique ci-dessus reprend l'évolution du prix des différents types de biens entre 1995 et 2005. Pour permettre une comparaison, les prix sont rapportés sur un indice 100 (l'indice 100 de référence est celui de 1982).

Les petites et moyennes maisons connaissent la progression la plus importante. Les grandes maisons d'habitations (villas et maisons de maître) connaissent depuis peu une stagnation des prix.

Les maisons de commerce et d'horeca suivent la tendance générale.

Sur une période de 10 ans On constate une augmentation importante des petites et moyennes habitations et une flambée du prix du terrain. L'augmentation est relativement moins forte pour les appartements et les villas et maisons de maître stagnent.

3.5.4. Nombre constructions neuves et de terrains vendus

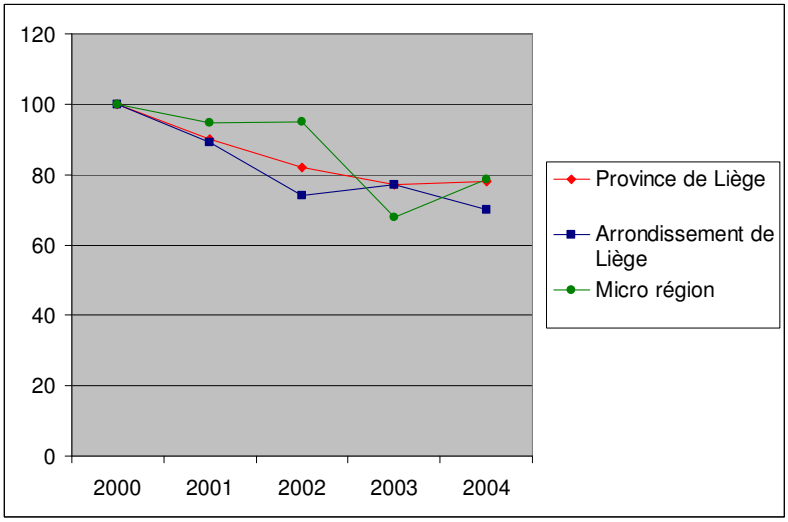

Evolution du nombre de terrains vendus entre 2000 et 2004 (source Ecodata)

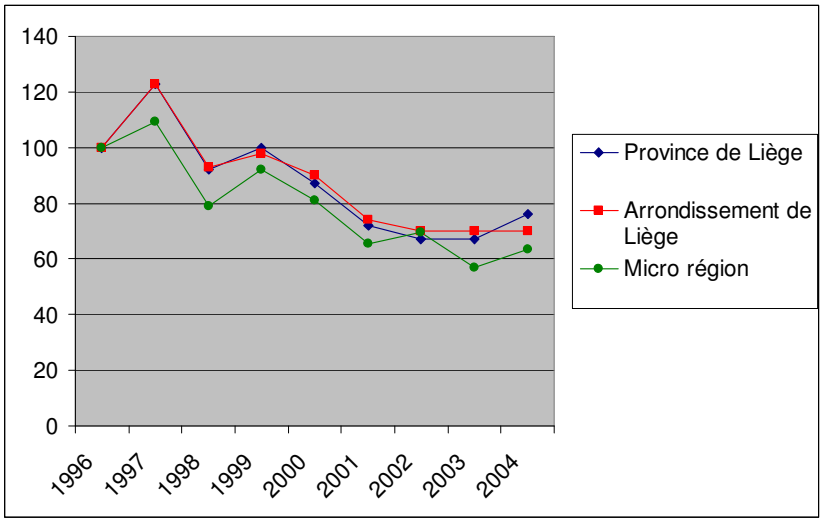

Evolution du nombre de constructions neuves entre 2000 et 2004 (source Ecodata)

Une manière de caractériser le marché foncier est d'examiner l'évolution du nombre de constructions neuves et de terrains vendus. Dans le cas présent, la notion de micro région fait référence à l'ensemble composé des communes de Awans, Ans, Juprelle, Crisnée, Fexhe le Haut-Clocher, Grâce-Hollogne.

Les graphiques ci-dessus montrent l'évolution du nombre de terrains vendus et de constructions neuves. Pour permettre une comparaison entre des entités géographiques différentes, les données sont reportées sur un indice 100.

A titre d'exemple, en 1996, 50 nouvelles constructions neuves étaient érigées à Awans pour 28 en 2004.

Le constat général est une baisse significative tant du nombre de constructions neuves que de terrains vendus entre 1996 et 2004.

3.5.5. Evolution de la taille des parcelles

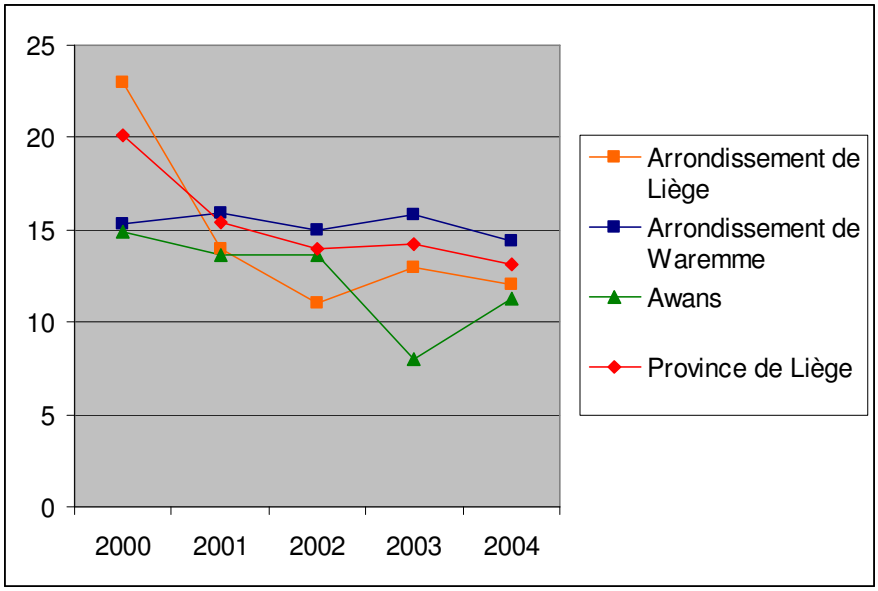

Evolution de la taille des parcelles entre 2000 et 2004 (source Ecodata)

L'évolution de la taille des parcelles est également un indicateur intéressant de l'évolution du marché immobilier. Dans un marché où les terrains à bâtir sont de plus en plus rares, la tendance est à la diminution de la taille des parcelles, situation rencontrée à Awans.

En Province de Liège, la taille des parcelles vendue est passée entre 2000 et 2004 de 20 à 13 ares. L'arrondissement de Liège suit une tendance similaire. En 2004, la moyenne régionale est de 15 ares.

L'arrondissement de Waremme a connu une évolution plus constante en restant aux alentours des 15 ares. La commune d'Awans présente un profil relativement similaire bien qu'une diminution de la taille des parcelles est également constatée.

La tendance générale est la diminution de la taille des parcelles. Cette tendance devrait se poursuivre au regard de l'évolution des prix immobiliers et de la raréfaction des disponibilités foncières.

3.5.6. Comparaison entre le prix de l'immobilier et les revenus

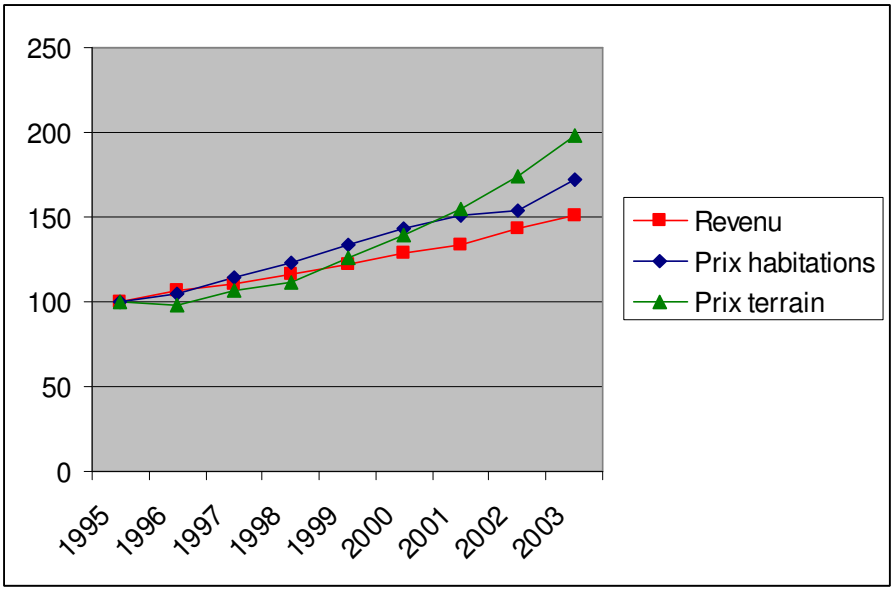

Evolution du prix de l'immobilier et des revenus entre 1995 et 2004 Source (Echo – Stadim – Ecodata)

Le rapport entre les caractéristiques de l'offre c'est-à-dire le prix moyen de vente de l'immobilier et celles de la demande cernée à travers le revenu moyen tente de cerner la notion d'accès au logement.

Le graphique ci-dessus compare l'évolution du prix des habitations et du prix du terrain à bâtir avec l'évolution du revenu pour l'arrondissement de Waremme. Nous avons choisi l'arrondissement de Waremme car en matière de revenu le profil de la commune d'Awans se rapproche plus de celui de cet arrondissement que celui de l'arrondissement de Liège.

Pour permettre une comparaison, les chiffres sont ramenés sur un indice 100 avec comme année de référence 1995. Les données concernant les revenus sont issues des statistiques financières publiées par l'INS.

Le constat général est que le prix de l'immobilier croît plus rapidement que le revenu moyen au cours des années '90. En 1995, acquérir une habitation correspondait à 2.4 fois le revenu annuel d'un ménage (revenu moyen : 23.700 euros pour une habitation coûtant en moyenne 58.000 euros), en

2002 cet indice est passé à 3.5 (revenu moyen 26.800 euros pour une habitation coûtant en moyenne 96.000 euros).

Actuellement et en tenant compte d'une charge d'endettement normale, un couple de 35 ans avec enfants doit disposer d'un revenu annuel net de 22.800 euros (source Fortis Banque) pour accéder à un bien au prix de référence de 120.000 euros.

Sur cette base, près de 47% de la population d'Awans aurait ou a des difficultés d'accéder à un logement acquisitif.

L'accession à un logement acquisitif est donc de moins en moins aisée et devient problématique pour de nombreux ménages.

.

4. Le diagnostic territorial

La carte n°1 « Occupation du sol » spatialise à l'échelle parcellaire ces différentes occupations.

La carte n°2 « Paysage et éléments patrimoniaux » localise les biens et sites classés, les éléments repris à l'inventaire et les sites archéologiques.

4.1. Les modes d'occupation du sol[1]

4.1.1. Le secteur agricole

4.1.1.1. Caractéristiques principales des exploitations

La Hesbaye liégeoise est depuis longtemps caractérisée par l'existence de nombreuses grandes fermes, signe tangible d'une concentration de la propriété. Selon certains ouvrages, au début du 17ième s, on dénombrait dans le centre de la Hesbaye pas moins de 315 fermes dont 159 de plus de 150 ha.

La Superficie Agricole Utile (S.A.U) exploitée par les agriculteurs domiciliés dans la commune d'Awans était, selon les chiffres obtenus suite au recensement de 2003, de 2.175 hectares. Elle représentait 80 % du territoire communal. En 1981, elle était de 2.140 hectares.

En 2003, on recensait 66 exploitations agricoles ce qui conduit à une surface moyenne de près de 33 hectares. En 1981, cette moyenne s'établissait à 26 hectares. Pour Awans, comme partout ailleurs en Région wallonne, la tendance est donc très nette: la taille moyenne des exploitations augmente de manière régulière.

Parmi ces exploitations agricoles, il en est toujours plus qui sont à ranger dans la catégorie des exploitations à titre accessoire. En effet, pour de nombreux agriculteurs, il devient indispensable d'exercer une autre profession pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

Entre 1981 et 2003, il apparaît très clairement que ce sont les petites exploitations, soit celles d'une surface inférieure à 20 ha, qui ont cessé leurs activités. Pour les exploitations de plus de 20 ha, les chiffres sont beaucoup plus stables.

Il faut en effet aujourd'hui, de l'avis général en Hesbaye liégeoise, disposer d'au moins 70 ha pour assurer de justesse la rentabilité d'une exploitation agricole.

En 2003, les exploitations recensées sur le territoire de la commune d'Awans, étaient réparties de la manière suivante dans les différents villages (13 à Awans, 8 à Fooz, 8 à Hognoul, 19 à Othée et 18 à Villers-l'Evêque).

Remarquons que le plus petit village de l'entité, Fooz, abrite encore 8 exploitations agricoles. Cette forte présence des agriculteurs est assurément à la base de cette impression positive de ruralité qui se dégage de ce village. A l'inverse, les rues du village d'Awans sont de moins en moins fréquentées par des engins agricoles.

[1] Les fonctions résidentielles et les services à la population sont abordés dans le chapitre suivant.

Sur base des données du recensement, à Awans, 69 % de la superficie cultivée par les agriculteurs est exploitée en fermage. Le reste, soit 31 %, l'est en faire-valoir direct, c'est-à-dire que ces terres sont la propriété de l'exploitant.

Ces activités, au caractère de plus en plus industriel, ont certes encore un impact capital sur le paysage de la commune mais, en termes d'emplois et de production de richesse, elles ne sont plus du tout au sommet de la hiérarchie.

Les agriculteurs, avec l'évolution des pratiques agricoles, emploient une main-d'œuvre directe de moins en moins nombreuse et ont de plus en plus recours à des firmes de travaux agricoles qui assurent toutes les tâches liées aux cultures (semis, suivi, récolte…).

Le secteur des produits du terroir trouve difficilement à s'exprimer dans une région comme la Hesbaye liégeoise vouée depuis longtemps aux pratiques des cultures industrielles. Il existe cependant quelques initiatives dispersées.

Signalons que la seule ferme biologique qui avait proposé ses produits dans l'entité, a dû renoncer à poursuivre cette activité. Par contre, un passionné produit depuis peu du jus de pommes naturel au départ des fruits récoltés dans 2 vergers bio-dynamiques situés au Nord du village d'Othée.

L'achat direct de produits de la ferme n'est pas non plus une pratique très répandue dans l'entité.

Signalons qu'il existe à Villers-l'Evêque une Coopérative pour l'Utilisation de Machines Agricoles qui rassemble plusieurs fermiers dont quelques-uns d'Othée.

4.1.1.2. Occupation de la surface agricole utile

En 2003, les prés et les prairies occupaient à Awans un peu plus de 17 % de la surface agricole utile (S.A.U.). Le reste de la superficie exploitée, soit les terres arables, se partageait entre la culture de céréales (35 %: surtout le froment d'hiver, l'épeautre et l'orge d'hiver), les cultures fourragères (4 %: essentiellement le maïs) et les plantes industrielles (36 %: surtout les betteraves sucrières et la chicorée).

Pour être complet, signalons aussi qu'il y avait près de 5 % des terres qui étaient consacrées à la culture de légumes en plein air (cultures horticoles). La proximité de l'usine HESBAYE FROST implantée à Geer et la qualité des terres ont conduit plusieurs fermiers à se lancer dans la culture industrielle des légumes.

Le même recensement signalait environ 30 hectares mis en jachère.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux de 1981, on constate qu'en 2003, les prés et les prairies ont gagné un peu de terrain (+ 4 %), que les céréales en ont perdu beaucoup (- 20 %) et que les cultures industrielles ont progressé (+ 9 %). En 1981, les cultures horticoles étaient inexistantes et il n'y avait pas de terres laissées en jachère. Il faut noter aussi que les cultures industrielles, exclusivement consacrées à la betterave sucrière en 1981, sont aujourd'hui plus diversifiées, le lin et surtout la chicorée ayant pris de l'importance.

L'orge d'hiver qui occupait encore un quart des terres en 1981 a quasi disparu en 2003 des surfaces cultivées dans les terres awansoises.

Enfin, la commune ne dispose pas de ressources forestières.

4.1.1.3. Secteur de l'élevage

Il existe une activité d'élevage d'engraissement de bovins pratiquée par plusieurs fermiers à Fooz, Othée et Villers-l'Evêque. Par contre, à Hognoul et à Awans, il n'y a plus qu'un fermier qui engraisse des bêtes.

Le cheptel bovin, après avoir connu un pic au début des années 1990, est aujourd'hui encore largement plus nombreux qu'en 1981. En 2003, il y avait 1.784 têtes recensées.

Le nombre de cochons élevés dans les fermes de l'entité a chuté quasi de moitié depuis 1981. Cet animal élevé dans toutes les petites exploitations agricoles d'autrefois, est aujourd'hui élevé dans quelques porcheries industrielles. Il faut signaler que des demandes d'extension ou de création de nouveaux bâtiments destinés à cet élevage ont été refusées au cours des dernières années par les autorités communales.

Par contre, le poulet de chair est une spéculation récente choisie par 2 exploitations qui totalisaient ensemble, en 2003 plus de 20.000 volailles, activité quasi inexistante en 1981.

4.1.1.4. Remembrement du parcellaire agricole

Une réorganisation importante du parcellaire a été réalisée depuis une trentaine d'années dans le cadre d'une importante opération de remembrement des terres qui s'est déroulée en plusieurs étapes. Une carte reportant les périmètres concernés a été dressée dans le cadre du PCDR.

On constate que ce sont les terres et campagnes autour des villages de Fooz, d'Othée et Villers-l'Evêque qui ont fait l'objet de ces opérations de longue haleine. Le village d'Awans n'a pas été concerné et celui d'Hognoul l'a été très peu. Cela confirme indirectement le caractère plus urbain de cette partie de l'entité.

Complémentairement, la dernière opération de remembrement motivée principalement par la construction de la ligne de TGV a concerné les terres autour du village de Fooz.

Ces opérations ont entraîné un remodelage parfois très fort des campagnes concernées. De nombreux chemins et sentiers vicinaux ont été supprimés, d'autres ont été rectifiés, des bassins d'orage et des chemins ont été créés

4.1.2. Les commerces et services

En dehors du secteur agricole et de quelques entreprises d'importance, les commerces et un petit secteur HORECA constituent l'ossature économique de la commune.

Les services proposés à l'échelle communale sont nombreux et diversifiés puisqu'on y dénombre une centaine de commerces et artisans (chiffre ne comprenant pas les banques ni les professions libérales).

4.1.2.1. Les commerces et services à vocation locale

Dans les villages, une part relativement importante de l'activité des commerces de proximité et de services repose sur une clientèle locale. Comme partout, le potentiel de clientèle dépend directement du nombre d'habitants, de la pyramide des âges et, évidemment, de leurs revenus mais aussi des modes de vie en pleine mutation.

Les banques sont peu nombreuses à avoir un siège dans un des villages. Il y a une agence bancaire à Awans et deux agences à Othée. Il n'y a pas d'agence bancaire à Fooz, Hognoul et Villers-l'Evêque.

Le commerce ambulant n'est pas très important en termes de fréquence et de volume proposé. On dénombre 1 poissonnier, quelques bouchers et légumiers-épiciers, un marchand de pizza un vendeur de matériel d'outillage et quelques camions de produits surgelés qui font leur tournée.

4.1.2.2. Les commerces et services à vocation sous-régionale

Le magasin IKEA constitue aujourd'hui un important pourvoyeur d'emplois à l'échelle communale mais aussi sous-régionale. 323 personnes y sont occupées. L'activité commerciale déployée sur le site, pourrait à terme occuper 44.000 m2 de surfaces de vente.

Le réaménagement du premier magasin a pris la forme d'une dizaine de surfaces commerciales mises en location. Ces commerces viendront s'ajouter à la très longue liste de ceux qui sont déjà installés dans l'entité qui se concentrent le long de la RN 3 développant de la sorte une véritable zone commerciale.

Avec le centre commercial tout proche créé autour du magasin CORA à Rocourt, avec le complexe installé à Herstal et celui de Belle-Ile à Angleur, Awans se positionne donc clairement comme l'un des grands pôles commerciaux implantés dans la périphérie de la métropole liégeoise. C'est une caractéristique essentielle du territoire.

4.1.3. Les PME, l'artisanat et les industries

Ce secteur aux multiples visages représente une part importante de l'emploi total dans la commune. Hormis le bâtiment, il faut noter que le secteur secondaire est éparpillé dans une série de petites activités diverses qui sont le fait de très petites entreprises employant trois ou quatre salariés.

D'une industrie locale qui employait à la fin du 19ième siècle un grand nombre de travailleurs et réalisait des travaux dans les secteurs annexes de la métallurgie, il ne reste plus de traces.

Aujourd'hui, les principales entreprises actives sur le territoire de l'entité sont la sa M.C.B, la société Chaînes Ateliers Presse, la sa Lawn Confort, les Ets Forir et CPL Industrie. Ce ne sont pas nécessairement les entreprises les plus importantes en termes d'emplois fournis mais il est certain que leur réputation a dépassé de très loin les limites du territoire communal.

Un des principaux pourvoyeurs d'emplois est la Compagnie Métallurgique Brabant (M.C.B). Ce sont pas moins de 160 personnes qui assurent les activités consacrées à l'achat et la vente de métaux et de matériel de remorques.

Autre employeur important, (C.A.P) était installée à Othée. Elle occupe une cinquantaine de personnes et était notamment active dans la construction de chaînes hors standard pour tous usages.

En ce qui concerne l'implantation de ces petites et moyennes entreprises, elle est répartie dans toute la commune. Pour certains entrepreneurs, l'espace disponible rend peut-être difficile un projet d'extension de leurs installations. La seule possibilité est le transfert de l'activité vers la zone d'activité économique mixte le long de la Nationale 3.

Dans un tout autre registre, les moulins Bodson sont installés à Villers-l'Evêque Entreprise familiale, ils sont actifs dans plusieurs secteurs dont la production d'aliments pour le bétail, le mélange d'engrais et le suivi phyto-sanitaire des cultures.

Quant au secteur de la construction, habituel grand pourvoyeur d'emplois, il a subi une grave crise au milieu des années 80 (surtout entre 1984 et 1987) et il ne s'en est pas encore vraiment remis même s'il reste important dans l'entité.

Le nouveau Centre de tri postal situé dans la zone d'activités est un autre projet d'importance. Les installations actuellement utilisées par la Poste à proximité de la gare des Guillemins à Liège seront désaffectées dès la mise en service de la nouvelle structure prévue d'ici à 2 ans au plus tard. Le charroi lié à l'activité postale, charroi principalement en mouvement au cours de la soirée et de la nuit, devrait pouvoir rejoindre l'autoroute via une nouvelle voirie créée parallèlement à la RN 3, voirie qui emprunterait un tronçon de la voirie actuellement privée aménagée par IKEA. Les discussions sont en cours.

La S.P.I.+ gère la mise en service d'une nouvelle Zone d'Activité Economique dans l'espace compris entre l'autoroute, la RN 3, la rue N. Heine et la rue J-L Defrêne. Elle a confirmé son intention de construire un hall-relais sur le territoire de l'entité. Initialement, la construction était prévue sur un terrain situé à l'Ouest du rond-point aménagé sur la RN 3. Des investisseurs potentiels ont déjà marqué leur intérêt de disposer de surfaces.

Le développement de l'aéroport de Liège a déjà un impact réel sur l'activité économique. Aujourd'hui, cet impact est encore indirect dans la mesure où aucune entreprise directement liée à l'aéroport ne s'est installée à ce jour sur le territoire awansois.

On peut néanmoins penser que cet important pôle d'emploi a des conséquences directes sur les caractéristiques sociologiques de la population et également sur la demande en logement.

A l'avenir, il pourrait devenir direct car l'aménagement d'une zone d'activités économiques dans la campagne de Stockis (au Sud du village d'Awans) et la création de la plate-forme multi-modale en bordure des lignes de chemin de fer devraient avoir des retombées à l'échelle communale

4.1.4. Sites à réhabiliter et bâtiments en reconversion

Jusqu'au début des années 1960, la commune d'Awans était un pôle d'emplois pour le secteur industriel. De nombreux ouvriers descendaient du train chaque matin en gare de Bierset pour rejoindre les usines installées dans la rue de la Station et ses environs…

Après avoir connu une période industrielle assez prospère, le village d'Awans a vu ses entreprises et ses usines fermer leurs portes les unes après les autres… Et c'est ainsi que le quartier de la rue de la Station s'est transformé en désert économique.

Un site devrait être reconnu officiellement comme site à réhabiliter. Il s'agit des Ets Brouhon-Forges et Estampages, installées rue de la Station, 41. Le site pollué par les activités de l'usine devrait faire l'objet d'opérations de dépollution. L'étude d'orientation a été réalisée en 2004 par la SPAQUE. Le périmètre concerné figure sur la carte relative à la situation juridique.

La SPAQUE identifie également dans sa base de données WALSOLS, les sites suivants. Ils ont en partie l'objet d'une reconversion de fait ou ont été détruit.

- la scierie Lantin, située rue de la Station, 72 site acquis par la sa Technoval ;
- les Ets Awans-François, situés rue de la Station, 49, site acquis par la sa Sita active dans le recyclage et le traitement des déchets ;
- l'ancienne Cour aux Marchandises de la gare SNCB, démolie, située rue de la Station ;
- le Café « Le Coin » située rue de la Station, 87 ;

- la Brasserie Makart, ancien dépôt de boissons situé rue J. Volders, 68.

Deux autres sites pourraient rentrer également dans cette catégorie (source PCDR) :

- les bâtiments commerciaux des Ets Philtiens, situés rue de Bruxelles, 108 ;
- le site des Ets Sarens, garage de véhicules de génie civil, situé rue de Bruxelles, 109/B.

Il faut souligner que deux autres sites d'activité économique abandonnés depuis quelques années sont aujourd'hui en train de connaître une nouvelle vie.

C'est le cas des installations occupées autrefois par les usines Kone. Elles ont été investies d'abord par la société Lawn Comfort qui fabrique des meubles de jardin. La société NSI, active dans le secteur de l'informatique est également installée dans les anciens bureaux.

A Hognoul, le grand bâtiment qui abritait autrefois le magasin IKEA, devrait accueillir lui aussi de nouveaux occupants. En effet, le propriétaire, la société Redevc Retail Belgium, a établi un projet de réhabilitation des lieux pour qu'ils puissent accueillir une dizaine de commerces.

Ces exemples positifs sont évidemment essentiels pour créer un climat global favorable à l'arrivée d'autres investisseurs dans la commune.

4.1.5. Le secteur touristique

Le tourisme est un secteur inexistant de l'activité économique dans l'entité. Il faut d'ailleurs noter qu'il n'existe dans l'entité aucune association ou groupement à vocation touristique (syndicat d'Initiative…).

Il est vrai que la commune d'Awans ne dispose pratiquement d'aucun atout en la matière. Il existe bien le Circuit des Clochers, promenade organisée avec les communes de Juprelle et d'Ans mais cela n'a pas d'impact sur le plan économique.

Signalons qu'il n'existe pour le moment qu'un hôtel sur le territoire de la commune. L'hôtel La Gentry est installé rue Chaussée N. Ledouble, 124 à Villers-l'Evêque. Il offre 14 lits.

Il n'existe pas dans la commune de camping, de gîte rural, de chambre d'hôte ou d'hébergement à la ferme…

Par conséquent, la commune ne connaît pas les soucis vécus ailleurs : parc immobilier confisqué pour être loué à des touristes ou transformé en secondes résidences, apparition de villages de vacances refermés sur eux-mêmes, problèmes liés aux domiciliations dans des campings, fluctuations saisonnières importantes de la population

Quant au tourisme sexuel qui était autrefois assez développé le long de la RN 3, il est aujourd'hui en nette régression et combattu par la commune.

4.2. Les caractéristiques paysagères et la structure du bâti

4.2.1. Caractéristiques générales de la commune

La structure territoriale, sujet central du présent chapitre, traduit de manière plus ou moins claire les relations que les habitants d'un même village ont voulu et veulent nouer non seulement entre eux mais aussi vis-à-vis de leur environnement immédiat.

Nous pouvons dire d'emblée que le relief n'a pas influencé de manière significative l'implantation du bâti awansois. Comment en serait-il autrement quand on connaît la faiblesse des pentes des terres de la région et son corollaire, la quasi inexistence du réseau hydrographique local ?

Dans la Hesbaye liégeoise, caractérisée par des terres très riches vouées depuis toujours à l'agriculture, c'est une structure d'habitat groupé qui s'est rapidement imposée. Le terme concentré est sans doute moins d'application car il sous-entend l'existence d'un centre marqué, ce qui n'est pas vraiment le cas dans les villages awansois.

Nous noterons au passage que la notion d'habitat groupé n'implique pas forcément celle de mitoyenneté. Selon les sources disponibles, c'est surtout au 19ième siècle (et même au 20ième siècle) que les vides entre les bâtiments vraiment anciens ont été progressivement comblés.

Très rares sont les constructions esseulées disséminées dans la campagne et encore plus rares sont les hameaux. Sur le territoire d'Awans, ce type de configuration n'existe pas.

Dans les villages de l'entité d'Awans, la position du bâti sur la parcelle peut servir de critère pour faire la distinction entre habitat ancien et habitat récent, étant entendu que l'on qualifiera ici de récent le bâti construit après 1970.

A partir de cette époque, le parcellaire est quasi exclusivement organisé pour accueillir un habitat de type pavillonnaire fait d'immeubles à 4 façades. Ce n'est que très récemment qu'une tendance nouvelle visant à la création d'immeubles mitoyens est apparue. Le prix moyen du m^2 de parcelle à bâtir est probablement un facteur explicatif.

Dans ce type de parcellaire, suite à l'imposition d'un recul obligatoire tant par rapport à la rue que par rapport aux limites latérales, les bâtiments occupent le plus souvent une position très centrale dans la parcelle.

La rupture a donc été très franche avec le parcellaire ancien qui se caractérisait le plus souvent par des parcelles étroites et longues sur lesquelles le bâti s'installait très près de la rue.

Le découpage du parcellaire qui a permis la mise en place de nombreux lotissements dans la commune a eu parfois pour conséquence indirecte de créer des parcelles en 2ième zone, c'est-à-dire derrière un premier rang de parcelles bâties à front de rue. Elles sont cependant peu nombreuses.

Notons ici qu'à l'exception de la rue Heine à Awans, il n'existe pas dans l'entité de rue ou avenue arborée, ni d'ailleurs de drève menant à un château ou à une grande exploitation agricole. Comme en atteste la liste des arbres et haies remarquables, les arbres majestueux sont à Awans une denrée rare tant dans le domaine public que dans les propriétés privées.

Pas plus que le relief ou le réseau hydrographique, la végétation existante n'a donc influencé de manière significative (à part peut-être le cas particulier du lotissement créé dans l'ancien parc du château d'Othée) le découpage du parcellaire ou l'implantation du bâti.

Que ce soit en termes de bâtiments publics ou privés, il y a dans la commune d'Awans très peu de bâtiments "de prestige" comme en témoigne la liste des bâtiments classés. L'examen attentif du bâti résidentiel n'a pas permis d'identifier beaucoup de maisons de caractère.

Au niveau des matériaux employés, la brique, parfois couverte d'un enduit, règne en maître absolu pour la réalisation des murs et des façades. On ne trouve quasi aucune maison réalisée en moellons ou selon la technique des colombages. On ne trouve pas non plus de trace des immeubles en torchis qui ont pourtant existé autrefois.

Pour les quelques hangars agricoles construits récemment (comme cette ferme construite à l'écart du village de Villers-l'Evêque ou les grandes étables construites à l'arrière de la ferme du Tombeu à Hognoul), le recours à de grands panneaux en béton armé d'apparence lisse est le plus fréquent. Mais le nombre de nouvelles constructions à fonction agricole (hangar, étable, garage) est globalement faible dans l'entité d'Awans et on ne peut donc parler d'un problème aigu à propos de ce phénomène.

Si, malgré l'omniprésence de la brique, il existe une grande variété au niveau de l'apparence extérieure des constructions résidentielles récentes, c'est grâce au recours à des briques aux tons et aux textures différentes et à des éléments anecdotiques tels que lucarnes, chiens assis, encadrements de baies, débordants de toiture.

Mais cette variété ne peut cependant gommer complètement la grande constance dans la volumétrie générale des constructions. Car nous avons à faire, dans l'immense majorité des cas, à des volumes à la base rectangulaire surmontée d'un toit à 2 versants.

Pour le matériau de couverture des toits, c'est la tuile qui règne en maître mais l'ardoise n'est pas absente. Elle couvre même parfois quelques façades.

4.2.2. Entité paysagère de Villers-l'Evêque

4.2.2.1. Morphologie générale et évolution de l'urbanisation

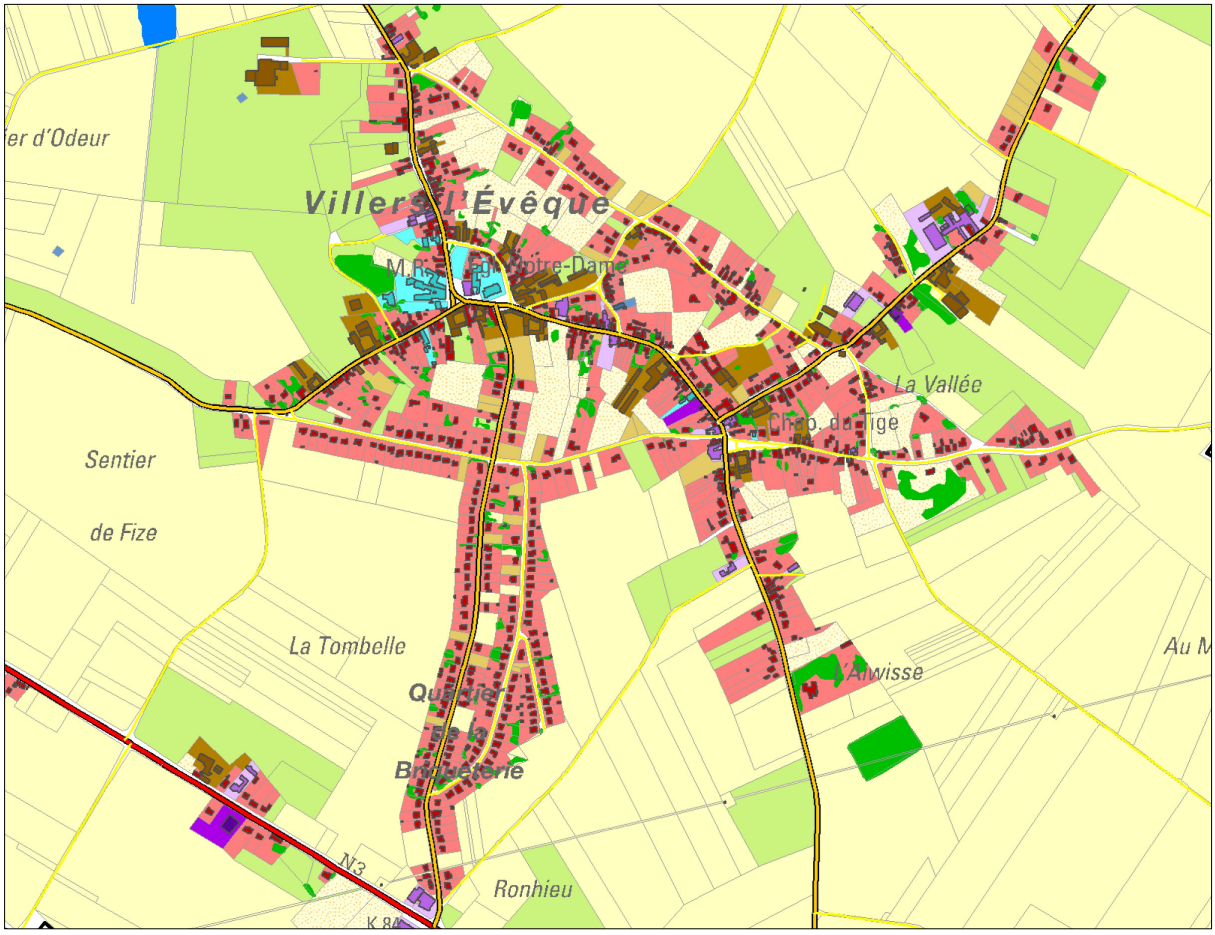

Extrait de la carte d'occupation – Village de Villers-L'Evêque

Ce village est installé sur le versant Sud dessiné par une légère ligne de crête qui partage le territoire communal du Nord-Ouest au Sud. Le relief y est très peu marqué et ondule très mollement. Il atteint une altitude d'environ 145 mètres. Le réseau hydrographique y est absent.

Villers-l'Evêque est un village hesbignon typique en tas marqué par de grands espaces cultivés ouverts et une auréolée de prairies. Le village possède encore des marques importantes de cette auréole herbagère mais les vergers hautes-tiges ont en grande partie disparus.

Le village est organisé sur quelques rues principales qui se rejoignent au Rond du Roi Albert englobant l'église Notre-Dame dont le clocher se démarque dans le paysage. C'est historiquement le cœur du village. On rencontre plusieurs grandes fermes installées au cœur du village avec un habitat groupé qui ne veut pas toujours dit jointif offrant un bâti assez dense. Il n'y a pas de ferme installée dans le finage.

Le village s'est développé dans un premier temps à partir du Rond du Roi Albert le long de plusieurs rues (rue d'Odeur, rue de l'Yser, rue Dethier, rue Valleye) dans un habitat assez dense. Des développements secondaires ont complété la structure à la limite de l'auréole villageoise (rue Hepta, rue de la Chapelle, rue Leman).

Cette structure a été renforcée par un habitat s'installant dans les interstices principalement après la seconde guerre mondiale renforçant la densité de l'habitat et offrant à l'époque une structure morphologique particulièrement lisible.

Cette structure a ensuite fortement évolué. D'une part, la trame viaire, principalement dans le finage, a fortement été simplifiée suite au remembrement. D'autre part, l'urbanisation récente, principalement sous forme d'habitat pavillonnaire, a fortement modifié la structure (ex. quartier de la briqueterie). Ce type de bâti a fait perdre l'urbanisation concentrique propre aux villages de la hesbaye liégeoise.

L'habitat s'est également fortement développé au Sud du village le long de la rue du Roua, du petit Roua et au Nord rue Leburton participant progressivement à la fermeture des îlots modifiant la structure originale qui n'était pas organisée sur cette base.

Il convient cependant de constater que le noyau bâti ancien de ce village n'a pas été perturbé par la construction des grands axes de circulation : la RN 3 passe au Sud (à plus d'un kilomètre à vol d'oiseau) et l'autoroute est encore plus au Sud.

4.2.2.2. Typologie du bâti et caractéristiques architecturales

Le réseau viaire autour duquel ce noyau ancien s'est développé, décrit une forme en H dont les carrefours principaux sont marqués par la présence d'un édifice religieux, église ou chapelle. L'église, surtout lorsqu'on entre dans le village par le Sud, constitue un repère fort dans le paysage : construite sur une petite butte, son clocher élancé affirme sa présence dans ce paysage globalement très plat.

Près de l'église, le carrefour principal côté Ouest est complété par une rue secondaire qui, formant une boucle avec les rues de l'Yser et de la Centenaire, conduit à la création d'un espace particulier, le Rond du Roi Albert, sorte de chemin de ronde tracé autour de l'église.

A l'Est, c'est la chapelle du Tige qui sert de pivot à l'autre carrefour important. Mais sa présence est beaucoup moins affirmée que celle de l'église. A la fois parce que sa taille est beaucoup plus modeste mais aussi parce que l'espace libre tout proche n'est pas du tout aménagé en espace public.

Dans ce noyau central, la présence du monde agricole est aujourd'hui encore bien réelle : il y a plusieurs fermes en activité et elles occupent de vastes bâtiments.

Il convient aussi de signaler l'existence, à l'extrémité des bras Nord-Est et Nord-Ouest, d'infrastructures agricoles importantes. Du côté Nord-Ouest, tout près de la ferme ancienne qui marque pratiquement la limite du noyau bâti, une nouvelle ferme a été construite au bout d'une impasse, un peu à l'écart de tout. Du côté Nord-Est, ce sont les volumineuses installations du moulin Bodson qui marquaient jusqu'il y a peu la limite du village.

Comme les autres villages de l'entité, Villers-l'Evêque présente en matière de parcellaire un double visage, l'ancien et le nouveau.

L'habitat récent s'est développé à la fois au Sud, à l'Est et au Nord du noyau ancien. Du côté Nord-Est, la limite que constituait le moulin Bodson a été dépassée et il ne manque plus grand-chose aujourd'hui pour que la jonction avec le village voisin d'Othée soit établie. Du côté Est, la rue de la Traversée qui mène au village de Xhendremael a aussi accueilli plusieurs nouvelles constructions, étirant un peu plus le noyau d'habitat.

Quant à l'extension vers le Sud, elle a une ampleur telle qu'elle a presque déséquilibré le noyau ancien. Réalisant la jonction avec la RN 3, ce bras tentaculaire présente un aspect exclusivement résidentiel qui n'a rien de commun avec la structure du bâti ancien.

Dans ce village aussi, on peut parler d'une très grande homogénéité dans les gabarits puisque les immeubles présentant deux niveaux au-dessus du rez sont rarissimes tout comme les très petits volumes.

Les immeubles ne comptant qu'un niveau (type bungalow ou assimilé) représentent environ 20 % du nombre total des immeubles recensés.

En matière de forme des toitures, si le modèle de référence reste le toit à 2 versants de pente et de longueur égales, il y a quand même un peu plus de 15 % des immeubles qui présentent un toit à 3 ou 4 versants.

Si les pentes de ces toits sont variables, il faut noter que les pentes faibles sont vraiment très rares, tout comme les toits plats.

Il existe aussi très peu de volumes annexes indépendants du volume principal. Par contre, il y a, dans une proportion non négligeable de cas, un chapelet d'annexes adossées au volume principal.

Quant aux bâtiments à usage agricole, ils sont de taille très variable et, à l'exception du moulin Bodson et de cette ferme construite de toutes pièces à l'écart de tout, ils n'ont pas subi de modifications architecturales lourdes.

A l'exception de quelques très rares parcelles (entre la rue Lemeer et la rue du Roua, rue Général Leman et rue de la Chapelle), il n'y a pas pour le moment de parcelle aménagée en 2° zone, c'est à dire derrière un premier rang de parcelles bâties. Mais, compte tenu du réseau viaire en place, c'est assurément un sujet à suivre dans le cadre de la présente étude.

On dénombre quand même près de 7 % des habitations équipées d'un garage en sous-sol tandis que moins de 4 % de ces habitations présentent une façade couverte d'enduit.

Le moulin Bodson constitue un cas particulier au niveau de la typologie du bâti de ce village. Il s'agit en effet d'un ensemble d'assez grande taille qui s'est développé au départ d'une structure de ferme traditionnelle en carré. L'assemblage des volumes anciens et nouveaux est peu harmonieux et la présence d'un très haut silo tout couvert de tôles d'acier peint est assez écrasante. Ce silo à la forme massive et peu épaulé par d'autres bâtiments (en tous cas sur sa face Est), est devenu un signal fort dans le paysage.

4.2.2.3. Principales fonctions rencontrées

Même si l'activité agricole est encore bien présente dans ce village, la fonction résidentielle y est aujourd'hui majoritaire. C'est 90 % du bâti qui est affecté à cette fonction. On peut donc aussi employer le terme de village-dortoir pour caractériser Villers-l'Evêque aujourd'hui.

Même si le parvis de l'église, situé en contrebas du côté Sud, est peu aménagé, on peut parler ici d'un vrai centre de village car cet espace réunit des fonctions importantes au niveau de la symbolique (religieuse avec l'église et civile avec le perron mais aussi, aujourd'hui, au niveau ludique (plaine de jeux aménagée) et commercial (magasin d'alimentation générale). Sans oublier les deux implantations scolaires et la présence d'une Maison de repos! Il s'agit donc d'un vrai lieu de vie.

Ancienne ferme située près de l'église, la Maison Simenon est devenue propriété communale. Elle devrait être aménagée en logements sociaux tout en mettant à disposition une salle de réunion pour les habitants.

La Salle du Patronage propose deux salles vétustes mais équipées. Cette infrastructure accueille les activités de plusieurs associations. Les locaux servent aussi occasionnellement à des repas et goûters pour les pensionnés.

Une maison de repos «Les Blés dorés » est aménagée dans un immeuble dans le centre du village (rue Rond du Roi Albert).

On retrouve également une école maternelle communale, une école primaire communale et l'école libre Saint-Joseph.

Il reste également un presbytère ce qui n'est pas le cas de tous les villages.

Grâce à quelques bâtiments publics (église, écoles) ou privés (local du patro, home pour personnes âgées, commerces…), il existe dans ce village un minimum de diversité des fonctions mais nous ne pouvons pas parler de pôle vraiment significatif se traduisant dans la structure du bâti de ce village.

L'église occupe un point de communications névralgique, est insérée dans un espace public et, juchée sur une butte, impose sa présence au village tout entier.

A l'exception du moulin Bodson et de quelques hangars situés en bordure de la RN 3, ce village n'abrite aucune infrastructure destinée à héberger des entreprises du type PME.

4.2.2.4. Evaluation paysagère

Il n'y a pas de périmètre d'intérêt paysager recensé à Villers-l'Evêque. On recense quelques points de vue d'intérêt au Nord sur la ligne de crête (rue Leduc), au Sud dégageant une vue intéressante sur le village et son clocher.

4.2.3. Entité paysagère d'Othée

4.2.3.1. Morphologie générale et évolution de l'urbanisation

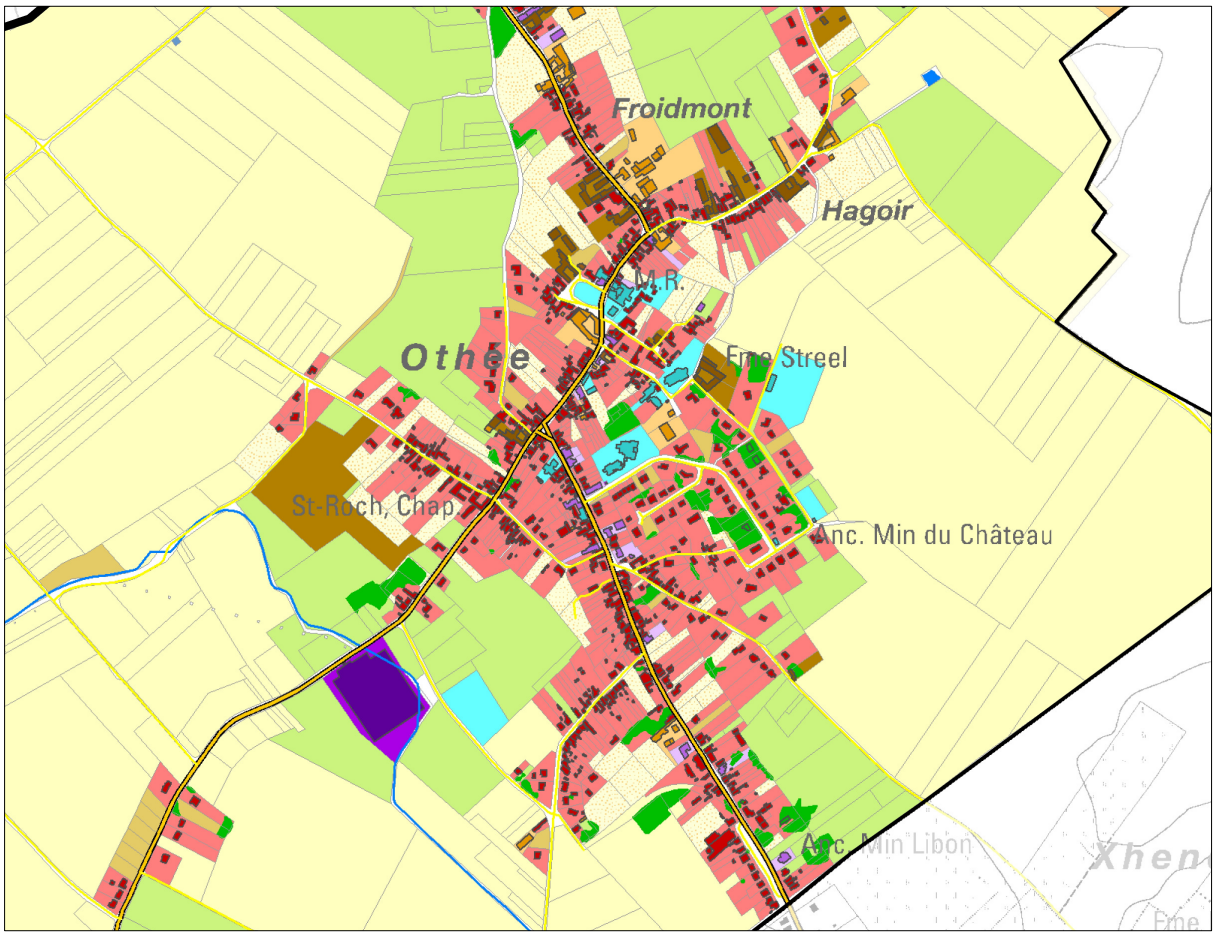

Extrait de la carte d'occupation – Village d'Othée

Village tout étiré le long d'une voirie suivant presque un axe Nord-Sud, Othée, situé tout au Nord de l'entité, n'a pas connu de bouleversement suite à la construction des grands axes de circulation. N'ayant pas non plus accueilli de cité d'habitations à loyer modéré, c'est sans doute le village qui présente aujourd'hui, de manière générale, la structure bâtie la plus typée.

Le village est bordé dans sa partie Sud-Ouest par le Grand Roua. Rigole d'évacuation. Le village s'implante sur le flanc gauche d'une légère ligne de crête située à une altitude de

Le village, typique de la Hesbaye liégeoise, est fait d'un noyau traditionnel qui s'est densifié au 19ième siècle. Sa périphérie laisse la place aux jardins et aux pâtures. On y retrouve également des vergers.

La place du Monument est depuis toujours le vrai centre du village. Celle-ci portait autrefois le nom de My-la-Ville et était occupée par le " flot ", étang au service de la communauté villageoise qui a été asséché en 1932 suite à la mise en service du réseau de distribution d'eau alimentaire.

Un habitat récent s'est développé d'une part dans le parc de l'ancien château datant du 17ième siècle et, d'autre part, à la lisière Nord du village. La situation de ces deux zones par rapport à la structure viaire du village et la taille de ces lotissements ont permis de préserver l'homogénéité relative du bâti

ancien existant. On peut encore observer la trace de l'ancien mur du château rue Macours. Construit en 1859, le moulin à vent d'Othée servait à pomper de l'eau.

4.2.3.2. Typologie du bâti et caractéristiques architecturales

L'habitat ancien présente à Othée une caractéristique assez spécifique. Il existe dans ce village (par exemple dans la rue Jacquet) bon nombre de volumes bâtis qui sont disposés autour d'une cour commune. Ce type d'implantation conduit à la création d'espaces semi-publics qui assurent une transition assez progressive entre la rue / voirie et le domaine privé.

Les maisons qui sont ainsi regroupées sont assez souvent de petite taille et il faut constater que les volumes s'enchevêtrent parfois les uns dans les autres. Les possibilités d'extension et d'adaptation aux contingences du monde moderne (et notamment l'omniprésence de la voiture) sont en conséquence assez limitées. Il n'empêche, pour le moment, ces assemblages anciens n'ont pas été démolis pour faire place nette.

Outre ces cours communes, il existe aussi dans ce village un nombre significatif de volumes bâtis disposant d'une cour privative. Nous constatons que bon nombre d'entre elles sont aujourd'hui fermées par une grille, une barrière ou un autre dispositif.

Une autre implantation particulière concerne des petites exploitations agricoles. Dans la rue Duchêne notamment, on trouve une succession de volumes reproduisant un même schéma : une cour semi-ouverte sur la rue bordée d'un côté par un volume de service (étable ou grange), limitée par un autre volume disposé en équerre et occupant le fond de cour et fermée enfin par le corps de logis occupant le 3ième côté de la cour. La propriété voisine étant adossée à la première, le corps de logis de l'une jouxte le volume de service de l'autre.

Ces deux types de disposition ont eu pour conséquence de créer un front bâti, souvent fait de pignons (lesquels étaient parfois aveugles), très proche de la rue. Il n'y avait dès lors pas besoin d'objets tels que barrière, muret ou grille pour marquer la limite entre domaine privé et domaine public.

Ce constat ne peut évidemment être fait pour les nouveaux quartiers dans lesquels les parcelles présentent une zone de recul dégagée, occupée le plus souvent par une allée de garage et une pelouse et délimitée côté rue par une haie. La perception de l'espace en est fatalement toute différente.

Il faut remarquer qu'il existe désormais dans la partie Nord du village un îlot de grande superficie délimité par les rues D'heur, de Tongres, J. Lescrenier et Duchêne. Le cœur de cet îlot, inoccupé aujourd'hui, équivaut presque en superficie à l'îlot autrefois occupé par le parc de l'ancien château. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les options qui seront prises à propos de cet îlot ne seront pas sans influence sur l'avenir de la structure bâtie d'Othée.

Les bâtiments agricoles sont ici aussi de taille assez variable. S'il y a une vraie ferme en carré toute proche de l'église, les autres exploitations ne présentent pas de caractère architectural remarquable. Proche de l'église mais dissimulée dans un écrin de verdure assez dense, une très grande grange, dépendance de l'ancien château, a perdu aujourd'hui sa fonction agricole.

Tandis qu'on dénombre encore une quinzaine d'exploitations agricoles en activité soit un nombre équivalent à celui de Villers-l'Evêque, il faut constater que plusieurs anciennes petites fermes ont été investies par des artisans tels que menuisiers, couvreurs ou potier. Pour l'instant ces changements de fonction n'ont pas entraîné de modifications importantes au niveau des volumes bâtis.

Dans ce village aussi, on peut parler d'une très grande homogénéité dans les gabarits puisque les immeubles présentant deux niveaux au-dessus du rez sont rarissimes tout comme les très petits volumes.

Parmi les volumes de dimensions importantes, il y a les bâtiments occupés aujourd'hui par le home des Prés Fleuris (au centre du village), la grange de l'ancien château, le moulin Libon actuellement abandonné (en bordure de la rue E. Lescrenier) et aussi, cas très particulier, un hangar agricole au toit en forme de cylindre tout entier couvert de tôles d'acier brunes.

Les immeubles ne comptant qu'un niveau (type bungalow ou assimilé) représentent un peu moins de 15 % du nombre total des immeubles recensés. Si l'on considère que ce gabarit est plutôt récent, c'est là un autre indice de l'assez grande homogénéité du bâti de ce village.

Pour ce qui concerne les bâtiments récents, notons la volumétrie atypique de la nouvelle école. D'une assez grande emprise au sol celle-ci présente en effet une faible hauteur sous gouttière et de longs versants de toiture.

En matière de forme des toitures, le modèle de référence reste ici aussi le toit à 2 versants de pente et de longueur égales. Il n'empêche qu'un peu moins de 10 % des immeubles présentent un toit plat tandis que les toits à 3 ou 4 versants sont vraiment rares (environ 3 %).

A Othée, il n'y a pas de parcelle aménagée en 2ième zone ni de garage en sous-sol. Chiens assis et lucarnes dans les toitures sont aussi très rares. Le besoin de se distinguer de ses voisins serait-il moins fort lorsqu'il existe dans le bâti une assez grande homogénéité de départ ?

Quant aux maisons dont les façades sont couvertes d'un enduit (souvent la seule façade à rue), elles représentent quand même près de 6 % du nombre total des immeubles recensés. Très rarement appliqués sur des constructions récentes, ces enduits ont des couleurs qui vont du blanc au rouge foncé en passant par le jaune. Ce qui ne manque pas de créer une certaine variété dans le décor des rues !

4.2.3.3. Principales fonctions rencontrées

Même si l'activité agricole est encore bien présente dans ce village, la fonction résidentielle y est aujourd'hui très majoritaire. Suite au relevé systématique qui a été réalisé, on sait que c'est 80 % du bâti qui est affecté à cette fonction.

Compte tenu des chiffres obtenus pour d'autres villages de l'entité, on peut cependant dire que le terme de village-dortoir s'applique moins à Othée qu'ailleurs.

Il est vrai qu'il y a quelques bâtiments publics (église, école, ancienne gendarmerie) ou privés (salle du cercle paroissial, buvette du club de football, résidence pour personnes âgées, commerces) qui assurent à leur façon un minimum de diversité des fonctions mais on ne peut dire qu'ils ont influencé vraiment la structure du bâti de ce village.

Cette diversité constatée par l'analyse des chiffres provient aussi de la présence de volumes aux fonctions agricoles ou utilitaires (garages, annexes…). Il y a peut-être là un potentiel à exploiter si la demande en logements continue à être forte.

De nouveaux bâtiments scolaires (école communale) ont été aménagés en 1984 et 1995. L'ancienne école des garçons, désaffectée va être transformée en logement. L'école des filles a été transformée en logements de transit gérés par la commune.

La Salle du Cercle propose plusieurs salles vétustes et peu équipées. Elle accueille néanmoins de nombreuses associations.

Le sous-sol de l'ancienne maison communale, constituée d'une petite salle a été récemment aménagée. Elle est parfaitement équipée et accueille diverses activités Les locaux servent aussi occasionnellement pour des réunions publiques. Il existe à Othée un bureau de poste et plusieurs banques.

Nous noterons encore la présence d'une très grosse infrastructure d'accueil de personnes âgées « Les Prés Fleuris » implantée en plein centre du village, devant la place du Monument dans des volumes autrefois consacrés à des activités agricoles.

Le club de basket-ball dispose d'un terrain en plein air situé rue Robert. Une buvette et des vestiaires ont été construits au bord de ce terrain.

Le nouveau club football, baptisé JS Othée – Villersoise dispose d'un terrain situé rue Robert.

L'installation d'un hall omnisports est prévue à moyen terme sur un terrain à proximité du hall CPL au Sud du village. Il existe aussi un club d'aéromodélisme qui utilise un terrain situé à la sortie Nord-Est du village.

A l'exception d'un assez volumineux hall de type industriel implanté à la limite avec le village de Villers-l'Evêque, Othée (à l'exception peut-être des Ets Leduc installés rue Duchêne) n'abrite pas d'infrastructure spécifiquement conçue pour héberger des entreprises. Comme cela a déjà été signalé, il y a quelques artisans qui occupent aujourd'hui de petites fermes anciennes.

L'église du village est un assez grand bâtiment construit tout en briques. Suite à la tempête survenue en 1990, son clocher a été remodelé en 1997. On peut s'étonner que cet édifice de grande taille n'ait pas déterminé la création d'un espace public à sa dimension… Tout au contraire, l'église, un peu à l'écart de la voirie principale, est enchâssée dans le cimetière et n'est accessible que par une rue secondaire assez tortueuse. Le seul espace public digne de ce nom, la Place du Monument, est greffé sur l'axe routier principal.

Dans sa configuration actuelle, la place assure plusieurs fonctions : elle est lieu de souvenir (le monument aux Morts), parking (notamment pour les visiteurs de la maison de repos), aire de jeu (le terrain de basket-ball) mais aussi voie d'accès aux propriétés privées riveraines. Servant parfois à quelques grands rassemblements villageois, elle est aussi un point de départ de la Route des Clochers.

Il y a bien un autre petit espace public au croisement des rues Duchêne et D'heur mais, sans négliger sa fonction symbolique (il accueille le Monument à la mémoire de la bataille d'Othée qui eut lieu en 1408), il est d'importance secondaire car l'espace disponible ne permet pas d'accueillir une grande manifestation.

La place du Tram, sise à l'entrée Sud du village, présente une configuration telle qu'il n'est pas facile de lui affecter une fonction même temporaire. Cette bande de terrain est en effet assez étroite et occupée par une rangée d'arbres. Mais, ayant perdu la source d'animation assurée par les allées et venues du tram, elle a aussi le désavantage d'être très excentrée par rapport à la zone la plus animée du village.

Remarquons encore la présence d'une petite fontaine avec plan d'eau en lisière de la Place du Monument. Dans un paysage où l'élément aquatique est quasi totalement absent, cet objet de mobilier de type urbain prend une valeur toute particulière.

4.2.3.4. Evaluation paysagère

Il n'y a pas de périmètre d'intérêt paysager recensé à Othée sauf de considérer le périmètre identifié à Xhendremael et qui déborde sur la frange Est d'Othée. On recense quelques points de vue d'intérêt dont la plupart se situe sur des routes de remembrement et dégagent des vues sur la campagne environnante.

Les chemins de remembrement découpent en effet l'espace en de grands quadrilatères offrant de multiples vues sur les fronts du village et les quelques éléments arborés.

4.2.4. Entité paysagère de Hognoul et de la Nationale 3

4.2.4.1. Morphologie générale et évolution de l'urbanisation

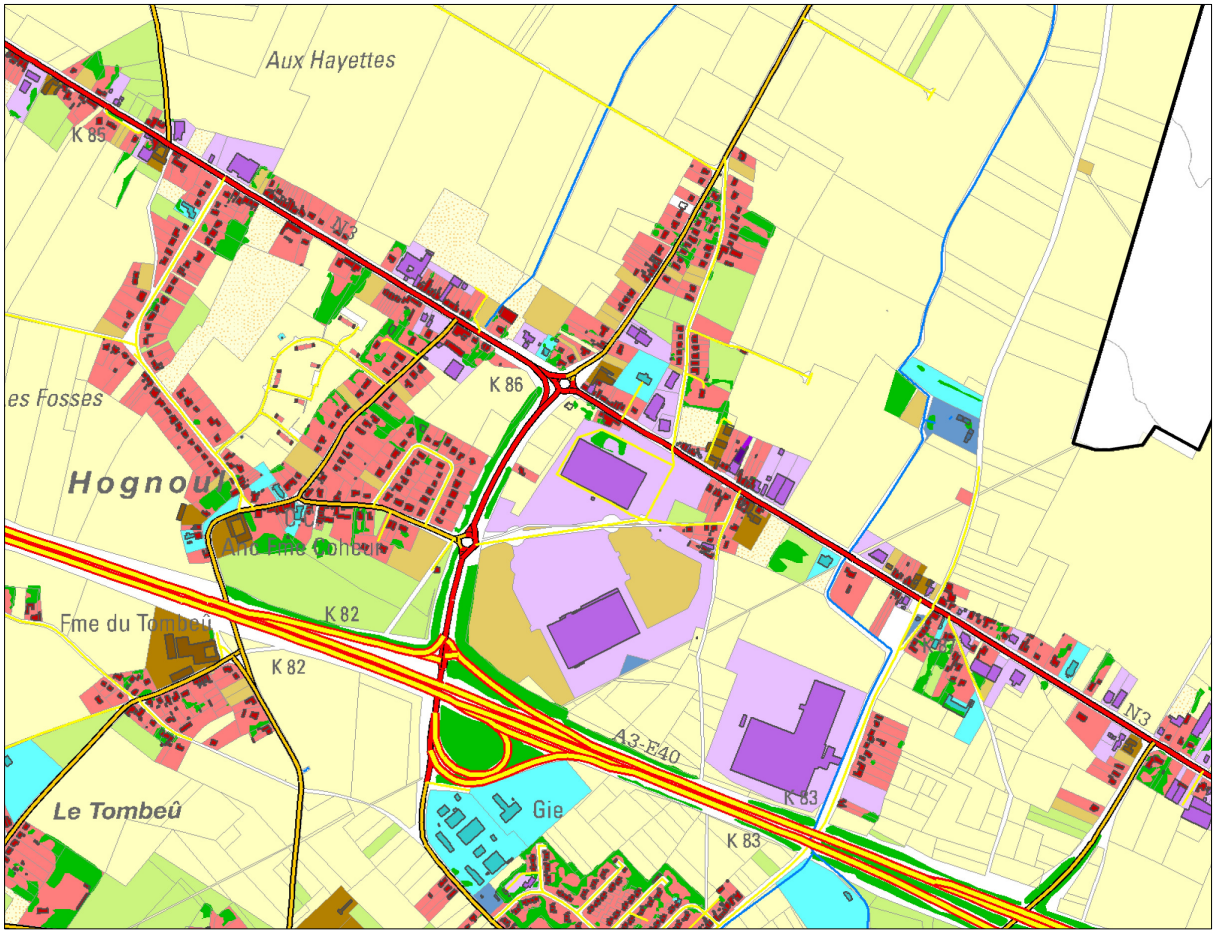

Extrait de la carte d'occupation – Village d'Hognoul et axe de la Nationale 3

Le noyau bâti ancien de ce village a été déstructuré et amputé lors de la construction de l'autoroute qui relie Bruxelles à Liège. Le bâti ancien présente donc un visage tout à fait déformé… et difficile à analyser.

Au Nord de l'autoroute, il ne subsiste de ce noyau ancien qu'une église, un carrefour, une ancienne maison communale, une ferme transformée et quelques maisons disposées autour d'un petit espace public. Au sud de l'autoroute, il ne reste qu'une grande ferme en carré, une rue et un carrefour qui rassemble une chapelle et quelques maisons.

Notons qu'aujourd'hui encore, la partie située au Sud de l'autoroute est délimitée par une couronne de terres cultivées qui marque une frontière assez nette avec le village de Fooz et celui d'Awans.

A Hognoul, tout le développement récent du bâti s'est fait dans la zone comprise entre la partie ancienne qui subsiste autour de l'église et la RN 3. On peut parler d'un quartier au développement très rapide car les constructions qui bordent aujourd'hui les rues de Villers, de la Libération ou Rorif sont âgées au plus de 30 ans. Notons que ce phénomène est toujours à l'œuvre puisqu'il semble clair que l'îlot compris entre la rue de Villers, la RN 3 et la rue de la Libération sera lui aussi assez rapidement complètement occupé.

Il faut constater ici qu'une fois ce stade atteint, la partie habitée située au Nord du village sera normalement limitée dans son développement : au Sud par l'autoroute, à l'Est par la zone IKEA, à l'Ouest par un grand plateau cultivé et au Nord par la RN 3

Ce noyau bâti récent, bien plus important en surface occupée et en nombre de logements que le noyau ancien, assure la jonction avec le cordon d'habitat qui s'est progressivement développé le long de la RN 3. Là, le bâti récent côtoie et s'imbrique dans l'ancien, créant un ensemble plutôt hétéroclite.

Il faut signaler qu'un autre nouveau quartier, celui de la rue d'Oupeye et de la rue des Moulins, s'est développé au Nord de la RN 3. La limite physique que constitue la RN 3 a donc été débordée en cet endroit. Espèce de diverticule greffé sur un nœud routier important ce noyau d'habitat n'entretient plus avec le noyau villageois ancien qu'un lien vraiment très ténu.

L'urbanisation est assez hétéroclite le long de la N3. On n'y voit aucune unité architecturale, aucune structuration, pas de verdure. La société Kone qui a fermé ses porte en 1998 a laissé une tour d'essais de 45 mètres qui constitue un repère visuel important.

Il ne reste plus de traces aujourd'hui de la brasserie Dorjo qui, installée jusqu'en 1961 à proximité de l'actuel magasin IKEA, Autre brasserie installée à proximité, la brasserie Siroux-Coheur avait cessé ses activités dès 1939.

Dans l'actuelle rue des Moulins qui se greffe sur la RN 3, il existait deux moulins à vent.

4.2.4.2. Typologie du bâti et caractéristiques architecturales

Dans le village d'Hognoul, à quelques très rares exceptions près, tout le bâti récent présente une belle homogénéité en matière d'implantation des volumes sur la parcelle et de découpage du parcellaire. Il s'agit d'exemples assez purs de quartiers d'habitat de type pavillonnaire, assemblage de maisons à 4 façades disposées au centre de parcelles de forme plutôt rectangulaire.

Mises à part quelques constructions récentes dans le quartier de la rue des Brasseurs, l'habitat de type mitoyen est quasi inexistant dans cette partie Nord du village.

Remarquons que, dans l'état actuel des choses, le choix d'imposer dans ce quartier de la rue des Brasseurs la création de logements mitoyens (par groupe de 2 logements) n'est pas allé de pair avec une utilisation plus dense du sol. Accentuée par l'absence actuelle de haies et de clôtures, la visite de ce quartier laisse une impression d'espace mal structuré.

Dans les quartiers récents caractérisés par un habitat de type pavillonnaire, il n'existe que très rarement des décalages importants en matière d'alignement de la façade à rue. Les immeubles construits sur ces parcelles sont certes implantés avec un retrait supérieur à celui qui caractérise le bâti des noyaux anciens mais la continuité des plans bâtis est plutôt bien assurée.

Nous ne pouvons omettre de signaler qu'il existe dans la partie Nord du village deux voiries tracées de telle façon qu'il s'est formé et se forme encore des "clos" regroupant un nombre assez important de maisons. Il s'agit de la rue Rorif (qui forme une boucle greffée sur la rue L. Germeaux) et de la rue des Brasseurs (qui relie la rue de Villers à la rue de la Libération tout en desservant quelques impasses).

Cette forme de découpage des zones de terrain à bâtir, assez typique des cités de logements sociaux, est tout à fait exceptionnelle dans la commune d'Awans.

Pour l'ensemble du bâti qui compose le village d'Hognoul (environ 500 éléments répertoriés), on peut parler d'une très grande homogénéité dans les gabarits.

Tout comme les très petits volumes, les immeubles présentant deux niveaux au-dessus du rez sont très rares. Il en existe quand même quelques-uns le long de la rue Chaussée (la RN 3), notamment un immeuble d'appartements et la Maison de repos voisine.

Il n'y a donc pas de repère visuel fort pour ce village écartelé par l'autoroute ! Quoique le très grand volume construit il y a peu pour le magasin IKEA ne manque pas de présence depuis cette autoroute.

En matière de gabarit, les immeubles ne comptant qu'un niveau (type bungalow ou assimilé) représentent quand même 20 % du nombre total des immeubles recensés ! Ce type de volumétrie, très différent du type des maisons villageoises classiques, représente donc une part non négligeable des immeubles construits dans les quartiers récents.

En matière de forme des toitures, le modèle de référence reste, en tous cas pour les immeubles résidentiels, le toit à 2 versants de pente et de longueurs égales. Il n'empêche qu'un peu plus de 10 % des immeubles présentent un toit à 3 ou 4 versants.

Si les pentes de ces toits sont variables, il faut noter que les pentes faibles sont très rares, sauf dans le nouveau quartier de la rue des Brasseurs (cfr cas particulier des maisons de plain-pied aménagées pour des personnes à mobilité réduite).

Quant aux immeubles couverts d'un toit plat (environ 8 % du total), il s'agit quasi exclusivement de bâtiments à usage commercial et de quelques maisons en bordure de la RN 3. Les volumes construits récemment qui sont occupés par des commerces ou des PME, couvrent une surface au sol assez importante, très supérieure à la moyenne des autres éléments du bâti existant. Le cas extrême étant évidemment les deux grands halls qui ont été construits par IKEA, les installations de la société MCB, le hall autrefois occupé par les Ets KONE et celui en cours de construction pour abriter le nouveau tri postal.

Si nous revenons à l'analyse de l'habitat résidentiel, nous constaterons qu'il existe très peu de volumes annexes indépendants du volume principal. Quand il ne s'agit pas d'un abri de jardin, ces annexes, le plus souvent implantées à l'arrière du volume principal, assurent la fonction de garage et sont accessibles via une allée latérale plus ou moins longue.

Les garages en sous-sol sont assez peu nombreux tout comme les immeubles construits sur le principe du split-level.

Quant aux maisons dont les façades sont couvertes d'un enduit, elles sont rarissimes à Hognoul.

A l'exception de 2 parcelles de la rue de la Libération et de 2 autres de la rue Germeaux, il n'y a pas de parcelle aménagée en 2ième zone, c'est à dire derrière un premier rang de parcelles bâties.

4.2.4.3. Principales fonctions rencontrées

Tant dans la partie ancienne que dans le noyau bâti plus récent, à l'exception des abords directs de la Nationale 3, seules les fonctions résidentielles et agricoles sont représentées La fonction agricole étant à Hognoul et le long de la Nationale 3 est très minoritaire. Sur un total d'environ 500 immeubles recensés, on dénombre près de 440 maisons. On peut dès lors employer le terme de village-dortoir pour caractériser Hognoul aujourd'hui.

La partie ancienne de ce village n'héberge aucun commerce, ceux-ci s'étant implantés de manière assez anarchique le long de la RN 3. Il s'ensuit assez naturellement que le seul espace public digne de ce nom, la place du Tige, n'est guère animé.

Comme dit précédemment, il existe le long de la RN 3 plusieurs commerces et PME qui concourent au caractère hétéroclite des lieux. Mais la fonction résidentielle n'est pas du tout absente dans cette zone et il y a même plusieurs constructions récentes qui sont venues renforcer cette catégorie.

Notons que les stations-services autrefois assez nombreuses le long de cet axe routier sont beaucoup plus rares aujourd'hui. Il en subsiste une au niveau de la borne kilométrique 86, essentiellement fréquentée par les routiers.

Signalons l'existence d'une parcelle libre située à l'angle Sud-Ouest du rond-point aménagé sur la RN 3, à la jonction avec la bretelle qui mène à l'autoroute. Jouissant d'une bonne visibilité et d'une bonne accessibilité, elle occupe une position assez stratégique même si elle est située bien loin des zones de vie villageoises.

C'est sur la bande de terrain comprise entre l'autoroute et la RN 3 que se concentre l'activité économique. Là, sous la houlette de la SPI+ et via l'aménagement en cours d'une Zone d'Activités Economiques, de nouveaux terrains sont mis à la disposition des entreprises.

Il existe un petit pôle commercial à la jonction entre la rue des Moulins et la RN 3. Les quelques commerces rassemblés sur ce terrain drainent un public important. Il faut dire que l'endroit est stratégique… et très visible. Faute d'espace en réserve sur ce terrain, d'autres commerces se sont récemment implantés à un jet de pierre, sur la face Est de la bretelle qui relie la RN 3 à l'autoroute.

L'église, assez petite, est un peu coincée à la transition entre ancien noyau bâti (du moins ce qu'il en subsiste…) et nouveaux quartiers. Elle profite peu de la présence pourtant toute proche de la place du Tige… car celle-ci n'est pas aménagée en fonction de l'édifice religieux.

Relevons l'existence de deux maisons de repos, de l'école Saint-Joseph et d'un foyer rue L. Germeaux, 10.

Le club de football du village d'Hognoul dispose d'un terrain situé rue de Judenne. Une buvette et des vestiaires ont été construits aux abords de ce terrain aménagé sur un terrain privé. Il dispose pour les entraînements du terrain situé près du Hall Omnisports, terrain équipé d'une installation d'éclairage.

Depuis 1998, la zone Inter Police rassemble les communes de Grâce-Hollogne. Elle est devenue Police Locale à la fin 1998. Le commissariat principal de la Police est installé à Grâce-Hollogne. Un commissariat est installé rue Chaussée de Bruxelles, 56 à 4342 Hognoul.

Alors que la pratique du cheval et la passion de l'équitation font l'objet d'un fort engouement depuis quelques années, le Centre Equestre privé La Pirouette, est le seul installé dans l'entité. Il occupe un terrain et un bâtiment sis rue de Bruxelles à Awans. Il peut accueillir une trentaine de chevaux.

4.2.4.4. Evaluation paysagère

Ni périmètre d'intérêt paysager, ni point de vue remarquable ne sont identifiés à Hognoul ou le long de la Nationale 3.

4.2.5. Entité paysagère d'Awans

4.2.5.1. Morphologie générale et évolution de l'urbanisation

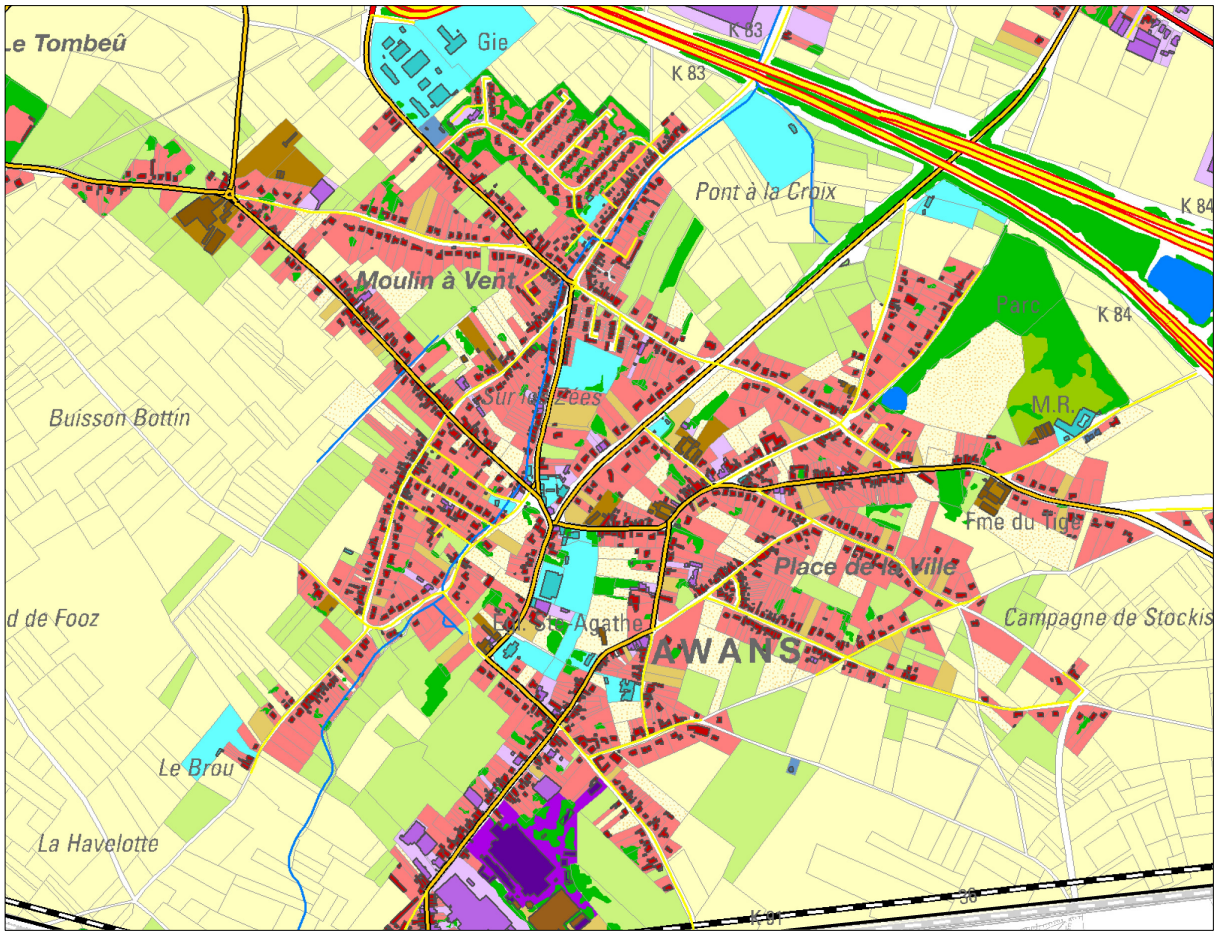

Extrait de la carte d'occupation – Village d'Awans

Administrativement, Awans englobe le quartier du Domaine de Waroux et la bande de terrain qui longe la RN 3. Aujourd'hui, il est devenu impossible de percevoir cette globalité sur le terrain. L'aménagement en cours de la nouvelle zone d'activités économiques augmente cette fracture. Nous avons de la sorte considéré la Nationale 3 et ses abords comme le prolongement du village d'Hognoul, ce qui sur le plan paysager nous semble plus cohérent.

Ce village, aujourd'hui coincé entre le chemin de fer (au Sud), l'autoroute (au Nord) et l'échangeur autoroutier de Loncin (à l'Est), s'inscrit dans un petit vallon parcouru par le Roua. L'altitude y avoisine les 160 mètres. La place communale constitue le point bas. A la limite Sud de la commune, la campagne de Stokis offre le point le plus haut de la commune avec 165 mètres.

Ni le relief, ni le réseau hydrographique n'ont influencé l'implantation et le développement du village d'Awans.

Il est difficile de parler d'un noyau ancien pour Awans car l'habitat ancien est plutôt dispersé le long de plusieurs voiries. L'église, pas plus que la maison communale, ne sont le cœur d'un noyau qui serait plus densément construit.

Cet ensemble est actuellement décentré car l'habitat s'est développé principalement sur le flanc nord avec notamment d'importantes cités d'habitations sociales (Rue Ferrer, P-E janson et H Denis construites par la Société Nationale du Logement entre 1919 et 1929, Rue Blanche d'Ans et rue J. Volders datant de 1937, F. Cornet, de la Cité et J-L Defrêne datant de 1950).

Historiquement, les activités économiques se sont développées à proximité de la gare. Ce pôle économique a connu une forte expansion entre le début du 20ième siècle et la guerre 40-45. Plusieurs usines et ateliers mécaniques s'installèrent à proximité du chemin de fer. C'est ainsi qu'avant 1940, les entreprises Brouhon et Awans-François procuraient du travail à plus de 1.000 personnes.

Suite aux fermetures de ces différents ateliers, - la société Brouhon a fermé ses portes définitivement en 2001-, Awans a évolué d'un petit centre industriel accueillant des industries complémentaires à celles installées dans la vallée, à un village résidentiel et un pôle commercial.

Les activités principalement à vocation commerciale se sont reportées le long de la Nationale 3 qui s'est développée dans un premier temps de part et d'autre de la voirie pour à présent s'étendre en surface et devenir à moyen terme un véritable pôle commercial.

4.2.5.2. Typologie du bâti et caractéristiques architecturales

Pour cette entité, le travail de relevé de terrain n'est pas encore entièrement terminé (la base de données est encore incomplète) Nous relevons à ce stade quelques traits significatifs qui seront complétés par la suite.

Cette entité paysagère couvre une assez grande surface et présente une structure difficilement caractérisable. Le bâti est éclaté même si la place communale sert d'élément central.

Cet éclatement du bâti est dû à plusieurs facteurs. D'abord, les exploitations agricoles qui subsistent aujourd'hui sont éloignées les unes des autres. Ensuite, le développement du quartier de la gare (aujourd'hui démolie) a contribué aussi à sa façon à étirer le tissu bâti. Enfin, la construction au Nord du village, juste au pied du talus Sud de l'autoroute, d'une cité de logements sociaux a encore augmenté significativement cette impression d'éclatement.

Depuis, les constructions réalisées dans de nombreux lotissements, de taille variable, ont permis de combler une partie importante des ″ creux″ Mais il en reste encore à combler et il semble qu'il sera difficile de raccommoder complètement ce tissu bâti très hétérogène.

Au cours des dernières décennies, l'habitat de type pavillonnaire qui s'est beaucoup développée, a donné naissance à un tissu bâti beaucoup plus lâche. L'évolution a porté sur les volumes, sur leur nombre et sur les articulations entre les uns et les autres mais aussi sur le traitement des abords et plus spécialement de l'espace situé entre la rue et l'entrée de la maison. Les zones de recul sont généralement beaucoup plus importantes qu'auparavant.

Globalement la mutation d'un petit pôle industriel a une entité centré sur une vocation principalement résidentielle s'est réalisée de manière progressive et par la juxtaposition d'une multitude d'interventions dégageant un ensemble assez hétéroclite sur le plan urbanistique, mélange de banlieue et de village hesbignon.

Ce village ne dispose plus aujourd'hui des caractéristiques typiques d'un village hesbignon. Les grandes fermes sont insérées dans un tissu de constructions disparates tandis que les vergers et prairies situées en bordure du village ont quasi tous disparu.

Particularisme, l'église occupe une position excentrée. Son isolement est renforcé par l'existence d'un vaste cimetière et d'un mur d'enceinte. Malgré le gabarit assez imposant de la tour de son clocher, ce bâtiment reste un élément marginal dans le village.

4.2.5.3. Principales fonctions rencontrées

Dans le bâti récent qui se développe quasi exclusivement sous forme de lotissement, l'activité est monofonctionnelle. Comment en serait-il autrement puisque seule la fonction d'habitat est généralement autorisée dans les prescriptions urbanistiques établies pour ces lotissements ?

On peut affirmer que la commune ne vit pas de problèmes de ghettos liés à l'installation des cités de logements sociaux qui y sont implantées. Les habitants de ces logements sociaux disposent d'équipements correctement entretenus et que ces cités ont été construites, il y a longtemps déjà, près du village ce qui a pu permettre d'établir des liens avec la communauté villageoise.

Il faut se réjouir du fait qu'il n'existe pas, à une exception près de dépôt de véhicules usagés (rue des Saules à Awans). On signalera également la problématique du site pollué « Chaudronnerie Brouhon » pour lequel une étude d'orientation a été réalisée par la Spaque en 2004. L'étude confirme que cette zone présente un risque de pollution.

Awans est le centre administratif de la commune dont les services communaux sont répartis dans différents bâtiments.

La maison communale originelle, sise au n° 4 de la rue des Ecoles, est en effet bien trop exiguë pour accueillir le personnel communal. C'est ainsi que certains services sont installés dans une partie de l'ancienne école communale située place Communale.

Le service communal des travaux est installé au n° 21a de la rue de l'Eglise. Les bâtiments ont fait l'objet d'aménagements divers et les ouvriers communaux disposent d'un réfectoire et de douches. Une aire de stockage et un grand hangar à matériel permettent une bonne gestion des moyens utilisés par le service.

En matière de crèche et garderies d'enfants, il n'existe pour la commune qu'une crèche communale installée dans 2 habitations sociales sises Avenue C. Majean, 2 / 4 dans le village d'Awans. Ce service est complété par l'existence dans l'entité de 5 gardiennes encadrées.

En matière d'enseignement, on retrouve à Awans une école communale (maternelle et primaire) et l'école libre St-Joseph.

C'est à Awans que se trouve la principale infrastructure sportive communale, le Hall Omnisports. Cet édifice construit en 1979 accueille les activités de plusieurs clubs : basket, body building, danse, gymnastique, arts martiaux, mini-foot.

En 2002, la commune a décidé d'investir des sommes importantes dans la rénovation de cet immeuble. Ils concernent principalement la mise en place d'un nouveau bardage sur les façades, la rénovation complète des sanitaires, l'aménagement d'une salle polyvalente et l'aménagement des abords.

Sur la parcelle voisine, elle aussi propriété de la commune, un terrain de football en gazon et deux terrains de tennis en briques pilées ont été aménagés. Il y a aussi un terrain de pétanque mis à la disposition des habitants.

Il faut constater que la fréquentation de cette infrastructure par un public nombreux pose de réels problèmes de stationnement dans le centre du village du moins à certaines heures de la journée.

Le club de basket-ball, le CP Awans, utilise un terrain en plein air situé rue J-L Defrêne. Ce terrain a été rénové en 2002.

Il faut signaler que le terrain de football situé rue N. Heine, au pied du talus Sud de l'autoroute, est aujourd'hui inexploité. Situé sur une parcelle privée, il était occupé par O.C. Awans, club amateur qui disposait là d'une buvette et de vestiaires.

Un cynodrome (piste pour les courses de chiens) est installé à Awans depuis 1979.

Le Foyer Culturel d'Awans a été récemment rénové. Aménagé dans l'ancienne maison communale, il est parfaitement équipé et comporte plusieurs salles. Il est occupé par divers clubs et associations.

Le Centre Culturel Les Loisirs propose deux salles récemment rénovées et parfaitement équipées.

Le château d'Awans a été transformé en maison de repos et de convalescence qui propose 111 lits.

Notons la présence d'un poste de la Police des Autoroutes installé en bordure de la bretelle Sud d'entrée / sortie de l'autoroute. A l'exception de cette fonction, la commune n'accueille pas d'infrastructure régionale ou nationale importante. La situation va cependant évoluer dans ce domaine puisque la construction d'un nouveau centre de tri postal régional est bien avancée.

4.2.5.4. Evaluation paysagère

Ni périmètre d'intérêt paysager, ni point de vue remarquable ne sont identifiés à Awans.

4.2.6. Entité paysagère de Fooz

4.2.6.1. Morphologie générale et évolution de l'urbanisation

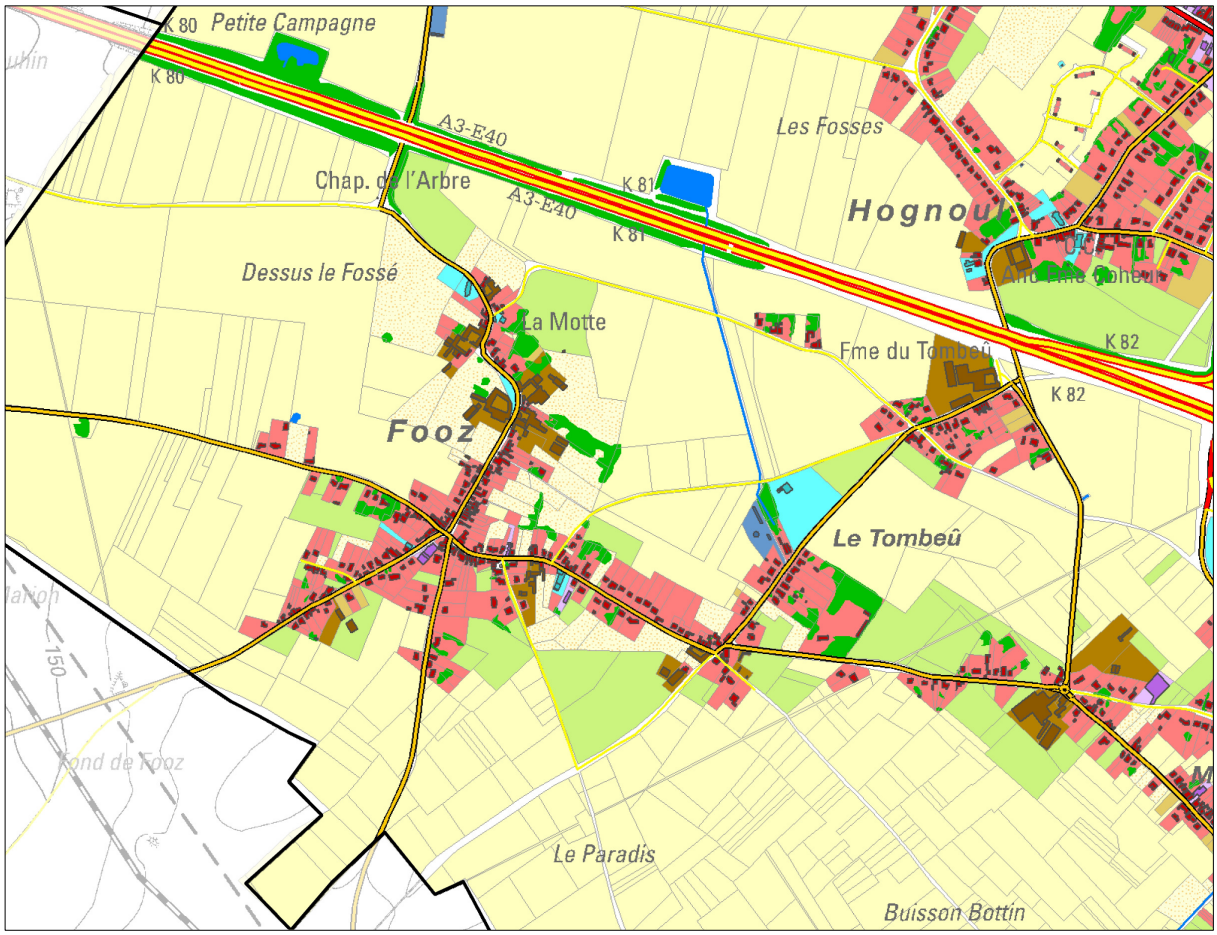

Extrait de la carte d'occupation – Village de Fooz

Plus petit village de la commune, Fooz s'inscrit dans un paysage ouvert limité visuellement par l'autoroute. Le relief y est faiblement ondulé d'une altitude variant autour des 155 mètres. Il n'y a pas d'élément du réseau hydrographique.

La présence de l'activité agricole est encore très perceptible. Le noyau bâti est cerné au Nord par des prairies. Au Sud (rue Masset), l'espace agricole est dominé par des cultures. Les prés-vergers occupés par des arbres fruitiers à haute tige et qui historiquement se retrouvaient à proximité immédiate du bâti ont quasi tous disparus.

Historiquement, le village s'est développé sur un axe Nord-Sud le long de la rue Delmotte sur une ligne de crête secondaire qui se marque très légèrement dans le paysage. Ce village-rue est organisé sur cette trame viaire avec un petit développement au carrefour formé par 5 voies et une structuration expliquée par la présence de grosse ferme ponctuant le réseau viaire.

L'urbanisation a débuté autour des grosses fermes le long de la rue Delmotte sur un axe nord sud avec une forte imbrication du bâti. Ensuite un petit hameau secondaire au croisement des rues Hanon, Calcove, Deltour, De Fooz, de Huy en point bas s'est développé entre 1850 et début du siècle. A la même époque, on peut observer un petit développement de l'habitat à proximité immédiate de l'école rue Hanon. Quelques habitations se sont également installées à proximité de la ferme du Tombeu dépendant de Hognoul mais située au Sud de l'autoroute.

Le comblement des espaces interstitiels dans le cœur du village se réalise après la seconde guerre mondiale et dans les années '70.

Récemment, un habitat pavillonnaire linéaire reliant l'ensemble des structures bâties s'est installé. Ce type d'urbanisation est surtout important rue Hanon, rue Calcove.

Pour l'anecdote, signalons que vers 1890, s'est installée une usine de lavage de phosphate qui connut un développement important. Pour amener les phosphates extraits à la gare de Fexhe-le-Haut-Clocher, une ligne de tramway fut même créée.

Il reste à Fooz, non loin de l'église, une motte assez importante qui témoigne de l'existence, au 14ième siècle, d'un " château " à cet endroit. Si l'on en croit l'histoire locale, cet ouvrage servait de refuge aux partisans des Awans quand ils faisaient une incursion sur le territoire tout proche des Waroux. L'édifice accueillit en 1467 des soldats bourguignons et des citoyens fidèles au prince évêque de Liège.

4.2.6.2. Typologie du bâti et caractéristiques architecturales

Pour cette entité, le travail de relevé de terrain n'est pas encore entièrement terminé. Nous relevons à ce stade quelques traits significatifs qui seront complétés par la suite.

Quoique situé juste au Sud de l'autoroute, le noyau bâti ancien de ce village n'a pas été perturbé par la construction de ce grand axe de circulation.

Nous noterons l'existence aux abords de la "Motte" de plusieurs exploitations agricoles d'assez grande taille qui forment avec l'église un ensemble au parcellaire et à la volumétrie bien différents du reste du village qui s'organise autour d'un carrefour à 5 branches. Il n'y a pas d'exploitations agricoles dans le finage.

Les caractéristiques du bâti ancien de ce village sont assez proches de celles relevées dans les autres villages. C'est bien l'implantation de type linéaire qui prédomine. On peut constater que le tissu bâti a tendance à s'allonger de plus en plus.

A Fooz, l'église est située tout à l'opposé du carrefour principal de ce village à la structure en étoile. Elle ne dispose pas non plus d'un espace public qui la mettrait en valeur et, vu ses dimensions modestes, sa présence n'est pas mis en valeur.

4.2.6.3. Principales fonctions rencontrées

A côté de la fonction agricole – il reste 8 exploitations en activité – la fonction résidentielle domine à Fooz.

Il n'y a pas de réel espace-public cernant le centre de village, situation expliquée par le développement linéaire de type village rue. Une petite aire de jeux a été aménagée à cet endroit sur l'ancien flot. L'école communale est implantée à proximité. Desservie par un arrêt de bus, un plateau ralentisseur a été aménagé sur le tronçon de voirie qui lui fait face. Une petite plaine de jeux jouxte l'école.

4.2.6.4. Evaluation paysagère

Sur le plan paysager, l'inventaire réalisé par ADESA propose un périmètre d'intérêt paysager sur une partie du village. C'est un paysage jugé très harmonieux.

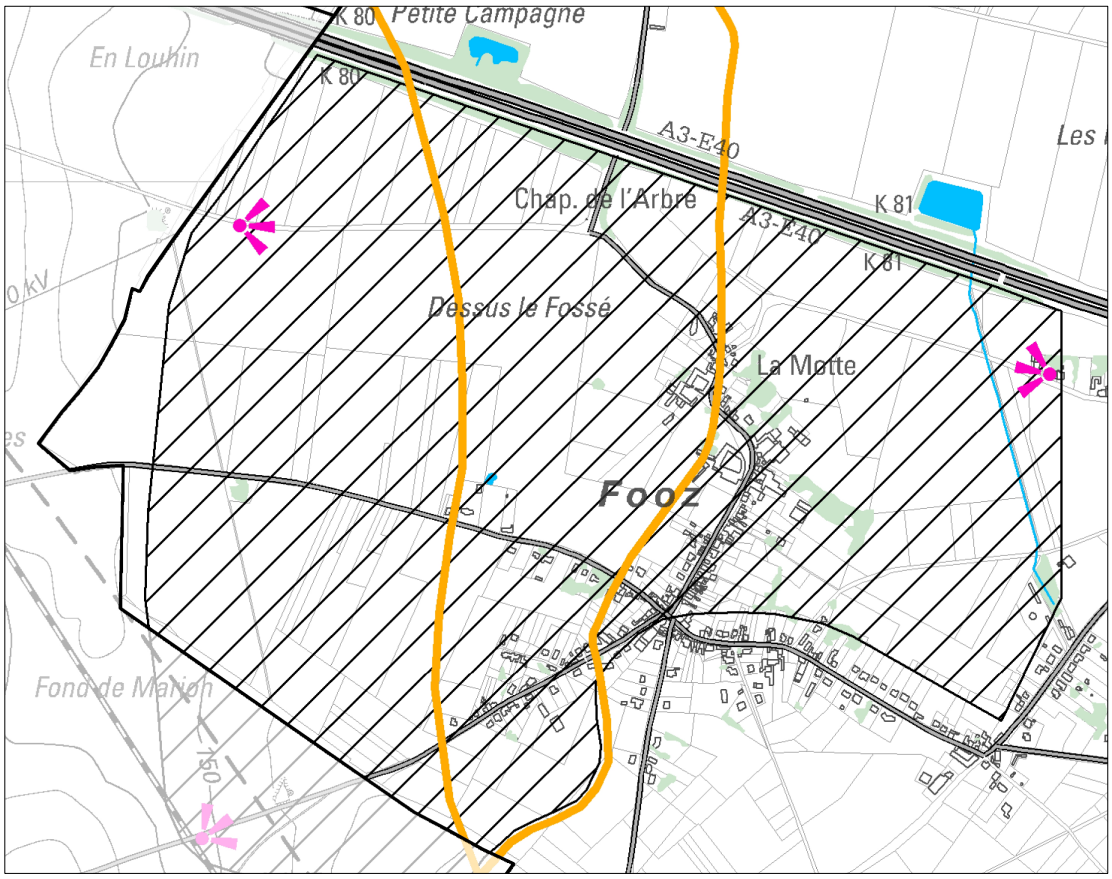

Délimitation d'un périmètre d'intérêt paysager sur le village de Fooz

On signalera également l'existence de plusieurs points de vue dont celui situé sur le pont enjambant la nouvelle ligne de TGV (hors limite communale) à partir duquel on peut distinguer le village de Fooz dissimulé dans la végétation. La vue est très belle.

4.3. Les éléments patrimoniaux

4.3.1. Les sites et les monuments classés

4.3.1.1. Villers-l'Evêque

Entité	Code carto	Nom	Type de patrimoine	Description	Date de classement
VILLERS-L'EVEQUE	M1	Perron placé sur un socle en 1975, surmonté d'une pomme de pin.	Patrimoine commémoratif, votif et funiraire	Colonne, obélisque, perron, autre monument commémoratif	15/10/1937
VILLERS-L'EVEQUE	M2	Eglise paroissiale Notre-Dame	Patrimoine religieux et monastique	Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église	15/10/1937

4.3.1.2. Othée

Entité	Code carto	Nom	Type de patrimoine	Description	Date de classement
OTHEE	M3	Tumulus d'Othée	Patrimoine commémoratif, votif et funiraire	Tombelle, tumulus	29/12/1991

4.3.1.3. Hognoul et axe de la Nationale 3

Aucun site ou monument classé n'est recensé à Hognoul et le long de la Nationale 3

4.3.1.4. Awans

Entité	Code carto	Nom	Type de patrimoine	Description	Date de classement
AWANS	S1	Parc de l'ancien château	Patrimoine naturel	Domaine, jardin, parc	20/11/1972
AWANS	S2	Deux châtaigners dans la rue du château à Awans	Patrimoine naturel	Arbre	20.12.1977
AWANS	S3	Eglise Sainte_Agathe et ses alentours	Patrimoine religieux et monastique	Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église	20/10/1978

4.3.1.5. Fooz

Il n'y aucun monument ou site classé à Fooz.

4.3.2. Les biens repris à l'inventaire patrimonial monumental

4.3.2.1. Villers-l'Evêque

Entité	Code	Adresse	Description
Villers-L'Evêque	V1		Eglise paroissiale Notre-Dame, au centre de la place du village, surélevé et entouré d'un cimetière, édifice construit en 1890 sur les plans de l'architecte liégeois Froment, à la place d'un sancruaire du XVe siècle. En moellons de grès et calcaire, parti
Villers-L'Evêque	V2	R ROND DU ROI ALBERT 1	Perron placé sur un socle en 1975, perron aux armes du Prince-Evêque Charles d'Oultremont (XVIIIe siècle) surmonté d'une pomme de pin.
Villers-L'Evêque	V3	R ROND DU ROI ALBERT 8/10	Fermette peinte, élevée sur deux niveaux en briques et calcaire sur soubassement cimenté.
Villers-L'Evêque	V4	R ROND DU ROI ALBERT 18	Presbytère, construction du XVIIIe siècle en briques et calcaire surélevée et précédée d'un jardinet. Deux niveaux de cinq travées percées d'ouvertures à linteau bombé à clé.
Villers-L'Evêque	V5	R ROND DU ROI ALBERT 20	Ferme en quadrilatère disposant des bâtiments des XVIIIe et XIXe siècle autour d'une tour carré. En briques et calcaire.
Villers-L'Evêque	V6	R ROND DU ROI ALBERT 30	Ferme à l'angle de la place et de la route principale chaulée datée 1700 sur la clé du portail. Rehaussée d'un niveau de briques, façade élevée alternativement en bandeaux de calcaire et de briques.
Villers-L'Evêque	V7	R DE BRUXELLES 2	Fermette du XIXe siècle peinte en briques et calcaire sur soubassement cimenté. Logis en double corps flanqué d'une grange à droite.
Villers-L'Evêque	V8	R VICTOR HEPTIA 10	Ferme en briques et calcaire du XVIIIe siècle occupée par une meunerie et transformée. Intérêts architecturaux.
Villers-L'Evêque	V9	R VICTOR HEPTIA 35	Ferme en briques, moellons et calcaire aux beaux volumes coiffés de bâtières de tuiles.
Villers-L'Evêque	V10	R JOSEPH LEDUC 9	Ferme en briques, moellons et calcaire de la deuxième moitié du XVIIIe siècle à l'angle du carrefour. Entrée par un porche-colombier percé d'un portail cintré à claveaux passants un sur deux.
Villers-L'Evêque	V11	R G.LEMEER 3	Fermette du début du XVIIIe siècle, remaniée, précédée d'un portail cintré à claveaux passants un sur deux.
Villers-L'Evêque	V12	R G.LEMEER 4/6	Ancienne fermette remaniée dont l'aile à la rue, peinte, en briques et calcaire sur soubassement de moellons.
Villers-L'Evêque	V13	R G.LEMEER 5	Imposant quadrilatère du XVIIIe siècle, remanié au XIX et XXe siècle, construit en briques et calcaire sur soubassement de moellons.
Villers-L'Evêque	V14	R JOSEPH VANDENZAVEL 5	Belle grange du XIXe siècle, en briques et calcaire, isolée à l'angle d'un carrefour.
Villers-L'Evêque	V15	R DE L YSER 8	Grange isolée au milieu d'une pâture en briques et calcaire datée 1863 sur la clé.

4.3.2.2. Othée

Entité	Code	Adresse	Description
Othée	O1		Eglise paroissiale Saints-Pierre et Paul, édifice néo-gothique construit en 1866 sur les plans de l'architecte H. Plénus et dont subsiste la tour. La nef et le chœur, détruits, ont été reconstruits en 1911 et 1912.
Othée	O2	R DELVAUX 1	Chapelle Saint-Roch en briques peintes à l'angle de la rue Roulette.
Othée	O3	R DELVAUX +2	Quadrilatère en briques et calcaire du milieu du XVIIe siècle.
Othée	O4	R MAURICE DUCHENE 4	Grosse ferme en quadrilatère dont la cour est ouverte par un portail cintré à claveaux passant un sur deux. Corps de logis du milieu du XIIIe siècle.
Othée	O5	R ENGLEBERT LESCRENIER 47B	Moulin à vent actuellement dépourvu de ses ailes, datant de la fin du XIXe siècle. Toiture de roofing en cloche. En briques sur soubassement cimenté et entièrement essenté d'éternit.
Othée	O6	R NEFIELT 3	Jolie façade en briques peintes et calcaire sous bâtière de tuiles rouges débordante.
Othée	O7	R NEFIELT 13	Fermette chaulée composée de beaux petits volumes en briques coiffés de bâtières de tuiles rouges légèrement débordantes.
Othée	O8	R ROBERT 22	Maison en briques et calcaire du début du XIXe siècle, flanquée de deux annexes basses, située au bout d'un jardin.
Othée	O9	R PAUL STREEL 23	Château d'Othée, précédé d'une drêve, le château, en partie détruit et largement restauré en 1973, se compose actuellement d'une tour à l'angle sud-ouest flanquée de deux courtes ailes s'étendant au sud et à l'ouest.

4.3.2.3. Hognoul et axe de la Nationale 3

Entité	Code	Adresse	Description
Hognoul	H1		Eglise paroissiale Saint-Pierre, édifice néo-gothique construit vers 1898-1900 par l'architecte Limage.
Hognoul	H2	R DE BRUXELLES 111	Ancien corps de logis d'une ferme dont on voit encore le portail d'entrée vers la cours à droite.
Hognoul	H3	R CHAPELLE DU TOMBEU 2	Chapelle dédiée à la vierge, 1707. Au carrefour des chemins, bâtière exagérément débordante.
Hognoul	H4	R LOUIS GERMEAUX 18	Maison en double corps du XIXe siècle, en briques et en calcaire sur soubassement cimenté.
Hognoul	H5	R RENIER LEJEUNE 10	Ferme du Tombeu. Un peu à l'écart du village, ferme blanchie, en briques et en calcaire, disposant ses bâtiments autour d'une cour carrée.
Hognoul	H6	PL DU TIGE 1	Demeure en briques peintes de la 2e moitiée du XIXe siècle. Entourée d'un beau jardin emmuré, cette maison a été construite à partir d'un noyau datant vraisemblablement de la fin du XVIIe siècle.
Hognoul	H7	PL DU TIGE 3	Vaste ferme en quadrilatère construite au XIXe siècle en briques et calcaire. Intérêts architecturaux.

4.3.2.4. Awans

Entité	Code	Adresse	Description
Awans	A1		Eglise paroissiale Sainte-Agathe, édifice de la fin du XIIIe siècle remanié au début du XVIIe siècle.Edifice essentiellement en moellons de grès et de calcaire.
Awans	A2	R CAPITAINE GILLES 8	Important quadrilatère du XIXe siècle, en briques et en calcaire ouvert à l'angle N.E. d'un portail cintré.
Awans	A3	R DE LONCIN 84	Ferme du Tige, ensemble clôturé des XVIe, XVIIIe et XIXe siècles, en briques, calcaire et tuffeau.

4.3.2.5. Fooz

Entité	Code	Adresse	Description
Fooz	F1		Eglise paroissiale Saint-Rémi, sur une butte cimetériale, l'église, en briques et calcaire, se compose d'une tour carrée occidentale, d'une nef de trois travée et d'un cœur à trois pans prolongé par la sacristie.
Fooz	F2		Motte féodale se rattachant à la grande tradition des fortifications de terre, en vogue dans toute l'europe à partir du Xie siècle.
Fooz	F3	R JOSEPH DELMOTTE 42	Quadrilatère en briques et calcaire distribué autour d'une vaste cour pavée, ouvert au sud et à l'ouest.
Fooz	F4	R JOSEPH DELMOTTE 52	Maison du XVIIe siècle en briques et calcaire précédée d'un portail en grande partie détruit. Rez-de-chaussée défiguré par une restauration désordonnée.
Fooz	F5	R JOSEPH DELMOTTE 54	Beau portail d'entrée percé d'un arc plein cintre dont la clef armoirée porte la date de 1650.
Fooz	F6	R JOSEPH DELMOTTE 59	Quadrilatère ouvert au nord dont l'arc, à claveaux passant un sur deux, est daté de 1777.

4.3.3. Les sites archéologiques

4.3.3.1. Villers-l'Evêque

Entité	Type de patrimoine	Datation	Type_Recherche
VILLERS-L'EVEQUE	Emplacement de substructions romaines - cimetière	Gallo-romain	
VILLERS-L'EVEQUE	Vestiges romains	Gallo-romain	
VILLERS-L'EVEQUE	Vestiges villa romaine	Gallo-romain	
VILLERS-L'EVEQUE	Céramique - Tuiles	Gallo-romain	Prospection au sol
VILLERS-L'EVEQUE	Cimetière	Gallo-romain	Fouilles

4.3.3.2. Othée

Entité	Type de patrimoine	Datation	Type_Recherche
OTHEE	Céramique	Age du fer	Prospection au sol
OTHEE	Céramique - Tuiles	Gallo-romain	Prospection au sol
OTHEE	Charnier	Moyen âge	Fouilles de sauvetage J.M.Léotard
OTHEE	Tumulus	Gallo-romain	Fouilles 1741
OTHEE	Outillage lithique	Néolithique ancien	Prospection au sol
OTHEE	Cimetière	Gallo-romain	Fouilles diverses

4.3.3.3. Hognoul et axe de la Nationale 3

Entité	Type de patrimoine	Datation	Type_Recherche
HOGNOUL	Céramique	Moyen âge	Prospection au sol

4.3.3.4. Awans

Entité	Type de patrimoine	Datation	Type_Recherche
AWANS	Patrimoine commémoratif, votif et funiraire		
AWANS	Structures fossoyées proto-historique	2ième âge du Fer	
AWANS	Habitat	Néolithique ancien	Fouilles F.Tromme

4.3.3.5. Fooz

Entité	Type de patrimoine	Datation	Type_Recherche
FOOZ	Protection définitive de la motte féodale	Moyen âge	
FOOZ	Habitat	Age du fer	Fouilles G. Destexhe
FOOZ	Fosse	Mérovingien	Fouilles G. Destexhe

4.4. Les réseaux et équipements techniques

Voir carte n°4« Réseaux techniques »

4.4.1. La production et la distribution d'eau

4.4.1.1. Le réseau de production

Le plateau hesbignon constitue un important réservoir d'eau pour l'approvisionnement en eau potable de la population wallonne. C'est la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E) qui gère ce réseau souterrain et assure la distribution de l'eau dans l'entité d'Awans. Ses galeries produisent environ 17 millions de mètres cubes par an (45 000 mètres cubes par jour en moyenne).

Pour récolter les eaux d'infiltration bloquées par l'existence d'une formation argileuse imperméable sous-jacente, des galeries ont été creusées dans la craie qui forme le sous-sol d'Awans et des communes avoisinantes. Creusées à des profondeurs variant entre 25 et 65 mètres, elles permettent de drainer les eaux vers de grands réservoirs. Dans la région, il existe un réservoir de ce type à Ans et un autre à Grâce-Hollogne. Il faut noter que ces deux réservoirs sont reliés par un aqueduc souterrain, tunnel maçonné aux parois cimentées.

En surface, seules de petites tourelles disséminées dans la campagne trahissent la présence de ce vaste réseau souterrain dont les galeries suivent une direction Nord-Est / Sud-Ouest. Des aqueducs relient ces galeries espacées le plus souvent d'environ 2.000 mètres. Notons que la galerie la plus septentrionale passe au Sud des villages de Villers-l'Evêque et d'Othée tandis que la suivante traverse la campagne entre Hognoul et Awans.

Il convient de signaler l'existence d'un ouvrage un peu particulier dans la campagne au sud d'Othée. Il s'agit d'un puits régulateur qui permet, en pompant l'eau des galeries inférieures, de régulariser si besoin le débit d'eau dans les galeries qui alimentent la ville de Liège. Ces installations réalisées au début du 20ième siècle permettent de "remonter" les eaux sur une hauteur de 37 mètres.

La C.I.L.E est aussi responsable de la surveillance des périmètres de prévention qui ont été définis pour les différentes zones de captage. C'est ainsi qu'une très grande partie de la commune est comprise dans le périmètre de prévention éloignée tandis que de grandes surfaces sont aussi situées dans les limites des zones de prévention rapprochée.

4.4.1.2. Le réseau de distribution

A l'initiative de la Société des Eaux d'Awans et Environs, les travaux d'installation du réseau de distribution d'eau alimentaire commencèrent en 1939. Interrompus par la guerre, ils ne furent terminés qu'en 1949. Othée disposa d'un réseau de distribution d'eau dès 1931, la Société des Eaux du Plateau, société commune aux villages de Villers-l'Evêque, Othée et Xhendremael, ayant été créée peu avant. Ces 2 sociétés furent absorbées par la C.I.L.E.

Avant la création de ces réseaux, plusieurs puits assuraient l'approvisionnement de la population en eau potable. Il y en avait par exemple 4 à Awans. Des étangs servaient d'abreuvoir au bétail et les fermes disposaient le plus souvent d'un puits.

Selon les informations récoltées en 2003, la consommation quotidienne d'eau à usage domestique s'élevait à 92 litres par habitant. Ce qui place l'entité d'Awans en dessous de la moyenne annuelle de la Région wallonne qui s'établit à 106 litres/habitant.

Le réseau de distribution d'eau est organisé au départ de plusieurs châteaux d'eau. Dans l'entité, il n'en existe qu'un, sis au Sud du village d'Awans. C'est celui du village voisin de Xhendremael qui dessert les villages d'Othée et de Villers-l'Evêque - tandis que le village de Fooz est desservi par un château d'eau installé à Fexhe-le-Haut-Clocher. Le château d'eau installé près du Domaine de Waroux (commune d'Ans) dessert également une partie de la population awansoise et plus spécialement les habitants d'Hognoul. Les derniers travaux réalisés ont permis de résoudre les soucis connus dans cette zone en matière de pression disponible.

L'utilisation de citernes à eau de pluie est une pratique positive qui permet de diminuer le volume d'eau captée à potabiliser puisqu'on évite ainsi de potabiliser de l'eau pour des usages qui ne l'exigent pas.

Cette pratique est encouragée depuis peu dans l'entité d'Awans puisque, moyennant le respect de certaines conditions, une prime est accordée à toute installation d'une citerne dans une habitation existante. Quant aux bâtisseurs de nouvelles habitations, ils sont depuis peu obligés de mettre en place une citerne d'au moins 5 m^3 de capacité.

4.4.2. La distribution d'électricité et le réseau d'éclairage public

L'ensemble du réseau électrique de la commune, y compris la télédistribution, dépend de la société A.L.E qui assure la gestion de ce réseau.

Toute la commune dispose d'électricité. La desserte en électricité est complète, l'A.L.E. s'assure du branchement des nouvelles constructions.

Signalons de suite qu'il n'existe pas de centrale de production d'électricité installée sur le territoire d'Awans. En 2001, il n'y avait pas non plus d'entreprise installée dans l'entité qui puisse être considérée comme grande consommatrice d'électricité. Quant à la consommation moyenne par habitant, elle était en 2000 de 0,827 tep/hab pour le secteur résidentiel (par rapport à une moyenne de

Plusieurs lignes électriques à Haute Tension passent par le territoire de la commune. Il faut se souvenir que la centrale nucléaire de Tihange n'est distante de l'entité d'Awans que d'une vingtaine de kilomètres.

Au cours des années 1995–1996–1997, le réseau d'éclairage public a été renouvelé et modernisé dans tous les villages dans le cadre du programme E.P.E.E. Depuis la fin des travaux réalisés dans le cadre de ce programme, le réseau a fait l'objet de divers travaux d'entretien et de complément.

4.4.3. Le transport et la distribution de produits gazeux

C'est l'Intercommunale de l'Association Liégeoise du Gaz (A.L.G.) qui assure la distribution de gaz naturel dans l'entité. Seul le village de Fooz n'est actuellement pas du tout desservi en gaz naturel. A l'inverse des villages d'Awans, Hognoul et Villers-l'Evêque, il faut noter que le village d'Othée est peu desservi. Ce réseau est articulé au départ d'une ligne principale installée le long de la RN 3.

Outre ces canalisations de faible section qui distribuent le gaz dans les immeubles, plusieurs conduites de grosse section de transport de gaz naturel traversent le territoire de la commune de Awans.

La plus grosse étant celle de FLUXYS qui traverse la partie Sud-Est du territoire de l'entité. Une autre conduite se branche sur la première au niveau d'une station de détente implantée rue des Saules à Awans, près de la sortie Sud de l'échangeur autoroutier. Cette conduite traverse la partie Nord du village d'Awans (donnée cartographiée).

Il faut aussi noter l'existence dans le sous-sol awansois de conduites d'oxygène gazeux de diamètres 300 et 350 mm. Ces conduites qui sont la propriété de la SA AIR LIQUIDE passent au Sud de l'échangeur autoroutier de Loncin puis filent plein Nord vers le village d'Othée avant de passer dans les campagnes entre ce village et celui de Xhendremael. Ces conduites relient la ville de Seraing à celle de Geelen (aux Pays-Bas) via Bassenge (donnée non cartographiée).

Un pipeline de l'OTAN passe aussi en partie dans le territoire communal. Cette conduite transporte des hydrocarbures sous haute pression. Cette conduite vient du Sud de la commune (Bierset) et passe à l'est du village d'Awans (donnée cartographiée).

Il faut signaler qu'une nouvelle conduite de calibre moyen a été installée pour alimenter la sucrerie d'Oreye . Cette conduite transite par les campagnes au Sud de Fooz en longeant le talus Nord de la ligne de TGV. (donnée non cartographiée).

4.5. Les enjeux fonciers

4.5.1. Estimation des disponibilités en zone d'habitat

4.5.1.1. Estimation à l'échelle sous-régionale

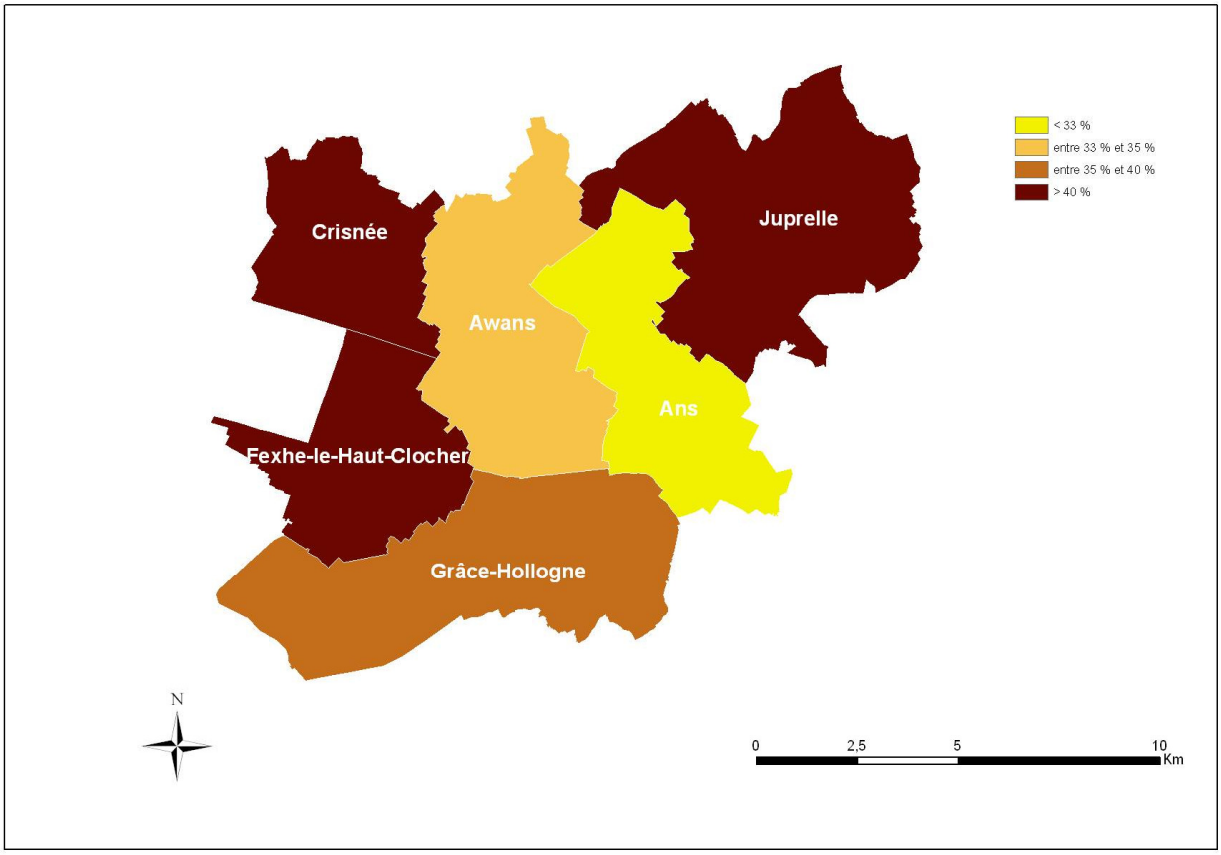

Estimation des disponibilités de la zone d'habitat à l'échelle de la micro-région (2003)

La carte ci-dessus spatialise les disponibilités foncières à l'échelle de la micro-région. Awans se situe en position intermédiaire avec un potentiel estimé à environ 35%. L'analyse plus fine détaillée ci-après montre en réalité que ce potentiel est sur-estimé. Un potentiel estimé 25% semble plus réaliste.

4.5.1.2. Estimation à l'échelle des entités

Pour la zone d'habitat, une double estimation a été posée. D'une part, nous avons considéré les parcelles libres dans leur totalité. Dans un second, nous avons pris en considération les parcelles se situant à 50 mètres d'une voirie équipée.

Entités		ZH					ZHR				
Nom du secteur statistique		Superficie totale (1)	Superficie disponible (2)	Superficie disponible le long des routes (3)	Ratio (2) / (1)	Ratio (3) / (1)	Superficie totale (1)	Superficie disponible (2)	Superficie disponible le long des routes (3)	Ratio (2) / (1)	Ratio (3) / (1)
	Centre d'Awans						36.5	7.3	6.9	20%	19%
	Quartier Nord						23.8	4.7	3.3	20%	14%
	Quartier Est						12.4	6.5	4.5	52%	36%
	Quartier Sud						49.7	10.4	8.1	21%	16%
	Campagne d'Awans						19.2	12.5	9.3	65%	48%
Awans							**141.6**	**41.5**	**32.0**	**29%**	**23%**
	Village de Fooz						21.5	5.3	4.8	25%	22%
	Campagne de Fooz						8.6	4.3	4.1	50%	47%
Fooz							**30.2**	**9.6**	**8.8**	**32%**	**29%**
	Village d'Hognoul						25.4	4.9	2.5	19%	10%
	Axe de la Nationale 3	30.2	7.2	6.2	24%	20%	25.1	6.3	6.1	25%	24%
	Campagne d'Hognoul						6.9	3.9	3.3	57%	47%
Hognoul		**30.2**	**7.2**	**6.2**	**24%**	**20%**	**57.4**	**15.1**	**11.9**	**26%**	**21%**
	Village de Villers l'Evêque						44.9	10.1	9.4	23%	21%
	Quartier de la briqueterie						12.1	2.8	2.8	23%	23%
	Campagne de Villers l'Evêque						38.7	14.4	11.5	37%	30%
Villers l'Evêque							**95.7**	**27.3**	**23.6**	**29%**	**25%**
	Village d'Othée						53.3	10.3	8.5	19%	16%
	Campagne d'Othée						24.2	11.6	10.2	48%	42%
Othhée							**77.4**	**21.8**	**18.7**	**28%**	**24%**
Total		**30.2**	**7.2**	**6.2**	**24%**	**20%**	**402.3**	**115.3**	**95.1**	**29%**	**24%**

Tableau des disponibilités

Le tableau ci-dessus reprend les estimations des disponibilités pour la zone d'habitat et la zone d'habitat à caractère rural. Le potentiel théorique en zone d'habitat peut être estimé :

- Awans ⇨ +/- 29 % soit environ 41 hectares
- Fooz ⇨ +/- 32 % soit environ 10 hectares
- Hognoul et axe de la Nationale 3 ⇨ 25% soit environ 22 hectares
- Villers l'Evêque ⇨ 29% soit environ 27 hectares
- Othée ⇨ 28% soit environ 22 hectares

La commune présente une disponibilité brute en zone d'habitat (au sens large) d'environ 120 d'hectares encore théoriquement libres. Si on considère uniquement les parcelles bordant les voiries ce potentiel est estimé à environ 100 hectares soit environ 23%.

Il s'agit donc d'estimations maximales ayant une valeur statistique. Il est en effet tenu ni de contraintes juridiques de type urbanistique ou environnemental, ni de la faisabilité technique de la mise en œuvre de ces parcelles ni de la disponibilité effective de celles-ci à la vente (rétention foncière, volonté des propriétaires d'urbaniser ces terrains).

Pour tenter un exercice prospectif, on peut estimer que 50% de potentiel pourra être réellement mis en œuvre soit environ 50 hectares. La densité actuelle dans les zones résidentielles est d'environ 30 habitants par hectare. Sur cette base, on peut estimer que le potentiel permet encore d'accueillir à long terme environ 1.500 personnes ce qui permettrait d'atteindre les 10.000 habitants ce qui correspond aux perspectives démographiques dressées (voir chapitre consacré au profil socio-économique).

Cette estimation doit cependant être nuancée à l'échelle des villages. Certains sont proches de la saturation comme par exemple Hognoul.

4.5.1.3. Spatialisation des disponibilités à l'échelle des entités

La carte ci-dessus spatialise le taux de disponibilité de la zone d'habitat et de la zone d'habitat à caractère rural à l'échelle des secteurs statistiques. Les autres affectations ne sont pas prises en compte.

Un constat général se dégage. Les noyaux villageois présentent peu de disponibilités. Elles se situent principalement dans les franges bordant les noyaux et les axes menant aux villages.

A long terme, on peut estimer que les disponibilités offertes par la zone d'habitat et la zone d'habitat à caractère rural permettent d'accueillir environ 1.500 personnes.

4.5.2. Estimation des disponibilités en zone d'aménagement communal concerté

On retrouve également trois zones d'aménagement communal concerté pour une superficie totale de 90 hectares dont près de 82% sont libres.

- à Hognoul, dans le quartier dit "Derrière l'Eglise" environ 12 hectares ;
- au Nord d'Awans, au pied de l'autoroute, entre le dépôt du MET et le terrain de football de l'ancien O.C Awans environ 18 hectares;
- au Nord de la Nationale 3, entre la station d'épuration d'Awans et le domaine de Waroux. environ 52 hectares.

Les ZACC totalisent 82 hectares de disponibilités. Leur affectation devra être déterminée dans le cadre du schéma de structure.

4.5.3. Estimation des disponibilités dans les autres zones

		ZSPEC			ZAEM			ZAEI		
Nom du secteur statistique		Superficie totale	Superficie disponible	Ratio	Superficie totale	Superficie disponible	Ratio	Superficie totale	Superficie disponible	Ratio
	Centre d'Awans									
	Quartier Nord	4.8	0.2	3%						
	Quartier Est									
	Quartier Sud							16.6	5.6	34%
	Campagne d'Awans	15.1	15.0	100%				60.9	57.0	94%
Awans		**19.9**	**15.2**	**76%**				**77.5**	**62.5**	**81%**
	Village de Fooz									
	Campagne de Fooz									
Fooz										
	Village d'Hognoul									
	Axe de la Nationale 3	0.4	0.4	100%	30.4	20.7	68%	17.9	11.5	64%
	Campagne d'Hognoul	1.0	0.9	95%	27.6	14.5	53%			
Hognoul		**1.3**	**1.3**	**96%**	**58.0**	**35.2**	**61%**	**17.9**	**11.5**	**64%**
	Village de Villers l'Evêque									
	Quartier de la briqueterie									
	Campagne de Villers l'Evêque									
Villers l'Evêque										
	Village d'Othée									
	Campagne d'Othée									
Othhée										
Total		**21.2**	**16.5**	**78%**	**58.0**	**35.2**	**61%**	**95.4**	**74.0**	**78%**

Le tableau ci-dessus reprend les estimations des disponibilités foncières pour la zone de service public et d'équipement communautaire, la zone d'activité économique mixte et la zone d'activité économique industrielle.

Une même tendance se dégage. Ces zones ne sont pas saturées et cette situation s'explique par la révision récente du plan de secteur qui a inscrit une nouvelle zone la zone de service public et d'équipement communautaire et une nouvelle zone d'activité économique industrielle au lieu-dit Campagne de Stockis.

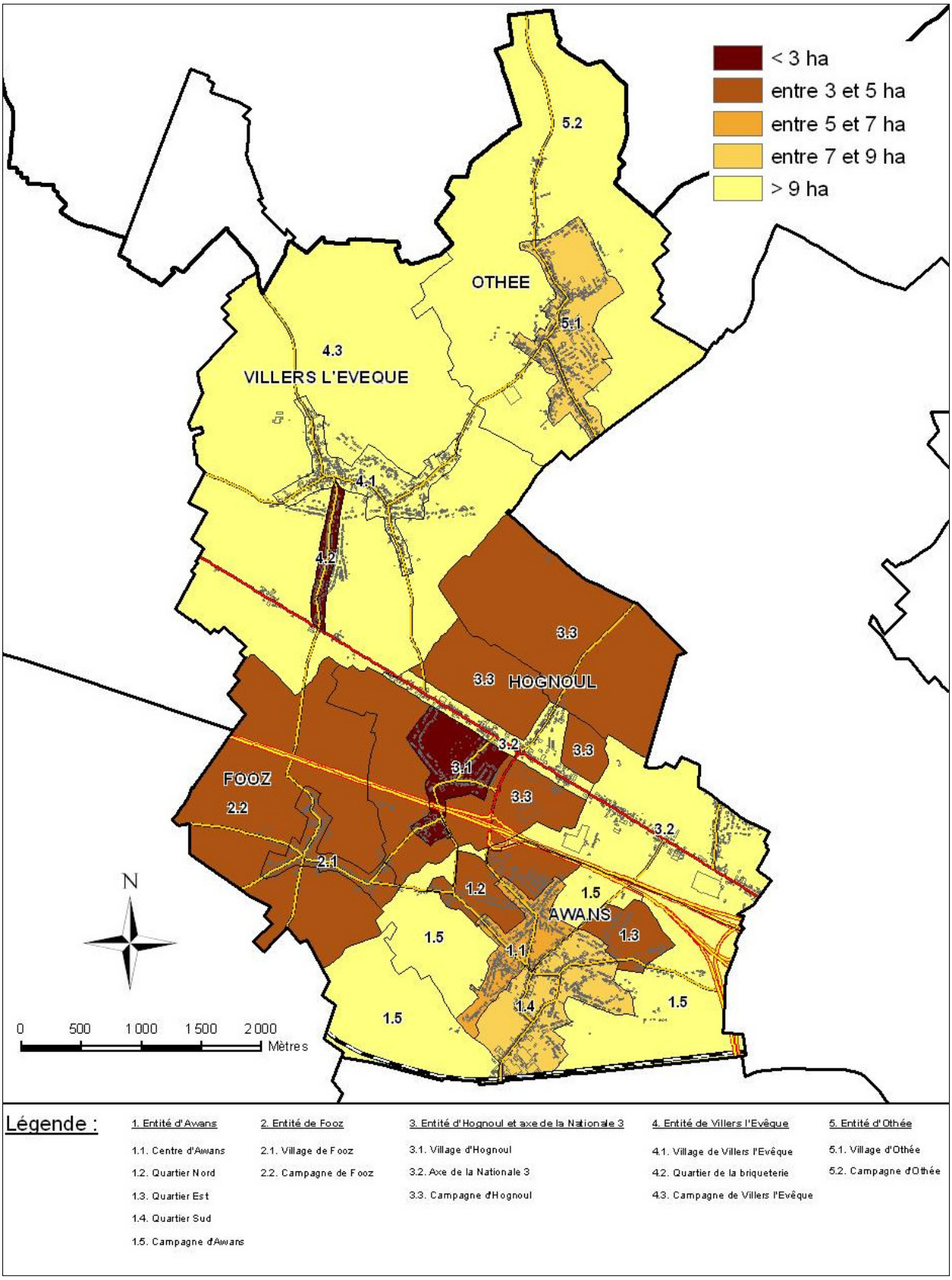

Spatialisation des disponibilités de la zone d'habitat en hectares

5. Les réseaux de déplacements

5.1. Introduction

L'objectif de ce chapitre est de présenter les différents réseaux de déplacement à savoir, les réseaux routier et autoroutier, de transports en commun, des modes lents (piétons, cyclistes) en décrivant la situation actuelle et en mettant en évidence une série de problémes qui se posent (accidents, liaisons manquantes, ...).

Ce diagnostic permet ainsi de mieux caractériser l'offre de transport au niveau de la commune et est également complété par une analyse de la demande de mobilité des principaux pôles économiques

Les thématiques sont approfondies à travers les points suivants :

L'efficacité du réseau de déplacement.

L'analyse des réseaux de déplacement est cruciale pour la détermination du niveau d'accessibilité de la commune aux différents équipements et infrastructures (administration, commerces, logements, écoles, entreprises, ...).

La hiérarchisation et la catégorisation des voiries sont des thématiques abordées dans le cadre d'un schéma de structure (caractéristiques de la voirie, volume des trafics, ...).

L'organisation des transports publics assure l'accessibilité du plus grand nombre, la connection des différents villages de l'entité et contribue au développement d'une mobilité plus durable.

Les chemins, sentiers ou pistes balisées remplissent différentes fonction (loisirs et utilitaire). Ces derniers constituent un maillon essentiel du réseau de déplacement.

La sécurité routière

La sécurité routière est une préoccupation des habitants aussi les relevés statistiques permettent de déterminer le nombre et la nature des accidents, leur localisation sur le réseau routier. L'appui des services de police ont permis d'étayer l'analyse ;

Les pôles économiques générateurs de trafic.

L'analyse des profils de mobilité des entreprises choisies a été déterminée à partir d'un questionnaire adressé aux différents établissements (IKEA, MCB, NSI, SITA, Technoval et CPL-industries). Cette analyse a également été complétée par des informations issues des études relatives au tri postal et au futur BRIKO. Une estimation des flux générés par ces principaux pôles économiques a ainsi pu être établie et permet ainsi d'en mesurer l'importance.

Voir carte n°5 « Hiérarchie du réseau » et carte n°6 « Transports en commun »

5.2. Efficacité du réseau de déplacement

5.2.1. Le réseau des voies principales

5.2.1.1. Accessibilité globale

L'accès à la commune d'Awans en voiture est aisé étant donné l'importance du réseau autoroutier et routier : les autoroutes d'Aachen (E40), d'Anvers (E313), de Bruxelles (E40), de Maastricht (E25), de Luxembourg (E25) et de Namur (E42) assurent la desserte autoroutière de la commune.

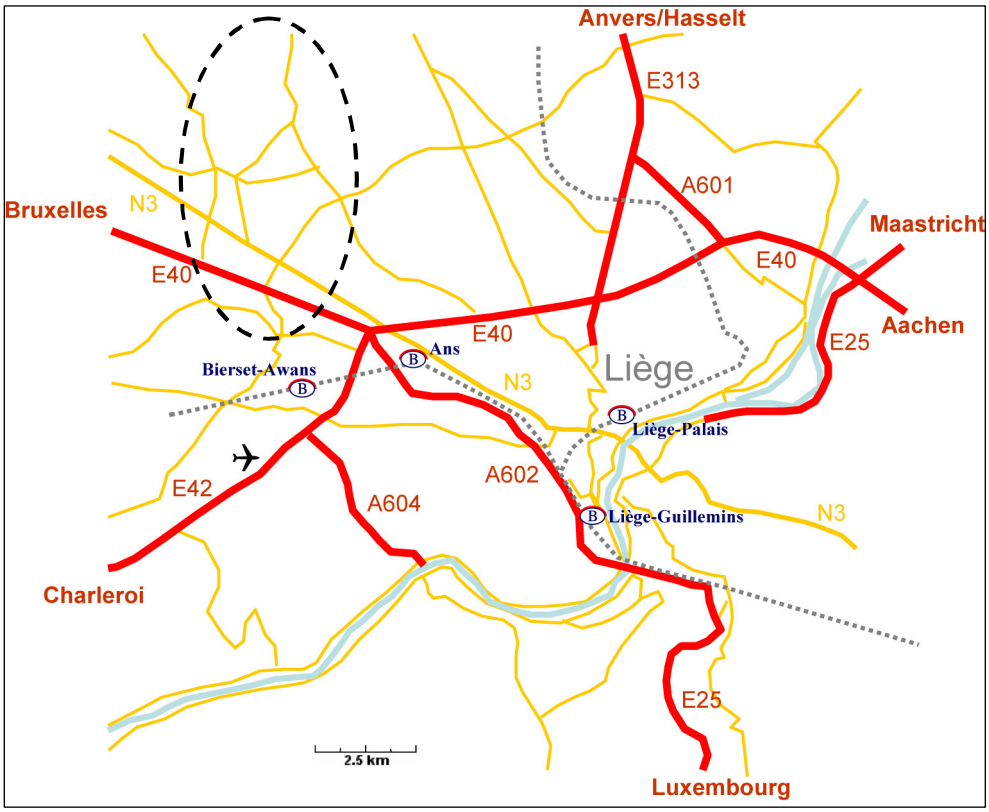

Accessibilité globale de la commune d'Awans

L'important échangeur autoroutier de Loncin permet ainsi aux awansois de se connecter facilement à l'ensemble du réseau de voies principales pour rejoindre différentes destinations en Wallonie mais aussi en Flandre, aux Pays-Bas, en Allemagne ou au Luxembourg.

5.2.1.2. Le réseau routier

La longueur du réseau routier revêtu d'Awans est de 111 km (situation en 2000. Source : SPF Mobilité et Transports) répartis comme suit :

- réseau autoroutier : 5,5 km ;
- réseau régional: 10,8 km ;
- réseau communal : 94,7 km.

Le réseau communal permet de relier les villages entre eux. Parmi les voiries communales, on distingue les voies de grande communication (longueur totale d'environ 65 km) et les voies de petite vicinalité (longueur totale d'environ 29 km).

Ce réseau routier est encore en cours d'extension notamment au niveau de l'aménagement de nouvelles voiries de la zone d'activité économique (située entre l'autoroute et la RN3).

Les voiries nationales et régionales font l'objet de travaux d'entretien. Des travaux importants de réfection d'un tronçon de la RN3 sont en cours depuis plusieurs mois.

L'état physique des routes de ce réseau est jugé moyennement satisfaisant par les awansois. Le jugement des awansois sur l'état du réseau routier est pratiquement similaire à celui de l'ensemble des ménages wallons et des autres entités administratives sélectionnées.

La commune d'Awans bénéficie d'une très bonne accessibilité à l'ensemble du réseau de voies principales.

Le réseau routier de la commune d'Awans est dense et permet une liaison facile entre tous les villages. Plusieurs carrefours rassemblant un grand nombre de voiries caractérisent certains de ces villages (Villers-l'Evêque, Fooz et Awans).

5.2.2. Les transports privés

5.2.2.1. Parc automobile et taux de motorisation

En 2004, 5.047 véhicules étaient totalisés, parmi lesquels :

- 2.286 (45 %) véhicules à essence ;
- 2.644 (52%) véhicules diesel ;
- 70 (1,4%) véhicules LPG ;
- 1 (0,01%) véhicule électrique ;

Le taux de motorisation d'Awans était de 584 véhicules pour 1 000 habitants, ce qui est relativement élevé lorsqu'on le compare à celui de la Wallonie qui s'élevait, la même année, à 560 véhicules pour 1 000 habitants. Il convient de signaler que le nombre de véhicules à Awans a connu une croissance de 18% en 5 ans, qui correspond à une augmentation identique à celle constatée en Région wallonne.

5.2.2.2. Volumes de circulation

Flux routier journalier moyen

La commune d'Awans est traversée par deux grands axes du réseau routier régional :

- la route " Nationale 3" qui relie Liège Bruxelles via Tienen suit une direction Nord- Ouest / Sud-Est. Suivant le tracé d'une chaussée tracée en 1717, elle sépare les villages d'Awans, Hognoul et Fooz d'une part des villages d'Othée et Villers-l'Evêque d'autre part. Une excroissance dénommée la RN 3i assure la liaison avec l'autoroute ;

– l'autoroute A3 - E40 qui relie Liège à Bruxelles a été tracée de manière quasi parallèle à la Nationale 3. Mis en service en 1971, cet axe très fréquenté est accessible via l'entrée/sortie n° 31 très proche du centre du village d'Hognoul.

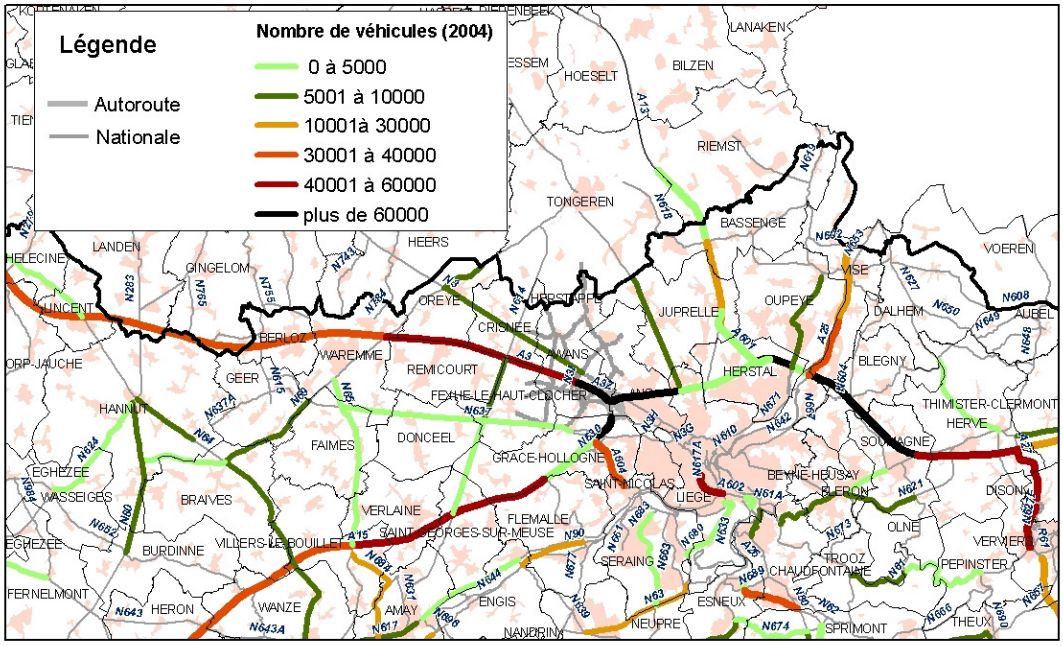

Trafic routier journalier moyen (MET, 2004)

En ce qui concerne le volume de circulation de l'ensemble du réseau, la carte ci-dessus reprend les flux routiers et autoroutiers comptabilisés automatiquement par le MET (tronçons d'autoroutes et de nationales).

Elle met en évidence l'importance de la pression automobile sur les axes E40 et E42. En effet, l'essentiel du trafic routier alimente principalement ces axes. Les flux les plus importants sont localisés au niveau de l'échangeur de Loncin et de Cheratte.

Volume du trafic autoroutier

Les différents comptages réalisés par le MET montrent que le volume de circulation varie d'un tronçon à l'autre et est plus important au niveau de l'A3-E40 après la sortie d'Hognoul.

Ce flux autoroutier est en constante progression, comme en témoignent les chiffres du tableau ci-après et a doublé en 14 ans sur le tronçon de l'A3 situé après la sortie d'Hognoul, au niveau de l'échangeur de Loncin.

Autoroute A3	**1990**	**2000**	**2004**
Crisnée [30] - Hognoul [31]	29.620	42.000	48.350
Hognoul [31] - (A15-E42; A602-E25) (# Loncin)	30.000	56.700	63.615
(A15-E42; A602-E25) (# Loncin) - Alleur [32]	-	89.000	95.000

Source : MET, Recensement du trafic autoroutier (nombre de véhicules/jour, 2 sens)

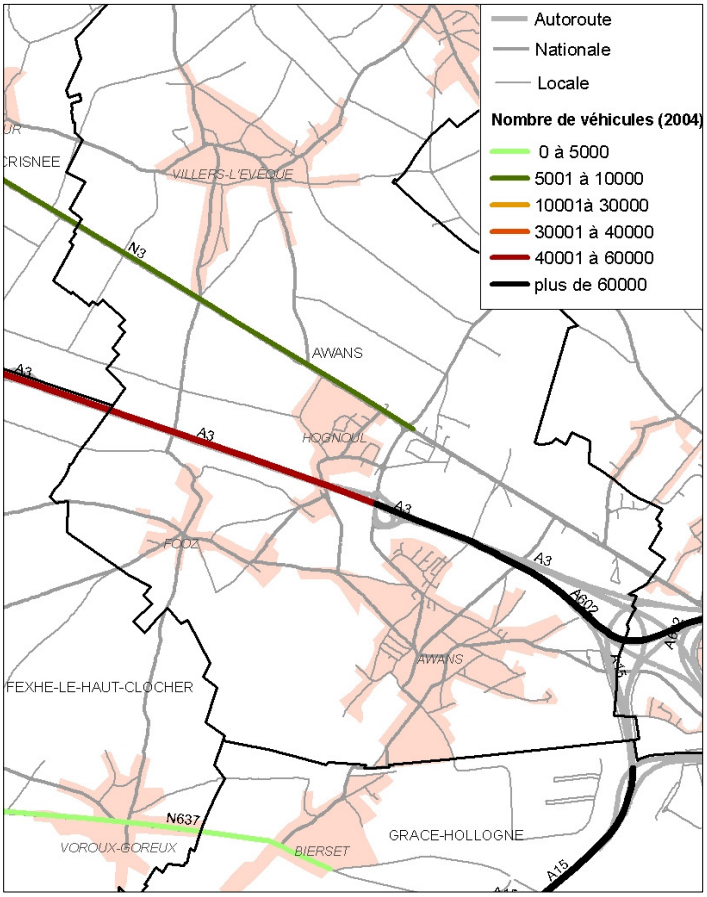

Trafic autoroutier (MET, 2004)

Volume du trafic routier

Les comptages réalisés sur la RN3 montrent également une croissance du flux automobile depuis 1990 de 27%. Il est à noter que les chiffres de 2004 indiquent une stagnation (voire légère diminution) du volume de trafic qui est certainement liée aux travaux en cours de réalisation sur la RN3.

Route RN3	**1990**	**2000**	**2004**
Crisnée N614 – Awans (Hognoul) N694	4.988	7.100	6.356

Source : MET, Recensement du trafic routier (nombre de véhicules/jour, 2 sens)

Différents relevés ont pu être effectués au niveau de l'échangeur d'Hognoul en 1999 par le MET avant l'implantation du nouvel IKEA (étude réalisée par le bureau d'études Transitec).

L'échangeur comportait avant les travaux un giratoire et des carrefours saturés, peu sécurisés (5 000 VHC/j à 16 000 VHC/j).

Divers aménagements ont depuis lors été réalisés de manière à gérer les flux importants de véhicules tels que l'implantation de feux tricolores et d'un giratoire au niveau de la rue Germeau.

Les flux routiers sont relativement importants et la facilité de connexion au réseau routier rend l'utilisation de la voiture aisée pour effectuer les déplacements.

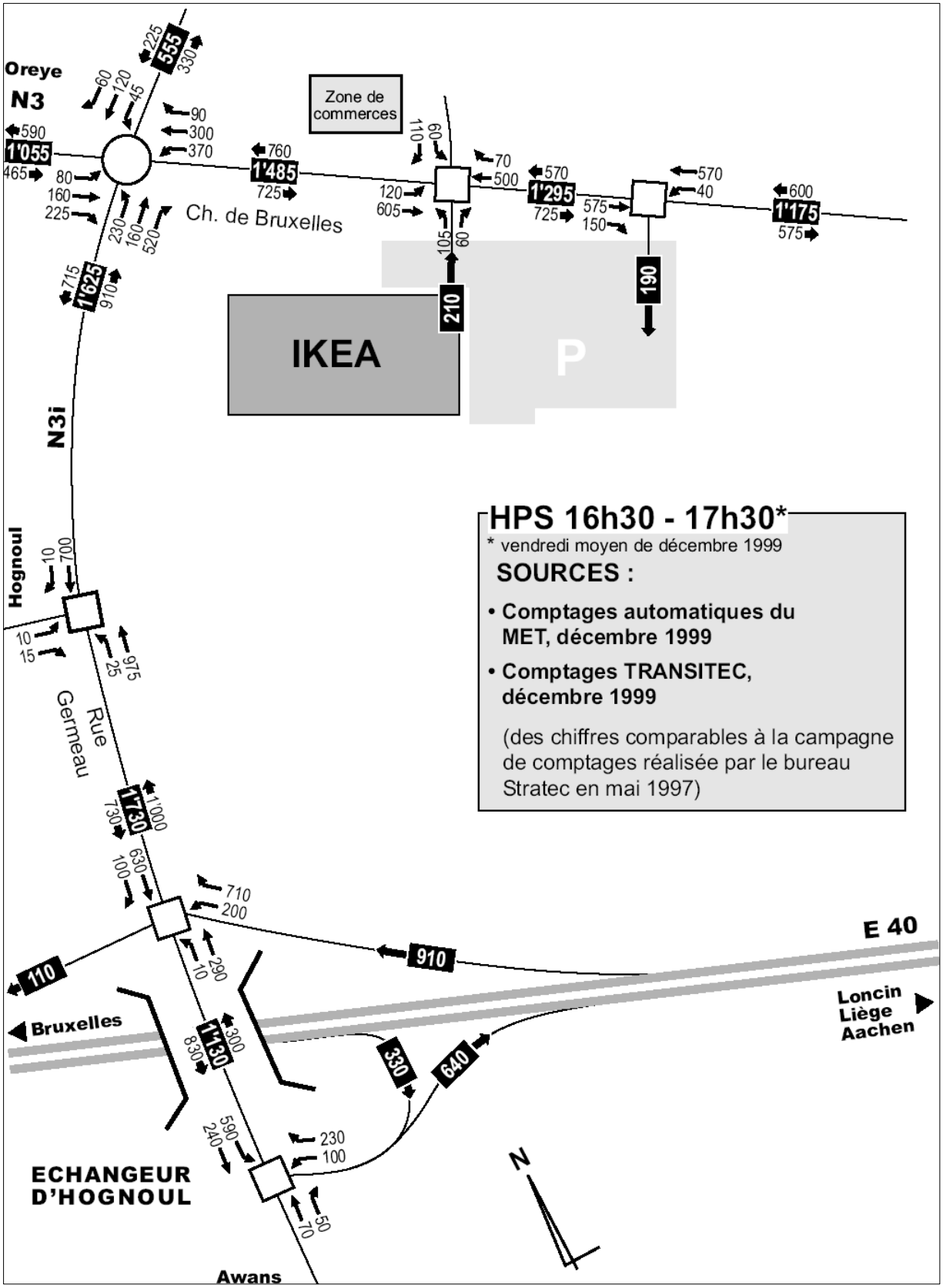

Comptage échangeur d'Hognoul (MET, Transitec, 1999)

5.2.3. Les transports publics

5.2.3.1. Le réseau TEC

L'offre des TEC

Différentes lignes de bus desservent la commune d'Awans (voir carte n°16 « Transports en commun et modes doux partiellement reproduite ci-après) :

- L175 Crisnée-Oreye-Othée-Liège, fréquence de 43 bus/jour ;
- L575 Tongres-Crisnée-Oreye, fréquence de 1 bus/semaine (jeudi matin) ;
- L12 Awans-Loncin-Liège, fréquence de 60 bus/jour ;
- L84 Waremme-Awans-Liège, fréquence de 27 bus/jour ;
- L75 Oreye-Hognoul-Liège, fréquence de 43 bus/jour.
- au niveau du transport scolaire, la desserte est assurée par les lignes TEC (en collaboration avec les services du MET) :
- L375 Crisnée-Fooz-Hognoul-Awans;
- L475 Crisnée-Awans-Velroux.

Chaque village est desservi par au moins une ligne qui couvre l'entièreté des quartiers.

La commune d'Awans bénéficie d'une bonne connexion bus vers Liège, le temps de parcours moyen depuis les différents villages jusqu'au centre de Liège est de 20 à 40 minutes.

En revanche, l'absence de lignes « transversales » rend difficile la liaison entre les différents villages de l'entité. Aussi, certains détours liés aux correspondances sont inévitables pour rejoindre le centre administratif de la commune.

Les usagers des TEC

La carte et le tableau ci-après donnent la répartition géographique des abonnés TEC awansois.

	Nombre abonnés / jour	**Pourcentage**
Awans	1	0,1%
Esneux	1	0,1%
Neupré	1	0,1%
Crisnée Momalle	9	1,1%
Dalhem Blégny	1	0,1%
Waremme	45	5,7%
Oreye	2	0,3%
Sprimont	1	0,1%
Liège centre	680	85,5%
Liège banlieue	54	6,8%

Destination des abonnés (TEC, mars 2006)

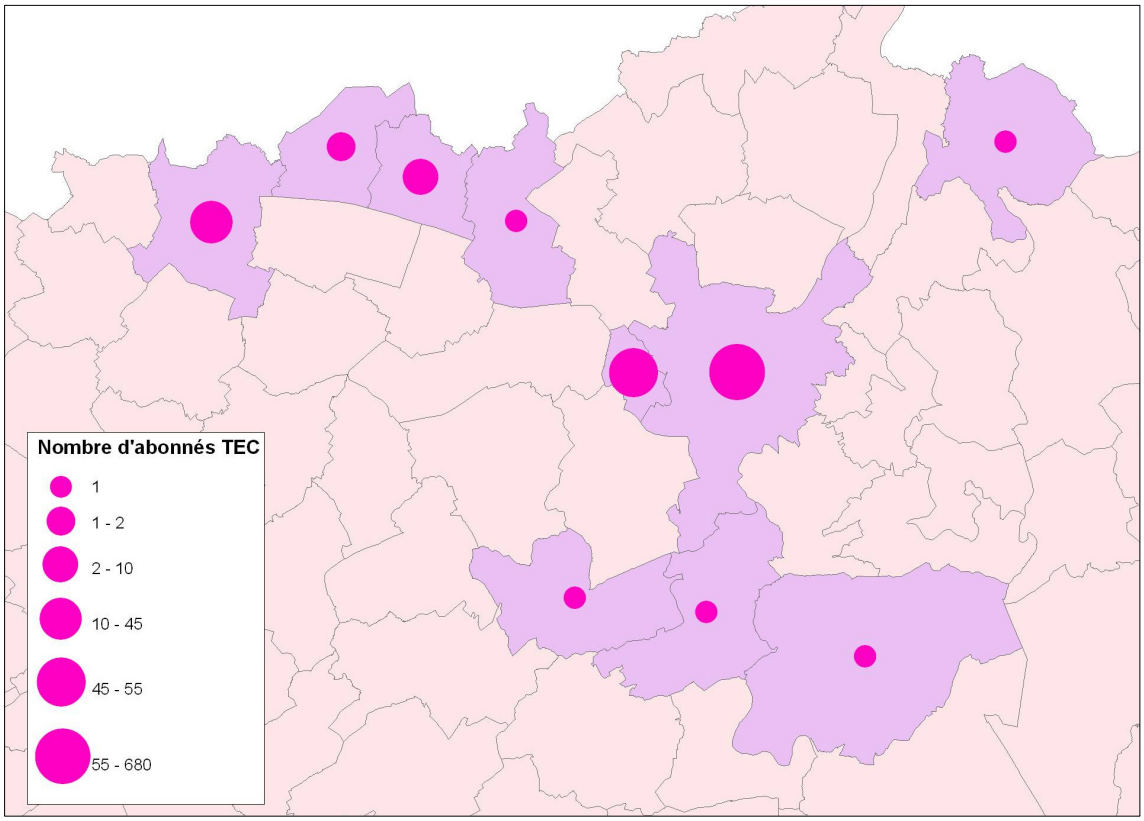

Répartition des abonnés (TEC, mars 2006)

La très grande majorité des abonnés awansois (85,5%) ont pour destination le centre de Liège, 6% d'entre eux la banlieue de Liège (secteur d'Ans et Saint-Nicolas) et 6% Waremme. Quelques abonnés (élèves) se rendent également à l'école à Crisnée.

Desserte des équipements publics et des zones d'activité

Les lignes de bus desservent la majorité des zones d'activité et des équipements publics mais ne permettent pas de connecter une zone à l'autre ou un équipement à l'autre. Voir carte reprise en fin de chapitre.

L'enquête de satisfaction réalisée par l'INS permet de constater qu'un peu moins de la moitié des ménages awansois estiment que leur commune est « normalement équipée » en matière de transports publics et un tiers d'entre eux trouve même qu'elle est « très bien équipée ».

Le jugement des awansois sur la qualité du réseau de transport en commun est meilleur que celui de l'ensemble des ménages wallons mais n'est pas aussi élevé que celui de l'arrondissement de Liège, qui est particulièrement important (113%).

La commune d'Awans est relativement bien desservie par les bus surtout pour permettre de rejoindre Liège. En revanche, l'absence de lignes « transversales » rend difficile la liaison entre les différents villages de l'entité.

5.2.3.2. Le réseau SNCB

L'offre ferroviaire

La commune d'Awans dispose d'un arrêt ferroviaire au niveau de la halte SNCB de Bierset-Awans.

La ligne 36 (L36) assure la desserte principale à raison d'environ :

- 12 trains par jour dans le sens Waremme-Liège ;
- 9 trains par jour dans le sens Liège-Waremme.

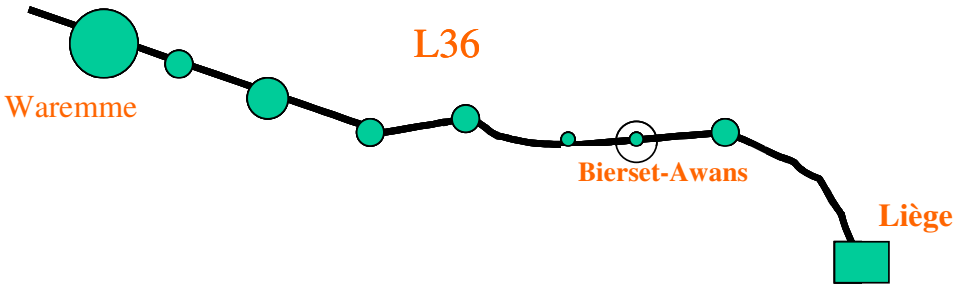

Schéma de la desserte ferroviaire d'Awans

La halte de Bierset-Awans n'est pas connectée au réseau de bus et est isolée par rapport au centre d'activités (commerce, administration, ...) de la commune. Elle ne permet donc pas d'établir une interconnection avec les différents villages.

C'est donc essentiellement la gare de Liège-Guillemins, noeud ferroviaire important, qui constitue le point de desserte principal pour les personnes souhaitant circuler à travers l'ensemble du pays, voire de l'Europe. Les aménagements au niveau des quais sont assez récents et de bonne qualité (abri pour les voyageurs, éclairage). Néanmoins, des actes de vandalisme ont pu être relevés lors des visites de terrain (vitre brisée et murs du passage sous voies graffités) et confèrent au site un aspect peu sécurisant.

Les usagers de la SNCB

Bien que le nombre d'usagers comptabilisés au niveau de la halte de Bierset-Awans soit bien inférieur à celui de la gare d'Ans (voir tableau ci-après), il est à noter que la fréquentation a augmenté de 22% entre 2004 et 2005.

	2004		**2005**	
	semaine	WE	semaine	WE
Awans	124	13	151	14
Ans	1013	156	1310	230

Nombre de voyageurs/jour (SNCB)

En ce qui concerne l'origine et la destination des usagers de la halte Bierset-Awans, des comptages ont été réalisés par la SNCB en juillet 2005 sur une période de 15 jours (actuellement en cours de traitement).

5.2.4. Les modes de déplacement doux (piétons, cyclistes)

Les chemins, sentiers ou pistes balisées remplissent différentes fonctions :

- une fonction utilitaire permettant d'accéder aux différentes zones de la commune (pôles d'activité, équipements, ...) ;
- une fonction récréative et de loisirs (promenades pédestres, circuits VTT, ...).

Comme il a été vu plus avant (chapitre relatif à la situation juridique des chemins et sentiers vicinaux), la commune d'Awans ne dispose pas d'un réseau très développé de sentiers et chemins praticables en modes doux (sécurisés de la circulation automobile et aménagés). Les chemins et routes de remembrement de part leur fonction mixte rendent leur utilisation inconfortable pour les usagers dits « faibles ».

Des circuits de promenades pédestres balisés ont été créés au coeur des villages de Villers-L'Evêque et Othée mais sont essentiellement à vocation de loisirs.

De récents aménagements ont été réalisés le long de la RN3 (piste cyclable). Cette piste tracée de chaque côté de la voirie relie le carrefour avec la rue N. Lenoir (accès vers le village de Villers-l'Evêque) et le point de passage du Roua.

Mis à part la RN3, le réseau routier ne dispose pas d'aménagements spécifiques pour les modes doux (pistes cyclables, aires de stationnement, ...).

L'enquête de satisfaction confirme ces constats puisque 91% des ménages awansois trouvent les aménagements des pistes cyclables insatisfaisants (« mal équipé ») et 46% sont également peu satisfaits de l'aménagement des trottoirs.

Il est à noter cependant qu'un développement des pistes cyclables pourrait être envisagé prioritairement pour connecter les vilages entre eux et afin de se raccorder au réseau cyclable du côté flamand (Tongeren), qui est déjà bien aménagé.

La commune d'Awans ne dispose pas d'un réseau très développé de sentiers et chemins praticables en modes doux (peu d'aménagements spécifiques).

Aussi, les modes doux ne constituent pas actuellement une alternative plausible à la voiture.

5.3. Sécurité routière

5.3.1. Sécurité routière

5.3.1.1. Zones accidentogènes

Les informations recueillies auprès de la Police locale concernant les statistiques relatives aux accidents de la circulation font apparaître 82 accidents de roulage en 2003 dont un seul mortel (aux abords du village d'Othée).

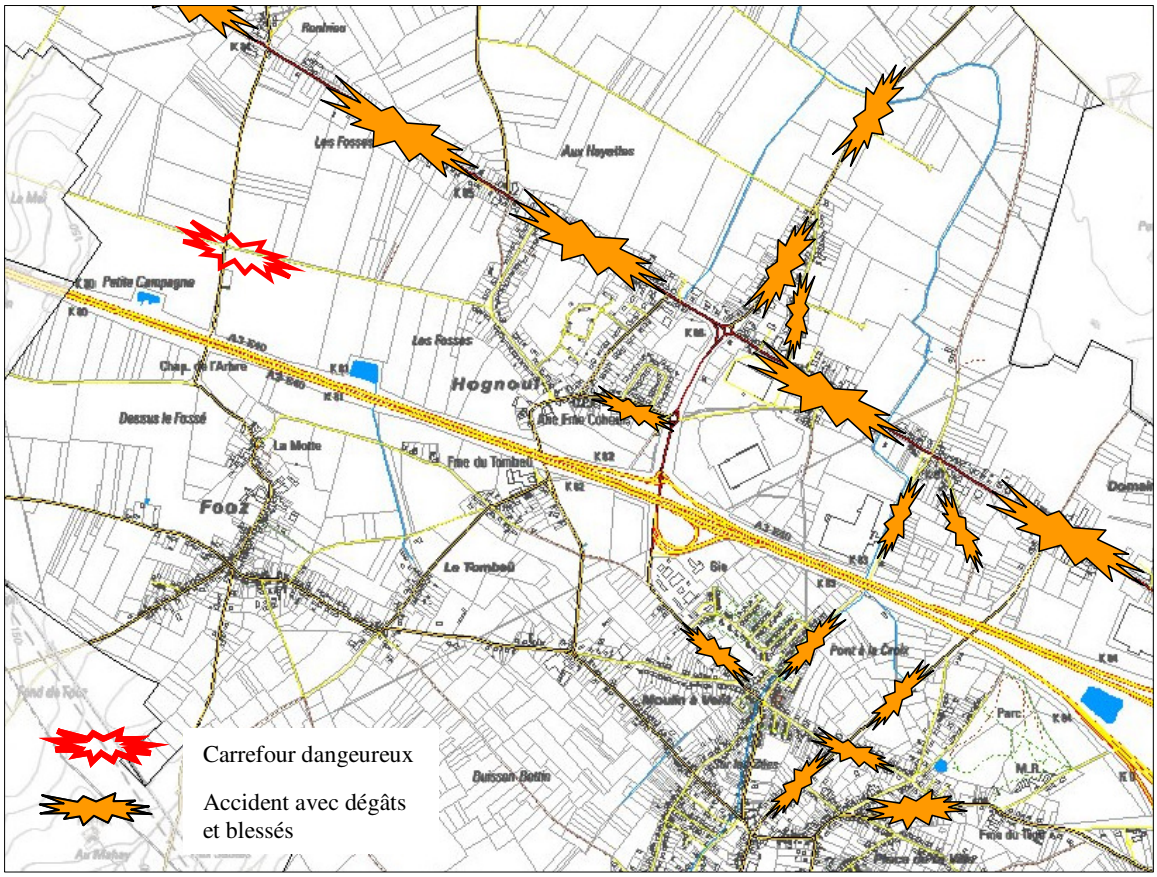

Localisation des zones accidentogènes

	Indéterminé	Dégâts matériels	Blessés	Tués	TOTAL
2003	1	55	25	1	82
2004	-	40	11	-	51

Nombre d'accidents inventoriés (police locale)

Pour les 8 premiers mois de l'année 2004 (cfr tableau ci-dessus), les statistiques indiquent qu'il y a eu 51 accidents constatés et 11 blessés dénombrés.

Ces différents accidents sont localisés le long de la RN3, principalement au niveau des croisements (rue d'Oupeye, rue Lenoir).

Les quartiers « Moulins à vent » et « Pont à la Croix » comportent également des points accidentogènes (rue Heine, rue des Saules, ...).

5.3.1.2. Dispositifs de sécurité

Différents aménagements de dispositifs de sécurité ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur l'ensemble de la commune.

Ces dispositifs sont assez variables (cfr photos ci-après) mais les types « coussin berlinois » et « à potelets » restent les plus fréquents.

Exemples de dispositifs de sécurité

Comme on peut le constater en comparant les deux cartes ci-avant, les aménagements de sécurité ont été prévus au niveau de certaines zones accidentogènes.

D'autres dispositifs ont également été aménagés aux abords des écoles (en zone 30) et dans des zones plus résidentielles.

5.4. Pôles économiques générateurs de trafic

5.4.1. Pôles économiques pris en considération

L'objectif de cette partie est d'analyser plus en détail les principaux pôles économiques afin de mieux cerner les flux de déplacement les plus importants à l'échelle de la commune (personnel, marchandises). Le choix s'est porté sur les entreprises localisées dans la zone d'activité de la RN3, à savoir, IKEA, MCB, NSI ainsi qu'au niveau des entreprises SITA, Technoval et CPL-industries.

Des informations issues d'études ont également été prises en compte concernant le tri postal et le BRIKO.

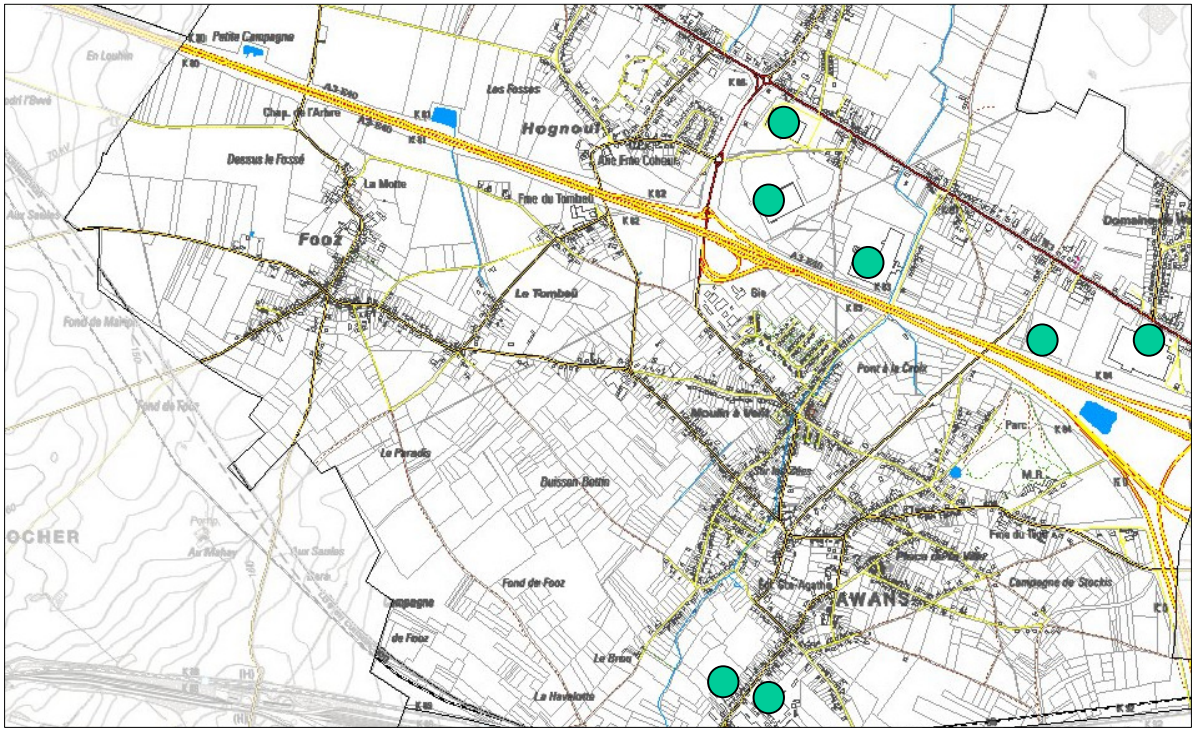

Pôles économiques étudiés

5.4.2. Profils de mobilité des pôles économiques

5.4.2.1. Les enquêtes auprès des entreprises

Les profils de mobilité des entreprises sont établis sur base d'un questionnaire adressé aux différents pôles d'activité étudiés.

Les données ont pu être collectées au niveau des établissements suivants :

- IKEA (323 employés) ;
- MCB (137 employés) ;
- NSI (115 employés) ;
- Technoval (12 employés).

L'ensemble du personnel enquêté (587 personnes) représente 38% des travailleurs salariés du secteur privé.

5.4.2.2. Répartition du personnel par domicile

Les données sur le domicile du personnel donnent un aperçu de la répartition géographique globale du personnel et permet de cibler les communes d'où sont majoritairement issues les personnes se rendant à Awans pour travailler.

Entité géographique	Nombre de personnes	Pourcentage
Commune d'Awans	31	5%
Reste Arrondissement de Liège	369	63%
Arrondissement de Huy	30	5%
Arrondissement de Verviers	40	6%
Arrondissement de Waremme	60	11%
Province de Namur	8	1%
Province du Luxembourg	5	0,9%
Province du Hainaut	15	3%
Province du Brabant Wallon	2	0,1%
Province du Limbourg	27	5%
Total	587	100%

Répartition du personnel

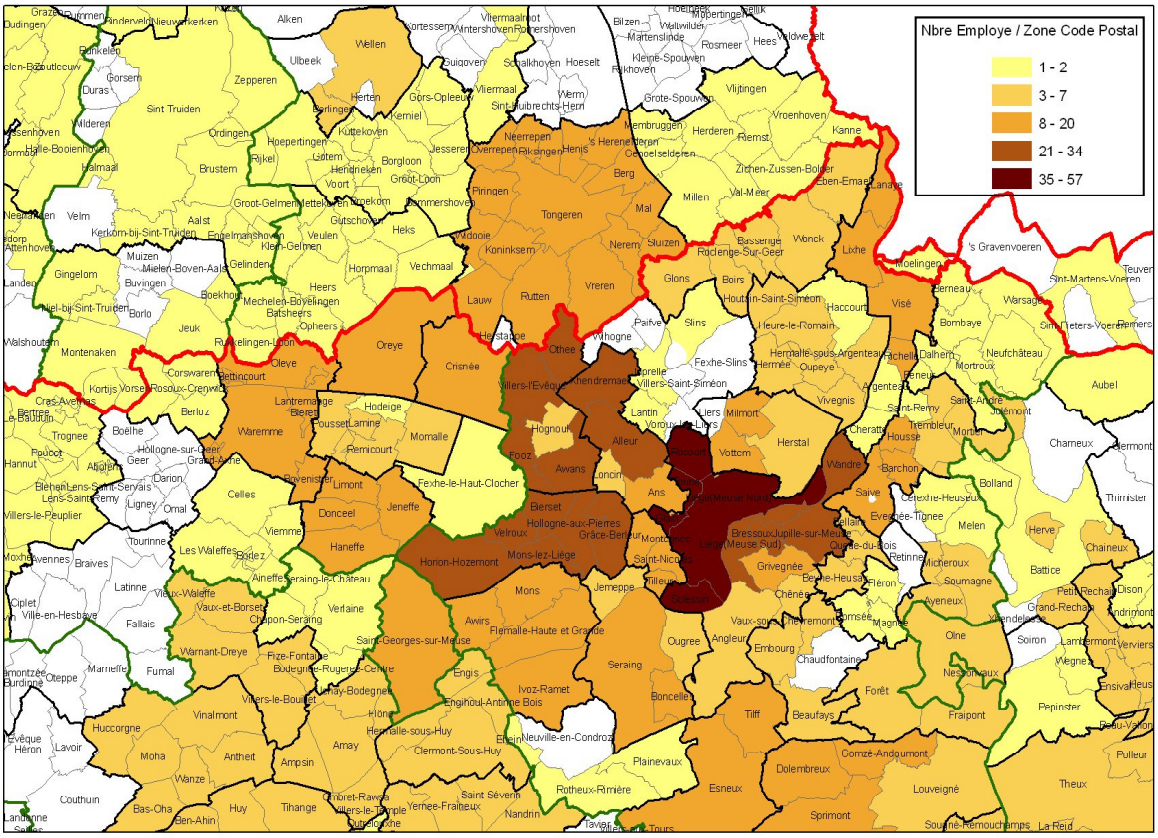

Origine du personnel

Nombre d'employés (principales communes) :

- Liège : 110 ;
- Ans : 47 ;
- Grace-Hollogne : 34 ;
- Awans : 31;
- Seraing : 23;
- Tongres :20.
- une partie du personnel est originaire des communes de la vallée de l'Ourthe et du Condroz.

5.4.2.3. Répartition du personnel par régime de travail et catégorie

Le personnel des entreprises travaille pour moitié à temps plein (MCB, NSI, Technoval) et pour moitié à temps partiel (IKEA).

Employés de l'entreprise	**IKEA**	**MCB**	**NSI**	**Technoval**	**TOTAL**
Temps-plein	80	114	105	12	**311**
Temps partiel	243	23	10	0	**276**

La catégorie professionnelle la plus représentée est celle des employés (78%) et dans une moindre mesure celle des cadres (12%). La main d'œuvre peu qualifiée (ouvrier) est représentée en plus faible proportion (10%) ce qui confirme les statistiques présentées dans le chapitre « Profil socio-économique ».

Répartition par catégorie professionnelle	**IKEA**	**MCB**	**NSI**	**Technoval**	**TOT**
employés	290	80	86	3	**459**
cadres (junior+senior+direction)	33	9	29	1	**72**
ouvrier	0	48	0	8	**56**

5.4.2.4. Mode de déplacement du personnel

La voiture est le mode de déplacement le plus utilisé : 95% des répondants utilisent la voiture seuls ou avec d'autres personnes (3% de covoiturage). Le bus est utilisé par 2% des répondants. Le vélo, la marche ou la moto ne sont utilisés que de manière anecdotique.

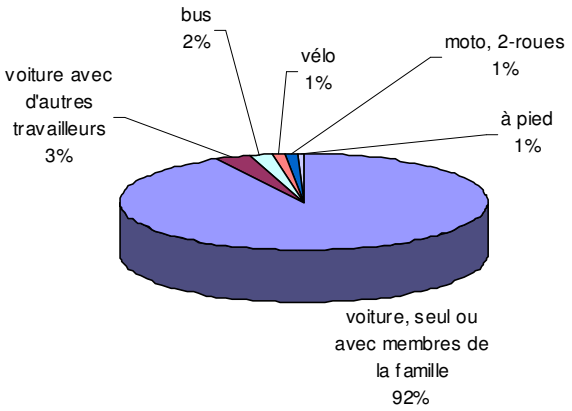

5.4.2.5. Déplacements de service

Prés des deux tiers des employés effectuent des déplacements de service. Parmi ceux-ci, 20% utilisent une voiture de société pour cela.

Déplacements professionnels ou de service	**IKEA**	**MCB**	**NSI**	**Technoval**	**TOTAL**
voitures de société attribuées aux employés et pouvant être utilisées à des fins privées	1	20	60	1	82
voitures de société non utilisables à des fins privées (pool-cars)	1	0	1	2	4

5.4.2.6. Flux de déplacement

Le tableau suivant permet de récapituler l'ensemble des déplacements générés par les principaux pôles économiques.

	IKEA	**MCB**	**NSI**	**Technoval**	**Tri postal**	**BRIKO**
Nombre travailleurs	323	137	115	12	551	-
Nombre de visiteurs/jour	6500	-	7	6	-	-
Nombre de véhicules marchandise/jour	13	10	4	2	304	-
Véhicules/jour	6836	147	126	20	855	2800-8600

En moyenne, les flux générés par les principaux pôles économiques peuvent être estimés à environ 15 000 véhicules/jour (entrants).

Des aménagements ont été réalisés au niveau de la zone d'activité économique d'IKEA pour permettre de mieux réguler les flux croissants liés aux nouvelles installations.

Une réflexion est également en cours pour le passage des véhicules au niveau des parkings IKEA.

Les données fournies par les enquêtes menées auprès des entreprises indiquent que le personnel des entreprises est essentiellement composé d'employés travaillant à part égale à temps plein et à temps partiel (peu de personnel peu qualifié).

Les personnes travaillant au niveau de ces pôles sont essentiellement originaires de la grande agglomération liègeoise mais également des communes de la vallée de l'Ourthe et du Condroz.

Le mode principal utilisé par le personnel pour effectuer les déplacements est la voiture individuelle (92%).

L'ensemble des flux générés par les principaux pôles économiques est estimé à 15 000 véhicules par jour.

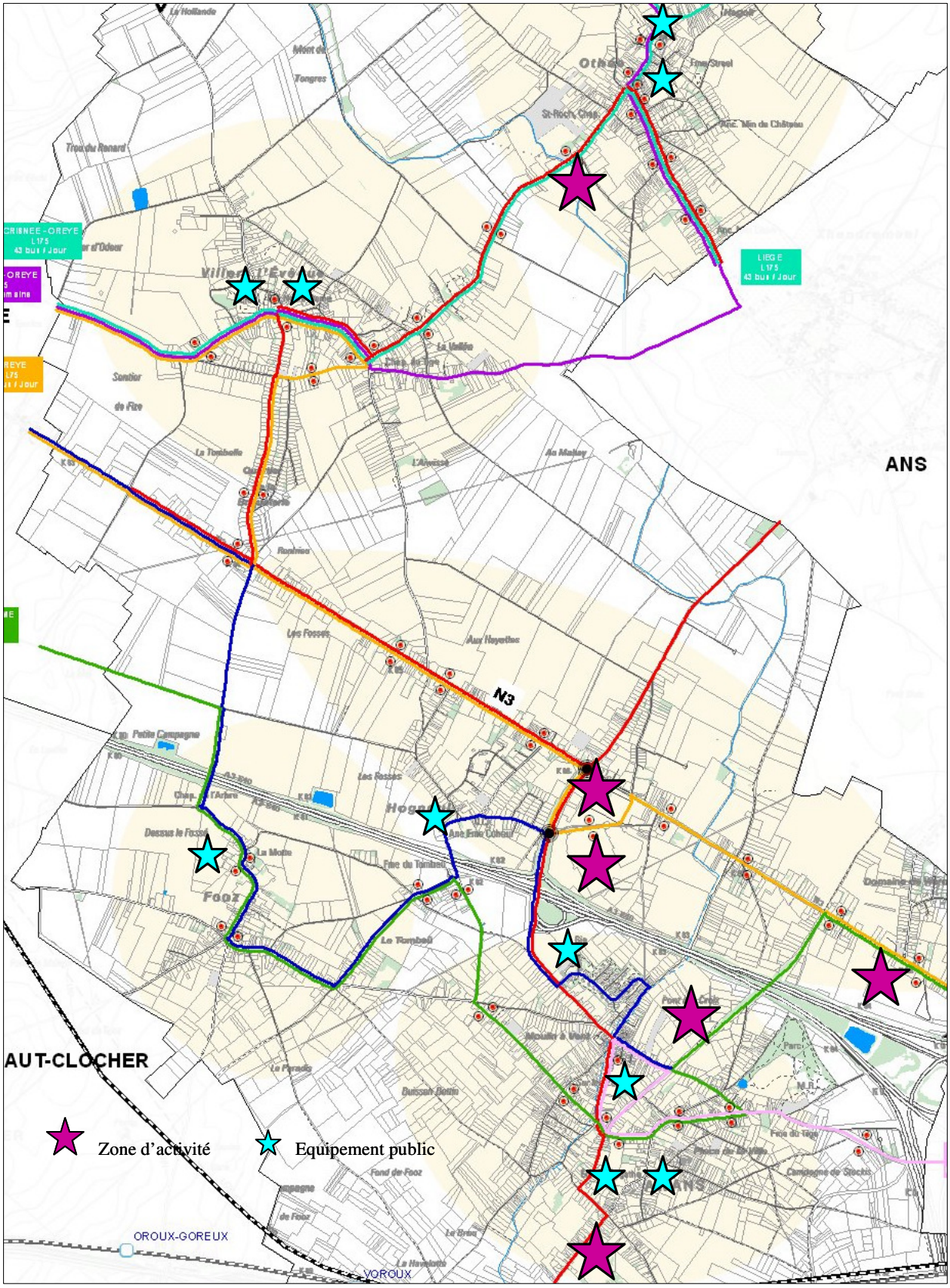

Desserte des équipements publics et des zones d'activité

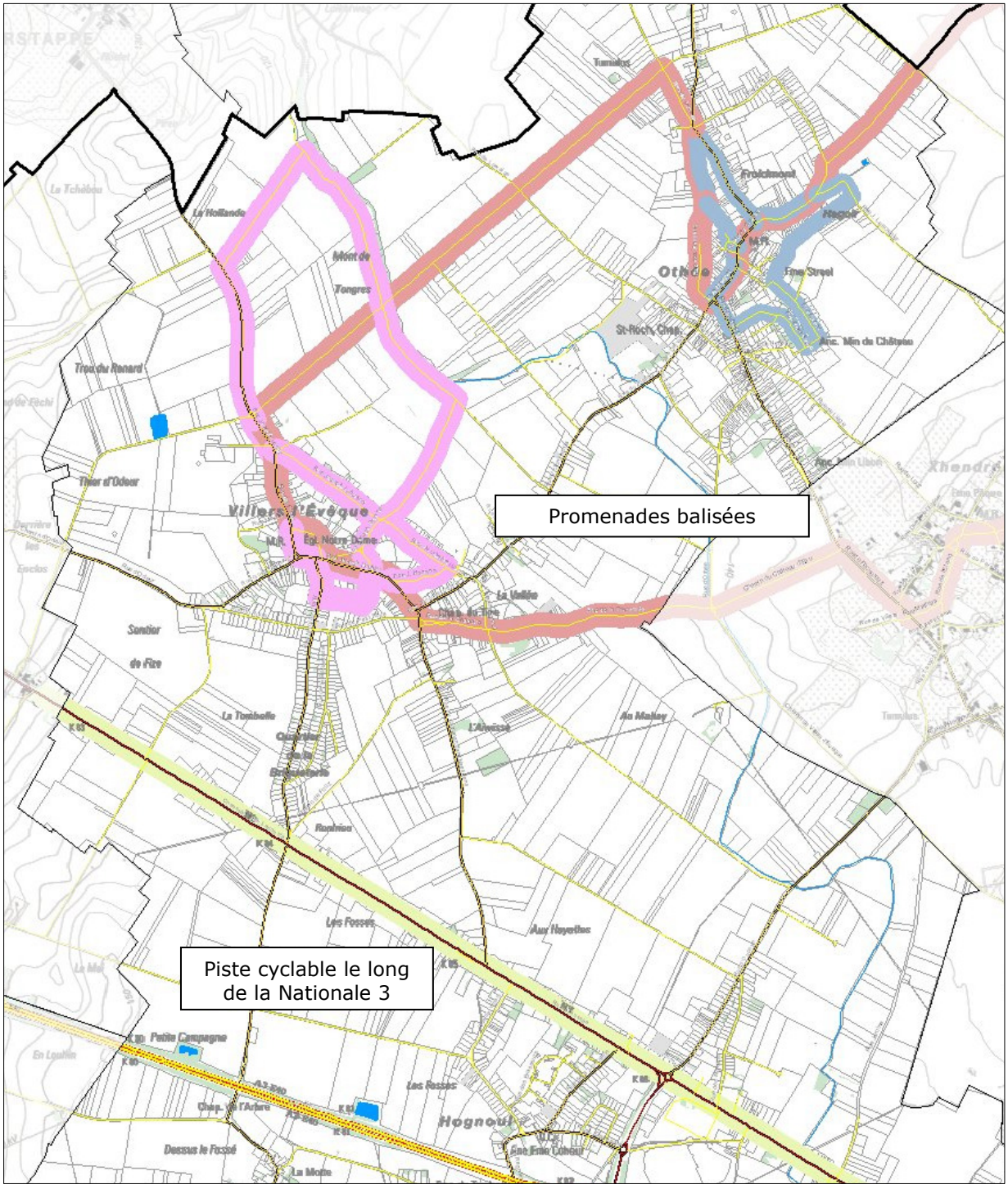

Carte localisant la piste cyclable et les promenades balisées

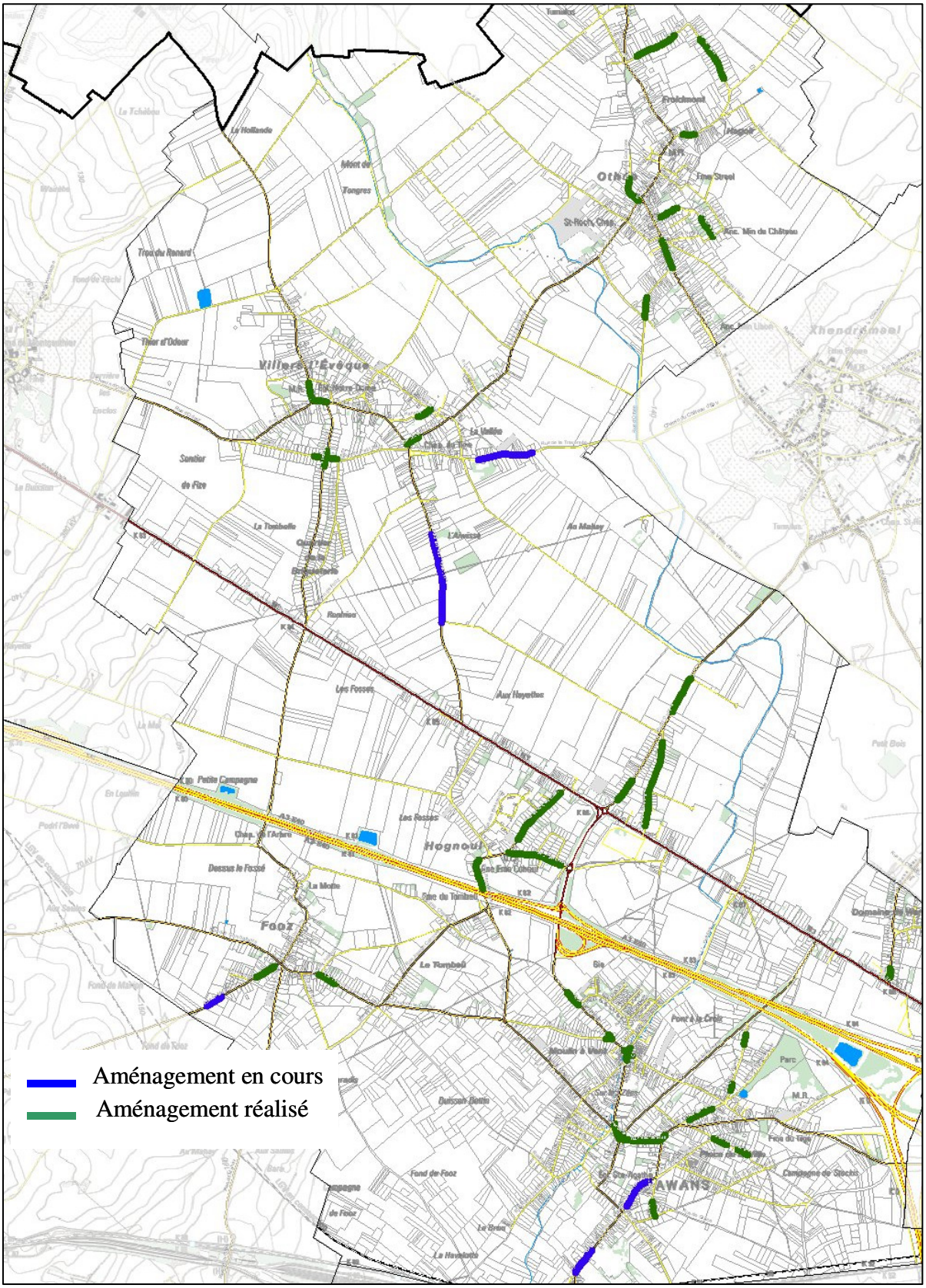

Localisation des dispositifs de sécurité (2006)

6. L'état initial de l'environnement

Voir carte n°7« Assainissement » et carte n°8 « Environnement »

6.1. Les sols

Le territoire d'Awans appartient, géologiquement parlant, à la période du crétacé (ère mésozoïque ou secondaire correspondant à une période s'étalant entre 150 et 60 millions d'années avant aujourd'hui).

Les sols de la presque totalité du territoire communal sont de type limoneux profond à bon drainage naturel, reposant sur un substrat crayeux. Ces sols possèdent une très grande valeur agronomique. Ils sont cultivés depuis des millénaires. Ils sont aptes à produire des rendements très élevés pour un investissement minimum et pour les cultures les plus exigeantes.

6.2. Les ressources en eau

6.2.1. Les eaux de surface

6.2.1.1. Le réseau hydrographique

Ce territoire fait partie du bassin fluvial mosan (partie Meuse aval) rassemblant les eaux de la Mehaigne, du Hoyoux, de la Berwinne et du Geer. Le territoire communal est parcouru par le Roua ou rigole d'Awans, aqueduc artificiel se développant sur plus de 8 km. Cette rigole a été creusée pour assécher les marécages qui occupaient le centre d'Awans. La qualité des eaux du Roua est très mauvaise, en terme de matières azotées hors nitrates, matières organiques et oxydables et matières phosphorées. La composition en nitrate est cependant bonne.

La végétation ripisylve que l'on peut observer, très sporadiquement le long du Roua est très peu développée. Une partie (traversée du village d'Awans) est par ailleurs canalisée en souterrain ce qui affaiblit encore la capacité d'autoépuration de ce petit cours d'eau.

6.2.1.2. Le réseau d'assainissement

En matière d'égouttage public et d'épuration des eaux usées, la commune d'Awans n'a pas attendu les directives de la Région Wallonne pour développer une infrastructure importante.

La meilleure preuve en est que le réseau communal est bouclé. Une autre preuve tient au fait que depuis 1998, une seule prime a été octroyée sur le territoire de l'entité dans le cadre du régime d'assainissement autonome. Néanmoins, pour que les eaux usées soient épurées à 100%, il reste à construire une station d'épuration prévue dans le PASH (plan d'assainissement des sous-bassins hydrographiques) sur le site des marnières. Cette station reprendrait une partie des eaux usées de Villers-l'Evêque et d'Othée.

Pour sa partie ancienne, dans les villages d'Awans et de Fooz, le réseau construit au fil des ans est du type séparatif. Les travaux réalisés au cours des dernières années ont visé à mettre en place un égout de type unitaire.

Pour les eaux de pluie, c'est le Roua, ruisseau tracé par l'homme, qui sert d'exutoire général, les eaux ayant transité parfois dans un bassin d'orage. Il existe en effet plusieurs bassins d'orage sur le territoire de l'entité.

Quant aux eaux usées, elles sont récoltées puis rassemblées dans plusieurs stations d'épuration. La longueur totale du réseau de canalisations mises en place est de plus ou moins 60 km.

A l'Est d'Hognoul, non loin de la limite communale avec Ans, la commune d'Awans avait réalisé une station d'épuration. Cet outil fut ensuite reconstruit par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la province de Liège. La station est conçue pour traiter les eaux usées des villages d'Awans et de Bierset ainsi qu'une partie des eaux des villages d'Hognoul, de Loncin et de Wasseige soit une population d'environ 9.600 habitants.

Terminée en 2000, cette nouvelle station utilise le système d'épuration biologique dit " à boues activées à faible charge en aération prolongée ". Selon les chiffres connus en 2002, ce sont les eaux usées produites par pas moins de 3.751 habitants d'Awans qui étaient traitées dans cette station caractérisée par un taux de charge de 88 % en volume.

Une autre station est implantée à Fooz, le long de la rue Calcove. D'une capacité nominale de 3.000 E.H, elle reçoit des eaux usées en provenance du village de Fooz mais aussi d'une partie de Fexhe-le-Haut-Clocher et de Hognoul. Elle traitait, selon les chiffres connus en 2002, les eaux usées produites par 613 habitants d'Awans et était caractérisée par un taux de charge de 50 % en volume.

Il existe encore une station implantée à la limite Nord de l'entité, au Nord du village d'Othée. D'une capacité nominale de 500 E.H, elle traite les eaux usées produites par une partie des habitants d'Othée. Elle se situe en bordure du bassin d'orage créé le long du chemin de remembrement n° 13.

Une autre station devrait être construite sur le site des marnières. Cette station en projet desservirait le village de Villers-L'Evêque et une partie de ceux d'Othée et de Hognoul, soit 3.246 habitants selon les chiffres de 2002. Elle aurait une capacité nominale de 4.000 E.H. L'installation de cette station d'épuration devra être envisagée en tenant compte des caractéristiques écologiques du site, une des rares zones de développement que compte le réseau écologique d'Awans.

Depuis quelques années, en cas d'orage violent, ce vaste réseau d'égouttage connaît des problèmes dans une partie du village d'AWANS, au Sud de la RN 3 et plus spécialement le long du Roua. Ce phénomène aux causes multiples a fait l'objet d'une étude commandée par la commune au service compétent de l'Université de Liège (étude hydrologique du bassin du Roua) tandis qu'un examen approfondi de l'état du réseau d'égouttage communal a été confié à l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la Province de LIEGE (AIDE).

Le dimensionnement du réseau d'égouttage pour les eaux usées est largement suffisant étant donné qu'il ne dépasse pas les 20 % du taux de remplissage admis. Attention, ce calcul ne tient pas compte de l'injection incontrôlée des eaux pluviales. Si des problèmes surviennent, il faudra certainement rechercher la cause au niveau des raccordements des eaux pluviales. Ces éléments sont identifiés dans l'étude de l'Université de Liège.

6.2.2. Les eaux souterraines

Le fait que le réseau hydrographique est très peu développé a notamment comme conséquence que la capacité de recharge de la nappe aquifère située dans les craies du Crétacé est très importante. La CILE exploite cette ressource aquifère à travers un réseau très important de galeries avec comme conséquence des zones de prévention très étendues et qui concernent près de 75% du territoire communale. La protection des eaux souterraines est un des principaux enjeux environnementaux identifié à l'échelle communale.

6.3. Les risques naturels

6.3.1. Les phénomènes d'inondation

Les problèmes d'inondations liés aux phénomènes de ruissellement sont particulièrement importants à Awans. La carte « Environnement » établie dans la cadre du diagnostic du schéma de structure identifie avec précision les rues et les tronçons de rue soumis de manière récurrente à ce type de problème. Les données récentes issues du projet d'ERRUISOL de la Région wallonne complètent l'information en permettant de spatialiser l'importance des axes de ruissellement et les zones de pentes. La Commune mène également des études hydrologiques en vue d'apporter des solutions structurelles. La situation est donc bien connue. Il faudra cependant du temps avant de pouvoir mettre en œuvre toutes les mesures d'atténuation proposées.

Les risques liés aux inondations sont particulièrement importants dans la partie sud de la commune, et ce en raison de l'importance des superficies de terres imperméabilisées à proximité. Le développement de l'aéroport de Bierset a en effet rendu l'infiltration de l'eau impossible sur de grandes surfaces et cette situation va s'accentuer avec la mise en œuvre de la zone d'activités économiques de la Campagne de Stockis. On relèvera cependant qu'un projet de mise en place d'un drain pour collecter l'eau en provenance des pistes est en cours. Ce drain se déverserait à terme dans le Roua, au-delà du village d'Awans, limitant par là les phénomènes d'inondations à Awans.

6.4. Les risques technologiques

Plusieurs conduites de grosse section de transport de gaz naturel traversent le territoire de la commune d'Awans. La plus grosse étant celle de FLUXYS qui traverse la partie Sud-Est du territoire de l'entité. Une autre conduite se branche sur la première au niveau d'une station de détente implantée rue des Saules à Awans, près de la sortie Sud de l'échangeur autoroutier. Cette conduite traverse la partie Nord du village d'Awans.

Il faut aussi noter l'existence dans le sous-sol awansois de conduites d'oxygène gazeux qui passent au Sud de l'échangeur autoroutier de Loncin puis filent plein Nord vers le village d'Othée avant de passer dans les campagnes entre ce village et celui de Xhendremael. Ces conduites relient la ville de Seraing à celle de Geelen (aux Pays-Bas) via Bassenge.

Un pipeline de l'OTAN passe aussi en partie dans le territoire communal. Cette conduite transporte des hydrocarbures sous haute pression. Cette conduite vient du Sud de la commune (Bierset) et passe à l'est du village d'Awans.

Il faut signaler qu'une nouvelle conduite de calibre moyen a été installée pour alimenter la sucrerie d'Oreye . Cette conduite transite par les campagnes au Sud de Fooz en longeant le talus Nord de la ligne de TGV. (donnée non cartographiée).

6.5. Les milieux naturels

6.5.1. Etat général du réseau écologique

La structure écologique est très pauvre. Aucune zone protégée en vertu de la police de la conservation de la nature (y compris Natura 2000) n'est répertoriée sur le territoire communal. On recense uniquement deux sites de grand intérêt biologique (sur le site des Marnières et le long de la ligne TGV dans la campagne de Fooz).

Différents éléments expliquent cette situation : l'absence d'un réseau hydrographique marqué, des activités agricoles s'étendant sur des terres de très bonnes aptitudes agronomiques, une forte pression du développement économique qui va sans doute encore s'accentuer, des nuisances sonores liées à la présence de l'aéroport mais aussi à celle des infrastructures autoroutières, un maillage vert peu développé.

A l'inverse, c'est dans les villages et donc dans les parties habitées que les espèces végétales et animales peuvent trouver des milieux d'accueil (jardins, prairies extensives, prairies sous verger, petits éléments boisés, alignements d'arbres, haies) mais la pression devient de plus en plus grande.

On notera de plus que dans la commune, la convention combles et clochers et la convention bords de route ont été approuvées pour l'année 2008.

6.5.2. Les sites de grand intérêt biologique

La notion de site de grand intérêt biologique (SGIB) est utilisée par l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats dépendant de la Région wallonne dans le cadre de l'inventaire des milieux naturels présentant un intérêt écologique et dans la perspective de la mise en place du réseau Natura 2000.

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) correspondent à des unités géographiques homogènes généralement bien identifiables sur le terrain, qui ont un quelconque intérêt biologique. Cet intérêt biologique est motivé par la présence d'espèces ou d'habitats protégés, d'espèces ou d'habitats menacés ou même d'espèces ou d'habitats que les naturalistes jugent intéressants.

6.5.2.1. Les Marnières

Extrait de la fiche d'identification du site de grand intérêt biologique (http://biodiversite.wallonie.be).

Les Marnières constituent une vallée prononcée orientée d'abord d'est en ouest, venant du village d'Othée, puis du sud au nord en imprimant un coude vers Rutten. Tout au long de ce "ravin" s'étend un haut talus couvert d'une végétation variée. On se trouve en réalité en présence d'un lit fossile, le vallon ayant été creusé par une rivière aujourd'hui disparue. Elle est à présent remplacée par une rigole appelée le Grand Roua qui recueille les eaux de pluie ainsi que les égoûts de l'entité.

Toute la région d'Awans est située en Hesbaye sèche, caractérisée par l'existence d'une épaisse couche de limons éoliens ou nivéo-éoliens déposés durant les glaciations du Pléistocène et reposant sur des craies très perméables. La couche de limons atteint 5 à 15 m en moyenne, le soubassement de craies blanches du crétacé atteignant 50 m d'épaisseur. Par endroits s'observent des conglomérats à silex. Pendant longtemps, on y a exploité de la marne ainsi que des pierres.

6.5.2.2. Campagne de Fooz

Extrait de la fiche d'identification du site de grand intérêt biologique (http://biodiversite.wallonie.be).

Les travaux occasionnés par la construction de la ligne de train à grande vitesse (TGV) entre Liège et Bruxelles ont entrainé à certains endroits la création de vastes friches herbeuses, souvent agrémentées de zones humides, dont l'interêt biologique peut se révéler remarquable. C'est particulièrement le cas du site de la "Campagne de Fooz", en Hesbaye liégeoise. On y rencontre en effet une population fournie de crapaud calamite (Bufo calamita), plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs peu communs dans la région, comme le tarier pâtre (Saxicola torquata), ainsi qu'un peuplement entomologique diversifié comprenant notamment un papillon rarissime au nord du sillon sambro-mosan, le petit nacré (Issoria lathonia). En raison de cet intérêt, et malgré son origine artificielle, des mesures de protection en faveur de ce milieu sont envisagées dans un avenir proche.

6.5.3. Les statuts de protection

Aucun site ne fait l'objet d'un statut de protection sur le territoire communal.

6.6. Particularités environnementales

6.6.1. Villers-l'Evêque

6.6.1.1. Contraintes liées au milieu physique

Comme dans les autres villages, Villers-L'Evêque présente peu de contrainte physique ce qui explique, partiellement du moins, leur morphologie groupée.

Sur base de l'interprétation de la carte pédologique, on constate que l'aptitude agricole des terrains est excellente. On retrouve en grande majorité la série de sols Aba (sols limoneux à horizon B textural). Ces sols possèdent un très bon drainage et conviennent parfaitement bien à toutes les cultures exigeantes et qui réclament des sols lourds. On retrouve aussi quelques terrains de la série Abp (sols limoneux à horizon B textural enfoui à faible profondeur) présentant des rendements similaires.

En recoupant la zone urbanisable avec la carte précisant les aptitudes agronomiques on constate que plusieurs parcelles urbanisables sont caractérisées par une excellente aptitude agricole ce qui explique probablement qu'elles sont, pour l'instant, conservées dans une perspective de valorisation agricole et non immobilière. Ce constat peut être posé pour tous les villages de la commune.

La bonne valeur pédologique a comme conséquence que le phénomène de boisement des terres agricoles est inexistant. La région n'a par ailleurs pas de tradition d'agroforesterie.

Plusieurs problèmes liés à des phénomènes d'inondation ou de ruissellement sont recensés à Villers-L'Evêque.

NumCarto	Entité	Description
1	Villers L'Evêque	Inondation due à l'accumulation de l'eau venant de Fexhe-le-Haut-Clocher
2	Villers L'Evêque	Chemin de remembrement créé dans un creux : toujours inondé
3	Villers L'Evêque	Chemin de remembrement inondé suite à l'apport de terre par les agriculteurs
4	Villers L'Evêque	Coulée de boue car chemin dans un creux et culture perpendiculaire à la route
5	Villers L'Evêque	Accumulation de boue

6.6.1.2. Etat du réseau écologique

En Hesbaye, le réseau écologique est très fortement fragmenté et globalement très dégradé. La fertilité du sol a déterminé les défrichements agricoles et a engendré un paysage ouvert, peu diversifié et pauvre sur le plan écologique. Le plateau mollement ondulé occupé par des champs dégage de larges vues. Quelques éléments ponctuels bouquets d'arbres, haies disséminés apportent une certaine variété au paysage. Ces éléments sont surtout présents là où la densité de prairies est plus élevée à proximité du village.

Les écotopes de grande valeur biologique se réduisent à quelques fragments. Le site présentant le plus grand intérêt est le site des Marnières situé au Nord du village. Il s'agit d'un site quasi unique en Hesbaye. Il mérite d'être conservé.

De manière plus anecdotique, on soulignera l'intérêt écologique du petit site boisé situé à l'arrière de la Maison de repos.

6.6.2. Othée

6.6.2.1. Contraintes liées au milieu physique

Othée présente également d'excellentes terres sur le plan agronomique. Peu de contraintes liées au sol ou au sous-sol sont connues. Mentionnons deux problèmes ponctuels signalés par l'administration communale.

NumCarto	Entité	Description
6	Othée	Apport de terre
7	Othée	Affaissement voirie

6.6.2.2. Etat du réseau écologique

La situation est quasi identique à celle rencontrée à Villers-l'Evêque. Le réseau écologique présente un faible intérêt.

La structure écologique est surtout composée par des jardins arborés et quelques vergers. A Othée, on en rencontre quelques-uns uns aux alentours des habitations et autours de certaines fermes. Ce sont des vergers de hautes ou moyennes tiges. Ils sont pâturés ou laissés à l'abandon. Ils constituent un élément important du maillage écologique.

L'ensemble des jardins privés et des espaces connexes aux habitations occupe également une place non négligeable dans le maillage écologique. C'est aussi une caractéristique importante commune à l'ensemble des villages.

Il faudrait idéalement créer des couloirs écologiques en se servant des petits bosquets comme lieux de relais et effectuer des plantations le long des chemins de remembrement.

6.6.3. Hognoul et axe de la Nationale 3

6.6.3.1. Contraintes liées au milieu physique

Deux points particuliers sont relevés.

NumCarto	Entité	Description
8	Hognoul	Point bas
9	Hognoul	Ancien flot

6.6.3.2. Etat du réseau écologique

Le réseau écologique est particulièrement dégradé dans cette entité. On est frappé de voir le peu d'éléments végétaux ponctuant l'espace public ou la zone d'activité économique.

C'est en définitive les bandes arborées le long de la N3i et de l'autoroute qui participent le plus au réseauécologique.

6.6.4. Awans

6.6.4.1. Contraintes liées au milieu physique

On signalera que la place communale située au carrefour de six rues est le point de rassemblement naturel des eaux. La place a déjà été inondée, phénomène qui ne semble plus avoir eu lieu depuis plusieurs années. Nous ne le mentionnant pas sur la carte. Le village d'Awans comportait autrefois plusieurs zones marécageuses ce qui a justifié le creusement d'une grande rigole vers Othée.

La carte pédologique ne renseigne de terrains à mauvais drainage associés aux fonds de vallée. Un site régulièrement humide est renseigné dans un talweg situé entre Awans et Fooz. Ce site se situe en zone agricole.

6.6.4.2. Etat du réseau écologique

Le parc associé au château participe à la structure écologique. De part son étendue et sa localisation, le parc joue un rôle important comme zone refuge notamment pour les espèces d'oiseaux forestiers. Il abrite de nombreux arbres identifiés comme arbres remarquables. L'échangeur de Loncin joue également un rôle dans cette structure écologique.

Pour le reste la structure écologique est assez pauvre. Les vergers et les prairies situées dans l'auréole du village ont quasi tous disparus. On notera l'intérêt de plusieurs intérieurs d'îlots ainsi que la cité sociale au Nord du village densément arborée.

6.6.5. Fooz

6.6.5.1. Contraintes liées au milieu physique

Les problèmes suivants ont été relevés.

NumCarto	Entité	Description
10	Fooz	Apport de terre
11	Fooz	Apport de terre
12	Fooz	Coulée de boue

6.6.5.2. Etat du réseau écologique

A l'intérieur du village, on relève présence d'une végétation jouxtant le bâti participant au réseau écologique. Pour le reste, le réseau présente des caractéristiques similaires à celles recensées dans les autres villages. Il est relativement pauvre.

7. La situation juridique

Voir carte n°9 « Plan de secteur » et carte n°10 « Situation juridique ».

7.1. Plan de secteur

7.1.1. Approbation et modification du plan de secteur

La commune d'Awans est située dans le plan de secteur de Liège approuvé par arrêté royal en date du 26 novembre 1987.

Ce plan de secteur a fait l'objet sur le territoire communal de deux modifications.

- inscription du TGV (06.09.1991) ;
- développement de l'activité aéroportuaire de la zone de Bierset (06.02.2003).

Le tableau ci-dessous précise les superficies gagnées et perdues suite à la seconde modification du plan de secteur intervenue dans la perspective d'étendre la zone aéroportuaire de Bierset.

Superficies perdues et gagnées suite à la révision Bierset		
Affectation	Description	Superficie (ha)
A02	Activité économique industrielle	69.02
P01	Services publics et équipements communautaires	15.44
H02	Habitat à caractère rural	-15.28
D01	Aménagement communal concerté	-4.97
R01	Agricole	-63.47

Superficies perdues et gagnées suite à la révision Bierset

Cette révision du plan de secteur modifie considérablement les perspectives de développement du territoire communal en offrant à présent un potentiel en zone d'activité industrielle important. La structure territoriale du village d'Awans s'en trouve également fortement modifiée. Il se trouve à présent cerné tant au Nord qu'au Sud par des zones d'activités économiques. La question de la compatibilité du développement de ces espaces avec le caractère résidentiel du village d'Awans est un enjeu important.

7.1.2. Répartition des affectations

Outre les deux affectations dominantes (zone agricole et zone d'habitat à caractère rural), on trouve sur le territoire awansois les affectations suivantes :

- une zone de parc correspondant au parc de l'ancien Château d'Awans qui, situé à l'Ouest de l'échangeur autoroutier de Loncin, est aujourd'hui devenu une maison de repos privée ;
- plusieurs zones d'espaces verts qui correspondent aux abords directs de l'autoroute.
- une zone d'habitat le long de la RN 3 et pour le quartier du Domaine de Waroux.

- deux zones d'activité économique industrielle : celle de l'ancien site de l'usine KONE, actuellement en cours de réaménagement qui couvre une superficie d'environ 21 hectares et celle de la campagne de Stockis, proche de la future plateforme multi-modale (soit une surface totale après révision de 81 hectares);
- une zone d'activité économique mixte (incluant les installations d'IKEA, l'usine M.C.B mais aussi 2 petites enclaves d'habitat). Cette zone qui est en cours d'aménagement par la S.P.I + couvre une superficie d'environ 68 hectares. Elle est dévolue à des sociétés et entreprises actives dans les secteurs de l'artisanat, des services, de la distribution, de la recherche ainsi qu'à la petite industrie.
- deux zones de services publics et d'équipements communautaires (au Sud de la bretelle d'autoroute et en bordure de la ligne de chemin de fer).

On retrouve également trois zones d'aménagement communal concerté pour une superficie totale de 90 hectares dont près de 90% sont libres.

- à Hognoul, dans le quartier dit " Derrière l'Eglise ". Cette zone a déjà fait l'objet d'un Plan Communal d'Aménagement. Le rapport urbanistique et environnemental est en cours d'élaboration.
- au Nord d'Awans, au pied de l'autoroute, entre le dépôt du MET et le terrain de football de l'ancien O.C Awans ;
- au Nord de la Nationale 3, entre la station d'épuration d'Awans et le domaine de Waroux.

Le plan de secteur montre clairement les deux visages de l'entité d'Awans.

Pour les villages de Fooz, Villers-L'Evêque et Othée, le plan ne comporte que deux affectations : la zone agricole et la zone d'habitat à caractère rural. Il n'y a pas de zone d'aménagement communal concerté.

Pour les villages d'Awans et Hognoul, la situation est beaucoup plus nuancée. L'importance des zones dédiées à l'activité économique, industrielle ou mixte, témoigne du fait que ces villages sont de moins en moins à caractère rural. C'est également dans cette partie de la commune que se retrouvent les principales réserves foncières.

Il faut remarquer qu'il n'existe au plan de secteur ni zone forestière, ni zone de loisirs, ni zone naturelle.

Il n'existe également pas de périmètres en surimpression au plan de secteur. Notons que, sur les flancs Sud et Sud-Ouest de l'entité, le long de la ligne de chemin de fer dédiée aux TGV, une emprise a été réservée en vue de la construction d'un nouvel axe routier qui relierait la zone multi-modale à la sortie 32 de l'autoroute à hauteur de Crisnée.

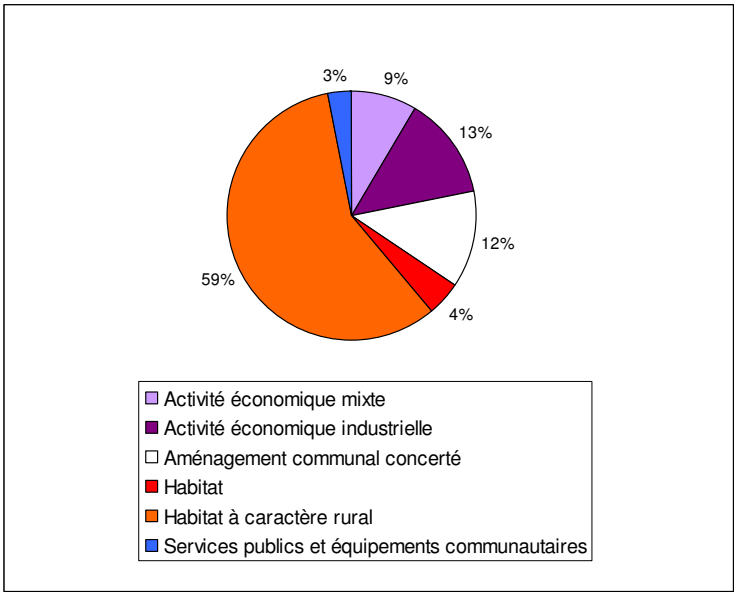

Répartition des affectations en zone destinée à l'urbanisation y compris les ZACC

La zone d'habitat domine largement avec 59% des zones destinées à l'urbanisation (si on prend en compte les zones d'aménagement concerté). La zone d'habitat est en définitive peu représentée. La zone d'activité économique occupe 22% ce qui pour la taille de la commune est particulièrement important. Les zones d'aménagement occupent 12% et pourrait potentiellement faire augmenter la zone d'habitat (au sens large) de près de 20%.

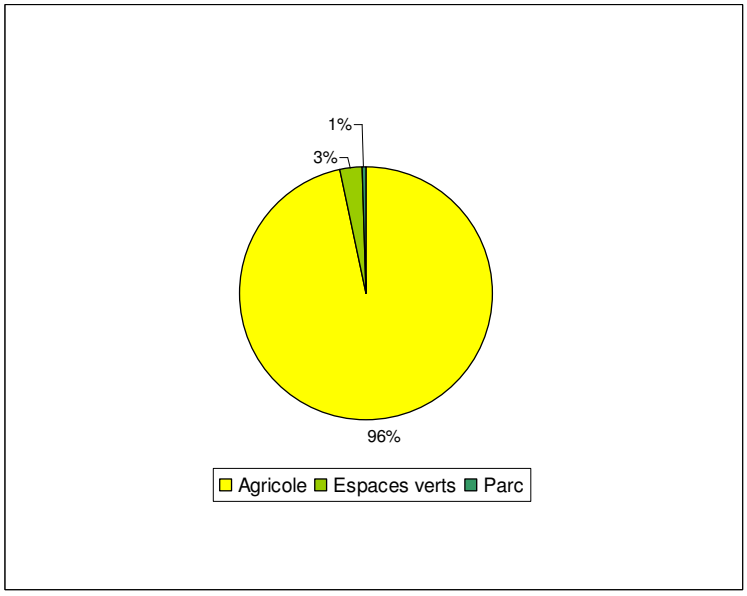

Répartition des affectation en zone destinées à l'urbanisation y compris les ZACC

La zone agricole domine quasi exclusivement les zones non destinées à l'urbanisation avec 96%. Les autres affectations sont marginales.

7.2. Périmètres réglementaires

7.2.1. Plans communaux d'aménagement

Trois périmètres de pca concernent Awans :

- PCA n°1 élaboré sur le quartier dit « Derrière l'Eglise » à Hognoul approuvé en date du 21.12.2004.
- PCA sur le Domaine de Waroux approuvé en date de 30.12.1954 et qui s'étend sur la commune d'Ans.
- Un PCA s'étendant sur la commune de Grâce-Hollogne déborde à la limite Sud de la commune. Ce PCA a été adopté le 22 avril 1954.

7.2.2. Permis de lotir

La carte n°10 intitulée « Situation juridique » localise les permis de lotir octroyé sur le territoire communale. Les données proviennent du service urbanisme qui assure le suivi des dossiers à travers une base de données.

Le territoire est couvert par 198 permis de lotir qui se répartissent de la manière suivante : 74 à Awans, 17 à Fooz, 35 à Hognoul, 47 à Villers-L'Evêque et 25 à Othée.

La technique du lotissement est dans certains villages très utilisée. Le cas d'Hognoul est à cet égard exemplatif.

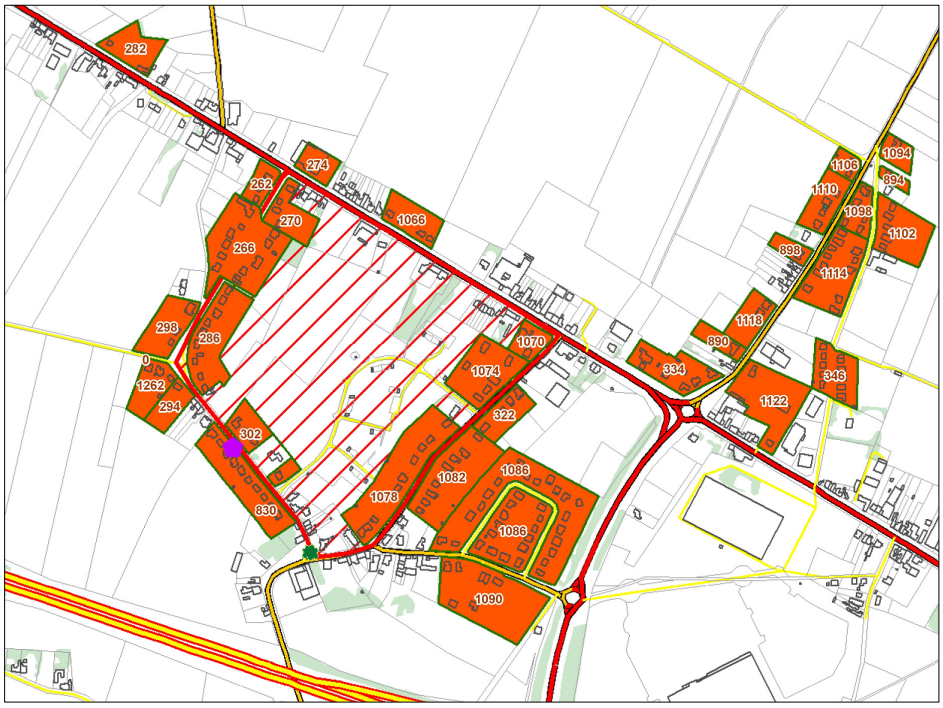

Localisation des permis de lotir à Hognoul (Source : administration communale 2006)

7.2.3. Site à réhabiliter

Le site Brouhon a fait l'objet d'un arrêté définitif le classant comme site à réaménager (A.M. du 10.02.2006 – n°SAR/LG189 dit « Forges et estampages de Bierset » - parution au MB du 080.3.2007.

Un plan de réhabilitation est en cours.

7.2.4. Périmètres de remembrement

- Fexhe-Le_Haut-Clocher (2/10/1995), Chemins, voies d'écoulement d'eau et des ouvrages connexes à modifier, à créer, et à supprimer. 2ème partie
- Fexhe-Le_Haut-Clocher (2/10/1995), Chemins, voies d'écoulement d'eau et des ouvrages d'art nouveaux et à supprimer. 3ème partie
- Villers-L'Evêque, Chemins et voies d'écoulement d'eau. Plan de détail dressé en exécution des arrêtés royaux d'approbation des 05/09/1979 - 19/11/1979 – 14/07/1981. Plan n°2
- Villers-L'Evêque, Chemins et voies d'écoulement d'eau. Plan de détail dressé en exécution des arrêtés royaux d'approbation des 05/09/1979 - 19/11/1979 – 14/07/1981. Plan n°3
- Villers-L'Evêque, Chemins et voies d'écoulement d'eau. Plan de détail dressé en exécution des arrêtés royaux d'approbation des 05/09/1979 - 19/11/1979 – 14/07/1981. Plan n°4
- Villers-L'Evêque, Chemins et voies d'écoulement d'eau. Plan de détail dressé en exécution des arrêtés royaux d'approbation des 05/09/1979 - 19/11/1979 – 14/07/1981. Plan n°5
- Villers-L'Evêque, Chemins et voies d'écoulement d'eau. Plan de détail dressé en exécution des arrêtés royaux d'approbation des 05/09/1979 - 19/11/1979 – 14/07/1981. Plan n°6
- Villers-L'Evêque Chemins et voies d'écoulement d'eau. Plan de détail dressé en exécution des arrêtés royaux d'approbation des 05/09/1979 - 19/11/1979 – 14/07/1981. Plan n°7
- Villers-L'Evêque Chemins et voies d'écoulement d'eau. Plan de détail dressé en exécution des arrêtés royaux d'approbation des 05/09/1979 - 19/11/1979 – 14/07/1981. Plan n°8
- Othée – Xhendremael (23/031987), Chemins voies d'écoulement d'eau et des ouvrages d'art nouveaux et à supprimer. 1re partie
- Othée – Xhendremael (23/031987),, Chemins et voies d'écoulement d'eau et des ouvrages d'art nouveaux et à supprimer. 2ème partie
- Othée – Xhendremael (23/031987), Schéma du réseau des nouveaux chemins et voies d'écoulement d'eau. Réseau primaire 2

7.2.5. Périmètres réglementaires non d'application

Les dispositions suivantes ne sont pas d'application sur le territoire communal :

- périmètre et territoire protégé au sens des articles 393 et 417;
- périmètre de rénovation au sens de l'article 168;
- périmètre défini en application du règlement général sur les bâtisses en site rural;
- périmètre soumis au régime forestier ;
- périmètre site protégé en vertu de la police de la conservation de la nature.

7.3. Autres dispositions juridiques

7.3.1. Monuments et sites classés

On dénombre 4 monuments classés et 3 sites classés.

7.3.1.1. Monuments classés

Entité	Code carto	Nom	Type de patrimoine	Description	Date de classement
VILLERS-L'EVEQUE	M1	Perron placé sur un socle en 1975, surmonté d'une pomme de pin.	Patrimoine commémoratif, votif et funiraire	Colonne, obélisque, perron, autre monument commémoratif	15/10/1937
VILLERS-L'EVEQUE	M2	Eglise paroissiale Notre-Dame	Patrimoine religieux et monastique	Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église	15/10/1937
OTHEE	M3	Tumulus d'Othée	Patrimoine commémoratif, votif et funiraire	Tombelle, tumulus	29/12/1991
AWANS	M4	Eglise Sainte_Agathe	Patrimoine religieux et monastique	Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église	17/03/1980

7.3.1.2. Sites classés

Entité	Code carto	Nom	Type de patrimoine	Description	Date de classement
AWANS	S1	Parc de l'ancien château	Patrimoine naturel	Domaine, jardin, parc	20/11/1972
AWANS	S2	Deux châtaigners dans la rue du château à Awans	Patrimoine naturel	Arbre	20.12.1977
AWANS	S3	Eglise Sainte_Agathe et ses alentours	Patrimoine religieux et monastique	Cathédrale, collégiale, église, temple, intérieur d'église	20/10/1978

7.3.2. Sites archéologiques

La liste des sites archéologiques n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance officielle.

7.3.3. Captages et périmètres de protection

7.3.3.1. Galeries d'exploitation de la CILE et périmètres de prévention

Le territoire communal est traversé par les galeries de la CILE qui exploite la nappe aquifère des craies formées au Crétacé. Les eaux souterraines s'écoulent en direction du Nord, vers le Geer en suivant principalement les fissures et les axes de fracturation de la craie.

Ces galeries creusées dans la craie entre 30 et 60 mètres de profondeurs constituent un réseau de captage de l'eau souterraine d'environ 45 km de longueur, traversant la Hesbaye de part en part, d'Ouest en Est.

Ce réseau très étendu a comme conséquence de déterminer d'importantes zones de prévention. Près de 75% du territoire d'Awans sont concernés (à l'exception de la partie Nord. Il s'agit là du principal enjeu environnemental de la commune. A notre connaissance, ces périmètres n'ont pas encore l'objet d'un arrêté de désignation définitif.

7.3.3.2. Ouvrages de prise d'eau souterraine

16 ouvrages de prise d'eau souterraine sont recensés :

Ancienne Commune	Dénomination	Nappe Sollicitée	Activité
AWANS	ST. D'EPURATION D'AWANS	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE DE SERVICES
AWANS	RUE DEFRENE	CRAIES DE HESBAYE	INDETERMINE
AWANS	FORGES ET ESTAMPAGE	CRAIES DE HESBAYE	ACTIVITE INDUSTRIELLE
AWANS	PUITS DEPAS	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
AWANS	RUE DEFRENE	CRAIES DE HESBAYE	ACTIVITE COMMERCIALE
FOOZ	PUITS COHEUR-DENOMERENGE	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
HOGNOUL	FERME DU TOMBEU	CRAIES DE HESBAYE	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
HOGNOUL	LES FOSSES	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
HOGNOUL	FERME DU TOMBEU	CRAIES DE HESBAYE	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
OTHEE	AL SAVATE	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE DE SERVICES
OTHEE	PUITS FORÉ DECOCQ	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
OTHEE	VOIE DETREZ - LA VIE	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
OTHEE	VOIE DETREZ - LA VIE	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
OTHEE	VOIE DETREZ - TRAIT D"UNION	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
VILLERS-L'EVEQUE	PUITS BOUFLETTE	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)
VILLERS-L'EVEQUE	PUITS FORÉ FASTRE	INCONNU OU INEXISTANT	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)

7.3.4. Arbres et haies remarquables

La liste des arbres et haies remarquables de la commune d'Awans a été arrêtée en date du 14/12/1993.

7.3.5. Statut juridique des cours d'eau

La commune d'Awans appartient directement et pour la totalité de sa surface à la partie Meuse aval du bassin fluvial mosan. Ce bassin d'une superficie d'environ 1.921 km2 (sur un total de 12.355 km2 pour le bassin de la Meuse) rassemble principalement les eaux de la Mehaigne, du Hoyoux, de la Berwinne et du Geer.

Elle est parcourue par le seul Roua (ce qui signifie ruisseau ou grande rigole en wallon liégeois), ruisseau de catégorie 2 qui est géré par la Province de Liège. Parfois dénommé Rigole d'Awans, ce " cours d'eau " se déploie dans l'entité sur une longueur de 8.859 mètres.

7.3.6. Statut juridique de la voirie

7.3.6.1. Axes routiers régionaux

Le territoire communal est traversé par la Nationale 3 et par l'autoroute E40, voiries gérées par le Ministère de l'Equipement et des transports.

7.3.6.2. Atlas des sentiers et chemins

Contenu juridique

L'Atlas des chemins vicinaux trouve son origine dans la loi sur la voirie vicinale du 10 avril 1841. Il constitue est un plan de la voirie vicinale. Il reconnaît les droits de passage acquis sur les sentiers et chemins locaux et garantit leur protection. L'inscription d'un chemin ou d'un sentier à l'atlas est un acte purement administratif qui reconnaît la vicinalité d'un chemin.

Ce document ne constitue pas pour la commune un titre de propriété. Du point de vue de la propriété du sol, les chemins vicinaux se répartissent en deux catégories : ceux qui sont établis sur des fonds qui appartiennent au domaine public et les chemins dont l'assiette appartient aux propriétaires riverains. Dans ce dernier cas, les passants jouissent d'une servitude vicinale de passage. Le propriétaire ne peut plus disposer de celui-ci que dans la mesure où il ne contrarie pas le passage public.

L'atlas se compose d'une carte générale à l'échelle 1/10 000ème indiquant les voies publiques vicinales ainsi que des plans de détails au 1/2 500ème. Dans ces derniers, les chemins vicinaux sont reproduits par deux traits noirs et les sentiers et servitudes de passage public par des traits noirs interrompus.

Un chemin vicinal est soit dit de petite vicinalité (partie du réseau des voiries vicinales dépourvues d'un acte déclaratif de grande vicinalité) soit dit de grande communication (chemin vicinal intéressant plusieurs communes et qui peut être déclaré tel par le Roi après avis des conseils communaux et de la Députation permanente).

La loi de 1841 donnait la possibilité d'élargir, de redresser (modifier le tracé du chemin vicinal), de supprimer et d'ouvrir (créer une voirie nouvelle avec classement en voirie vicinale) des chemins vicinaux soit sur l'initiative du Conseil communal avec avis de tutelle de la Députation permanente soit à l'instigation de la Députation permanente avec délibération du Conseil communal.

L'immutabilité de l'Atlas, document de base, implique cependant qu'aucune modification ne peut lui être apportée. Toute procédure de modification relative à la voirie vicinale implique l'ajout de documents.

Dès lors, si l'on souhaite connaître la situation actuelle d'une voirie vicinale, il y a lieu de consulter le document de base c'est-à-dire l'Atlas et de rechercher dans les archives toutes les modifications apportées au fil des ans. Cette approche reste cependant partielle en effet certains documents peuvent avoir été perdus, d'autres non rédigés ou incomplets (exemple pas d'approbation par la tutelle).

Actualisation de l'Atlas

Le travail d'actualisation de la commune d'Awans a été réalisé en collaboration avec les services communaux qui ont apporté de précieux renseignements sur les modifications apportées au fil du temps au document d'origine datant de 1841. Ce travail a été réalisé en plusieurs étapes.

La première étape consiste à digitaliser les informations cartographiques contenues dans l'atlas sur base des plans de détails au 1/2 500ème disponible au service urbanisme de la commune. Ces informations ont été reportées sur le fond de plan parcellaire actuel (PLI) à l'échelle du 1/10 000ème. Pour certaines situations, il n'existe plus de trace de la voirie vicinale dans le parcellaire actuel. Les informations seront interprétées avec le plus de précision possible sur base de repères existants (bâti,

limite de parcelle). Les informations concernant les largeurs initiales ne seront pas mentionnées. La symbologie distingue les chemins des sentiers.

La version initiale de l'Atlas fait l'objet de la carte n°18 intitulée « Atlas des sentiers et chemins vicinaux – Version 1841 ».

Dans un second temps, l'ensemble des arrêtés ministériel d'approbation du plan des chemins (…) nouveaux et à supprimer approuvés dans le cadre des remembrements a été consulté. Ils modifient de manière considérable l'atlas de 1841.

Pour compléter cette première base de travail, nous avons ensuite pris en considération les modifications apportées à l'Atlas conformément à la procédure organisée par la loi du 10 avril 1841. Un certain nombre de situations restaient à trancher. Un travail de dépouillement a été réalisé par l'administration communale afin d'éclaircir les situations suivantes.

Ce travail permet de disposer d'une version actualisée de l'Atlas des sentiers et chemins. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une mise à jour cet important document juridique. L'objectif poursuivi était de disposer d'une situation juridique la plus complète possible mais ce travail n'est pas à l'abri d'erreurs tant les sources à consulter sont nombreuses.

8. Synthèse

Une croissance démographique forte et une population qui vieillit

Awans connaît depuis 20 ans une croissance continue de son nombre d'habitants (actuellement 8.700 habitants). Ce mouvement devrait se stabiliser entre 9.200 et 10.000 personnes d'ici 2025. cette croissance va de pair avec le vieillissement de la population. Il sera donc nécessaire de répondre à de nouveaux besoins tant sur le plan du logement que sur celui des services ou des déplacements.

Le marché du logement en surchauffe

Cette forte attractivité résidentielle a des conséquences importantes tant sur le plan urbanistique que par rapport à la possibilité d'accéder au logement, droit fondamental. Les prix enregistrés pour l'acquisition d'une habitation ou d'un terrain ont considérablement augmenté ces dernières années (+ 21% en 1 an pour les habitations et + 112% pour les terrains à bâtir). L'accès au logement est donc de plus en plus problématique pour de nombreuses personnes.

Des villages en pleine mutation

Sur le plan urbanistique, la vocation résidentielle de la commune a induit de très fortes modifications des structures villageoises. Si la révolution industrielle et la construction de grandes infrastructures ont historiquement eu des impacts importants, c'est, depuis une vingtaine d'années, le développement des maisons unifamiliales de type 4 façades qui induit les principales transformations de nos villages. L'émergence d'une demande en appartements est un phénomène récent qu'il faut également relever. La manière d'envisager l'urbanisation de nos villages est la question centrale du schéma de structure.

Des disponibilités foncières importantes

Les disponibilités foncières en zone d'habitat au sens large ont été estimées à environ 120 hectares à Awans. Il faut y ajouter le potentiel offert par les 4 zones d'aménagement communal concerté dont il revient à la commune de décider du choix de l'affectation ce qui aura des implications très importantes sur l'ensemble du territoire. Le schéma de structure devra se positionner sur cette importante question.

Un pôle économique et commercial en plein développement

Awans constitue un pôle économique et commercial important et son développement va se poursuivre car de nombreux terrains dédiés à l'activité économique sont encore disponibles. Cela a des aspects positifs tant en termes d'emploi que pour les finances communales mais également négatifs sur la qualité du cadre de vie notamment à Awans et Hognoul. Un équilibre entre la fonction économique et celle d'habitat doit donc être recherché.

La Nationale 3 comme nouvel épicentre de la commune

L'axe de la Nationale 3 est en plein essor. Des activités économiques et commerciales mais aussi des fonctions de service et résidentielles s'y développent. Il devient peu à peu la véritable colonne vertébrale de la commune. Cette tendance doit être accompagnée mais aussi être validée suite à un véritable choix de développement.

Des ressources naturelles sous forte contrainte

Le sous-sol d'Awans est traversé par les galeries de la CILE qui exploite la nappe aquifère logée dans les craies. Ce réseau nécessite d'importantes zones de protection. 75% du territoire communal est concerné par cette question. Les développements tant résidentiels qu'économiques doivent intégrer la nécessaire protection de cette ressource.

Relevons également que certains villages sont soumis périodiquement aux inondations.

Le réseau écologique est assez pauvre. Les milieux naturels d'intérêt biologique se réduisent à quelques petits fragments et aucune zone protégée n'est répertoriée sur le territoire communal. On soulignera néanmoins l'intérêt écologique des noyaux villageois et des anciens vergers qu'il faut préserver. La question paysagère sera également une question importante abordée par le schéma de structure.

Une bonne accessibilité routière mais peu de possibilités pour les piétons et les cyclistes

La commune d'Awans est caractérisée par une très bonne accessibilité routière et les liaisons entre les villages sont aisées pour ceux qui disposent d'une automobile. Il existe des problèmes de sécurité routière. Par contre, le territoire ne dispose pas d'un réseau développé de sentiers et chemins praticables par les piétons et les cyclistes. Cela nuit assurément à la cohésion sociale de l'entité.

Awans bénéficie également d'une bonne connexion bus vers Liège. En revanche, l'absence de lignes de bus « transversales » rend difficile la liaison entre les différents villages de l'entité. Quant à la halte SNCB de Bierset-Awans, elle n'est pas connectée au réseau de bus et est isolée par rapport aux pôles d'activités de la commune.

9. Principales références

Tendances d'évolution

- Programme communal de développement rural de la commune d'Awans, Partie I : caractéristiques socio-économiques, version provisoire, Alain Mariage, février 2005.
- Perspectives de population 2000-2050, INS.
- Structures sociales et quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges ; réactualisation de l'indice socio-économique synthétique, ULB, KUL, ICEDD, 2006.
- Programme communal d'actions en matière de logement (2004-2006), Commune d'Awans.
- Revue Echo, Le guide de l'immobilier, publié en date du 6 mai 2006.
- Conférence Permanente du Développement Territorial, Evaluation des besoins et des activités : problématique de leur localisation, 2002, disponible sur le site : http://cpdt.wallonie.be/

Diagnostic territorial

- Analyse paysagère des communes de Ans, Awans, Flémalle, Grâce-Hollogne, Juprelle, Saint-Georges-sur-Meuse, ADESA asbl, Août 2000.
- Etude d'incidences sur l'avant-projet de plan de secteur de Liège lié au développement de l'aéroport de Liège-Bierset, Bureau d'études Poly'Art, 2002.
- Le patrimoine monumental de la Belgique, Ed. Mardaga, 1980.
- Programme communal de développement rural de la commune d'Awans, Partie I : caractéristiques socio-économiques, version provisoire, Alain Mariage, février 2005.
- Rapport d'étude d'orientation sur les contaminations (potentielles) au droit du site, « Chaudronnerie Brouhon », Spaque avec la collaboration du bureau d'études Tractebel, Janvier 2004.
- DEMEULDRE A., Le village dans son paysage, Hier et aujourd'hui et demain ? La Hesbaye.
- Cartographie des territoires paysagers de Wallonie, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) ;

Réseaux de déplacements

- Etude de mobilité du tri postal, Architeam, 2004.
- Etude d'accessibilité du projet de centre commercial, Transitec, 2000.

Etat initial de l'environnement

- Carte Numérique des Sols de Wallonie, Direction Générale de l'Agriculture (DGA) ;
- Légende de la carte Numérique des Sols de Wallonie (Belgique) sur base de la légende originale de la Carte des sols de la Belgique de l'IRSIA à 1/20000, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, Décembre 2005 ;
- LAMBINION J., "La biodiversité végétale en Wallonie: état des lieux et perspectives", dans Résumé des exposés du colloque : le réseau écologique, 1995, pp. 11-32.
- Etude des réseaux d'eau usée et d'eau pluviale d'Awans. Effets des aménagements de certains zonings industriels sur le régime d'écoulement des eaux dans le bassin du Grand Roua, Université de Liège, Laboratoire d'Hydrologie et d'Hydrographie, Septembre 2005.
- Etat de l'environnement, Paysage, Ministère de la Région wallonne, 1996.